SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES CANADIENNES ET LEUR LOGEMENT : 1997

SÉRIE SUR LES CHOIX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

SCHL CMHC
Canada

Cette recherche a été financée (en partie) par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La qualité rédactionelle de ce rapport, son contenu et les opinions qui y sont émises sont de l'auteur (des auteurs). La SCHL ne saurait en assumer la responsabilité et se dégage de toute obligation relativement aux conséquences résultant de l'utilisation que le lecteur pourrait faire des renseignements, des matériaux ou des techniques qui y sont décrits.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des médias subtituts, composez le 1 800 668-2642.

101-01242/

Les Canadiennes et leur logement : 1997

1998

Preparé par :
SPR Associates Inc.

Par :
La Société canadienne d'hypothèques et de logement

L'un des moyens que prend la SCHL pour améliorer les conditions de logement et de vie au Canada consiste à publier le résultat de ses recherches. Il suffit de s'adresser à la SCHL pour obtenir une liste de publications disponibles traitant des divers aspects sociaux, économiques, environnementaux et techniques du logement.

Appelez-nous au 1 800 668-2642 ou venez nous voir à notre site Internet : www.cmhc-schl.gc.ca

This publication is also available in English under the title: *Canadian Women and Their Housing: 1997*, PE 0313.

La présente étude a bénéficié d'une subvention de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Toutefois, les vues exprimées sont celles des auteurs, et n'engagent ni la SCHL.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Les Canadiennes et leur logement : 1997

Publ. aussie en anglais sous le titre : Canadian Women and Their Housing, 1997

ISBN 0-660-96082-6
No de cat. NH15-288/1998F

1. Femmes – Logement – Canada
2. Logement – Canada
I. Société canadienne d'hypothèques et de logement

HD7305.C3C32 1998 363.92'0971 C98-980369-4

© 1998, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La reproduction, l'entreposage ou la transmission d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie ou par microfilm, sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays. La traduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage est interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL

OBJET

La présente étude a pour but d'offrir des renseignements utiles aux élaborateurs de lignes de conduite et aux chercheurs qui s'interrogent sur la politique de logement à adopter et sur les études à mener en vue du prochain siècle.

REMERCIEMENTS

SPR tient à remercier les personnes suivantes de leur contribution au projet : Mme Brenda Baxter de la SCHL; Mme Lynn Bourgon et M. Clarke Wilson de la SCHL, qui ont fourni des renseignements additionnels; tous les membres de la table ronde Delphi, qui ont exprimé leurs vues sur les problèmes de logement, les données et les solutions de rechange; tous ceux et celles qui ont offert de la documentation et des données statistiques.

Équipe du projet : M^me^ Sue Langton, directrice du projet; M. Ted Adam Harvey, spécialiste de la méthodologie et analyste en matière de logement; M^me^ Sylvia Novac, experte-conseil en logement; Mme Diane Kinnon, experte-conseil en santé; M. Tracy Peressini, expert-conseil en services sociaux; M^me^ Marian Ficycz, Mme Sylvie Baillargeon, M^me^ Tracey McCormick, Mme Micheline Ross, Mme Isabelle Jeanson et M. Don Storm, chercheurs.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) appuie le principe de l'accès à des logements abordables pour tous les Canadiens, et en particulier pour ceux qui doivent surmonter des obstacles, dont la discrimination et l'insuffisance des revenus. De plus en plus de femmes doivent s'occuper seules de trouver un logement, et leurs préoccupations et leurs besoins sont particuliers dans ce domaine. C'est pourquoi la SCHL a commandé une étude sur les Canadiennes et leur logement. Cette étude peut offrir des renseignements utiles aux élaborateurs de lignes de conduite et aux chercheurs qui s'interrogent sur la politique de logement à adopter et sur les études à mener en vue du prochain siècle.

Logement, santé et bien-être : Le logement est considéré comme un besoin fondamental dont l'absence pèse sur toutes les autres sphères de l'existence. Plus qu'un simple toit, le logement offre un espace privé où élever ses enfants et où l'on enseigne et l'on apprend. Le logement situe également les individus dans un environnement – une collectivité pourvue de services, d'écoles, de possibilités d'emploi et d'une vie sociale (Garon, 1997).

En 1961, l'Organisation mondiale de la santé a établi que la santé du milieu résidentiel reposait sur deux éléments : le logement et le quartier. Parmi les critères permettant de déterminer si un logement est sain, citons la superficie, le chauffage, l'éclairage, l'élimination des déchets, la réduction des bruits et la sécurité (Burridge et Ormandy, 1993). En 1992, l'Organisation des Nations Unies précisait que, pour être de qualité convenable, un logement devait – moyennant un coût raisonnable – être bien construit, offrir suffisamment d'intimité, d'espace, d'éclairage et d'aération et être situé à proximité des services essentiels et du lieu de travail de ses occupants (Nations Unies, 1992).

Le gouvernement du Canada reconnaît que la santé n'est pas seulement l'absence de maladies, elle est un état de complet bien-être. La qualité du logement, la sécurité, l'hygiène du milieu, l'exercice et la nutrition sont autant de facteurs se répercutant sur la santé des individus et, donc, de la collectivité.

Objectif de l'étude : L'objectif spécifique de l'étude est de fournir un portrait et une analyse de la santé et du bien-être des femmes en ce qui concerne les problèmes de logement dans les années 1990. Cette étude, qui s'inspire du rapport *Women as Housing Consumers*[1] et en constitue une mise à jour, vise à fournir des renseignements aux enseignants, aux étudiants, aux chercheurs, aux planificateurs, aux élaborateurs (municipaux, provinciaux et fédéraux) de lignes de conduite sur le logement et aux femmes en général. Elle vise également à suggérer

des pistes de recherche, d'élaboration de lignes de conduite et de débat en ce qui touche le logement sain à l'intention des femmes.

Changements sociaux : En raison des récents changements sociaux, une telle étude vient à point nommé. La société canadienne a subi de rapides changements dans les années 1990. Les modifications apportées dans les services sociaux et d'autres programmes gouvernementaux et la réorganisation économique entreprise par l'industrie et les gouvernements ont réduit l'emploi dans bon nombre de professions où dominaient traditionnellement les femmes. Les compressions budgétaires dans les programmes de logement social et d'aide sociale ont miné le revenu des femmes et leur accès à des refuges. De tels changements nuisent aussi aux conditions de logement et à la santé et au bien-être des femmes.

Le logement peut se répercuter sur la santé et le bien-être des femmes et de leur famille de diverses façons. Par exemple, l'emplacement du logement peut produire toute une gamme d'effets importants sur divers éléments, dont l'accès à l'emploi, l'infrastructure des services communautaires, l'éducation, les transports, les services de santé, les achats personnels, les services sociaux et d'autres services communautaires. Le mode d'occupation et le type de logement peuvent aussi se répercuter sur de nombreux aspects de l'existence, comme la santé publique, le risque d'être victime d'un crime, la liberté d'action dans son cadre de vie et la maîtrise de ce cadre, le sentiment d'appartenance à un foyer et à une collectivité et l'accès au soutien de réseaux et de familles.

MÉTHODE : Nous avons fait appel à plusieurs méthodes de recherche pour recueillir des données tant quantitatives que qualitatives aux fins de l'analyse. Les questions à examiner et à analyser ont été choisies d'après l'examen des ouvrages existants et la consultation des principaux répondants bien informés sur le logement et/ou la situation des femmes au Canada. Ces principaux répondants ont apporté une contribution dans le cadre d'entrevues et de discussions avec les membres de l'équipe de recherche. De plus, des experts et des intervenants ont participé à une table ronde Delphi, qui s'est penchée sur les questions et les priorités de logement touchant les femmes.

CONTEXTE : Les problèmes de logement et leurs répercussions sur la santé et le bien-être des femmes ont peu retenu l'attention avant les années 1990. Mais à l'heure actuelle, une multitude de données peut nous renseigner sur la situation des femmes et leurs besoins dans la marché de l'habitation.

Women as Housing Consumers (McClain et Doyle, 1983) avait démontré, par un examen d'ouvrages canadiens sur l'habitation et la planification de l'époque, que la situation des femmes à titre de

consommatrices du marché de l'habitation n'avait pas été reconnue, documentée ou étudiée en général.

Cet ouvrage dressait un portrait statistique des Canadiennes à l'aide de données nationales. Le portrait précisait, entre autres, la composition des familles et des ménages, le revenu des femmes et leur responsabilité à l'égard des enfants, les modes d'occupation, l'état des logements et le coût du logement assumé par les femmes par type de ménage.

Ce rapport de 1983 concluait que les femmes n'étaient pas reconnues en général à titre de consommatrices de logements et que leurs besoins spécifiques en matière de logement n'étaient pas satisfaits.

Les ouvrages existants laissent à penser qu'en 1997 la politique sociale est encore axée sur le modèle traditionnel de famille nucléaire, constituée d'un soutien de famille mâle ayant à charge une épouse et des enfants, ou d'une famille à deux revenus où celui de l'épouse vient arrondir le budget familial.

Le modèle de famille nucléaire prévaut encore dans bon nombre de familles canadiennes, mais il a perdu beaucoup de terrain depuis 10 à 15 ans. Avec l'acceptation plus répandue des nouveaux modes de vie, l'augmentation des taux de divorce et de remariage et la dure réalité économique du milieu des années 1990, quantité d'autres types de ménages très différents sont courants de nos jours au Canada. La politique de logement n'a peut-être pas évolué aussi rapidement, et les besoins des types de ménages non traditionnels sont peut-être souvent négligés.

La politique de logement reposant sur la famille nucléaire ne répond pas nécessairement au mieux aux besoins des nouveaux types de ménages, et plus particulièrement à ceux, par exemple, des familles monoparentales. Selon les études menées à ce jour, le concept du logement axé sur la famille traditionnelle à deux revenus ne convient pas nécessairement aux familles monoparentales, une seule personne étant chargée de toute l'activité du ménage que se partageaient autrefois deux personnes. Autrement dit, le parent seul, habituellement la mère, doit non seulement assumer les travaux ménagers et élever ses enfants, mais encore gagner un revenu et s'occuper de l'entretien et de la réparation de la maison (Klodawsky et Spector, 1988).

Les familles dont le chef est une femme sont souvent incapables de s'offrir une maison individuelle et de s'établir dans des collectivités ou des quartiers axés sur les jeunes familles et comportant les ressources idéales pour l'éducation des enfants, dont des écoles, des terrains de jeux adéquats et quantité d'activités et de mesures de soutien communautaires. Puisque 34 % des mères seules ne possèdent pas de véhicule, il faut que leur logement soit bien situé pour qu'elles puissent avoir accès aux services communautaires pertinents.

Puisqu'on estime maintenant que la santé dépend d'une vaste gamme de facteurs (bien-être émotif et social), il ne suffit plus d'avoir un toit pour que se réalise l'objectif du «logement sain». En outre, étant auparavant axés sur la prestation d'un logement sans égard aux autres besoins essentiels pour la santé et le bien-être en général, les anciens programmes de logement ont souvent pourvu les femmes de logements qui leur convenaient peu.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES : Les femmes, au nombre de 14 179 500, représentent 50,4 % de la population canadienne. En 1991, on comptait 2,2 millions d'immigrantes au Canada, soit à peine plus de 16 % de la population féminine[2] Les femmes de minorités visibles, dont la plupart (79 %) ont vu le jour à l'extérieur du Canada, sont un segment de la population qui a crû, passant de 6 % de la population en 1986 à 9 % en 1991, selon Statistique Canada.[3]

Parmi la population féminine, on retrouve 20,1 % de femmes célibataires (12,3 % seules, 3,9 % avec une personne non liée, 3,9 % avec un proche). De plus, ces dernières décennies, le pourcentage de familles monoparentales a enregistré une hausse continuelle, en grande partie attribuable aux mères seules. En 1961, 9 % de l'ensemble des familles avec enfants étaient dirigées par une mère seule, cette statistique s'étant élevée à 10,4 % en 1971, à 13,7 % en 1981 et à 16,4 % en 1991.

Peu importe le groupe d'âge, les hommes seuls ont un revenu supérieur aux femmes seules, le plus grand écart se trouvant dans les groupes d'âge moyen, c'est-à-dire celui des 45 à 54 ans et celui des 55 à 59 ans, où le revenu moyen des femmes (26 435 $ et 22 155 $ respectivement) est de beaucoup inférieur au revenu moyen des hommes (32 277 $ et 28 038 $ respectivement).

De même, l'écart important entre le revenu des familles dirigées par un homme et celui des familles dirigées par une femme demeure.[4] Par exemple, parmi les familles dont le chef était âgé de 25 à 34 ans et avait un revenu de plus de 40 000 dollars, 67,7 % étaient dirigées par un homme contre seulement 12,1 % par une femme.

Au cours des dernières décennies, le pourcentage de la main-d'oeuvre active composé de femmes n'a cessé de croître, mais ces dernières sont toujours moins bien rémunérées que les hommes. En avril 1996, 77,8 % des femmes âgées de 25 à 44 ans travaillaient, comparativement à 91,3 % des hommes du même groupe d'âge.

ABORDABILITÉ ET MODE D'OCCUPATION : La plupart des femmes faisant partie d'une famille biparentale habitent une maison occupée par le propriétaire. En fait, 79 % des femmes mariées

habitaient pareille maison en 1994. Toutefois, les autres femmes, et surtout les mères seules de même que les mères ayant un faible revenu, tendent à adopter d'autres modes d'occupation. En 1994, seulement 31 % des mères seules étaient propriétaires-occupantes, par rapport à 58 % des pères seuls. Une très grande partie de ces mères seules sont locataires.

Il importe de souligner que, par rapport aux données de 1980, il s'est produit une importante hausse du nombre de Canadiens (hommes et femmes) qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer. Parmi les femmes locataires, 38,2 % consacraient pareille somme à leur loyer en 1980 et 47,2 % en 1995. C'est là une véritable crise d'abordabilité du logement qu'éprouvent les femmes.

RÉPERCUSSIONS DU LOGEMENT SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES : Cette étude a fait ressortir que de nombreux facteurs associés au logement se répercutent sur la santé et le bien-être des femmes.

Choix de logement : Les choix de logement s'offrant aux femmes sont considérablement réduits par le fait qu'elles risquent plus que les hommes d'être locataires, d'où les problèmes d'abordabilité, d'accès et d'offre. Bon nombre de ces femmes sont tout simplement incapables de s'offrir un logement décent, d'où les risques pesant sur leur santé et leur bien-être.

Cette situation, les participants à la table ronde Delphi l'ont bien résumée, suggérant que «la prestation en abondance du plus vaste choix possible de logements abordables devrait être une priorité de première importance en ce qui touche la santé et le bien être des femmes» et soutenant que «notre milieu économique et social actuel menace de plus en plus l'accès, l'offre et l'abordabilité en matière de logement pour les femmes».

Maintien dans les lieux : Le logement se doit d'être stable et durable aussi bien qu'abordable. Si la plupart des Canadiennes cohabitant avec un conjoint jouissent d'une situation de logement assez stable et assurée, la précarité du mode d'occupation est peut-être le problème de logement le plus criant qu'éprouvent les femmes et qui doit être réglé selon la table ronde Delphi. Les déménagements constants, et plus particulièrement ceux découlant de circonstances incontrôlables, minent la confiance, le bien-être, le développement des enfants et, par conséquent, la santé.

Sur une note plus positive, il y a eu une légère augmentation du nombre de propriétaires-occupantes au cours des deux dernières décennies, ce qui laisse supposer que certaines femmes bénéficient d'une meilleure stabilité. En 1995, le taux de propriété des femmes avait progressé de 3,5 % par rapport à 1980, mais il était encore de 30 % inférieur à celui des hommes.

Les membres de la table ronde Delphi soutiennent que le mode d'occupation et la stabilité du logement peuvent avoir d'importants effets bénéfiques sur le bien-être et la santé physique. Par exemple, selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), les femmes propriétaires ont moins de stress et une meilleure santé en général que les femmes locataires.

Discrimination et désavantage : Les femmes éprouvent de nombreux types de discrimination, dont ceux fondés sur le sexe, l'ethnie, l'état civil et le statut social. En général, on estime que la discrimination et le harcèlement des femmes de la part des gestionnaires immobiliers et des propriétaires-bailleurs sont monnaie courante. Cette discrimination peut revêtir la forme d'un refus de louer un logement à une femme en raison de son sexe ou de sa situation socio-économique ou parce qu'elle a des enfants, entre autres motifs.

Les femmes subissent également de la discrimination lorsqu'elles tentent d'obtenir un prêt ou du crédit auprès d'établissements financiers. L'obtention de capitaux peut préoccuper particulièrement les femmes; pourtant, le taux de propriété chez les Canadiennes est passé de 36,7 % en 1980 à 40,3 % en 1995 (ERMEM, 1995).

Itinérance, santé et violence : Quantité d'auteurs ont documenté les liens entre l'itinérance et la santé. Selon l'Advisory Committee on Homeless and Socially Isolated Persons de 1996, environ 35 % des utilisateurs de refuges à Toronto en 1995 étaient des femmes. Environ 30 à 40 % de la population des sans-abri à Montréal en 1996 était constitué de femmes (Fournier et Mercier, 1996). Plus récemment, on a dénombré 12 588 hommes célibataires, 4 439 femmes célibataires, 1 450 familles biparentales et 1 765 familles monoparentales, dont environ 55 % sont dirigées par une femme, qui utilisent les centres pour itinérants à Toronto (Novac et al., 1996).

Les refuges ne constituent pas un bon remède à long terme contre l'itinérance. Les Canadiens ont davantage besoin de logements permanents que d'abris temporaires, et l'accroissement du nombre de citoyens sans-abri, dont bon nombre de femmes avec ou sans enfants, laisse à penser qu'il faudra se pencher davantage sur ce problème.

La violence faite aux femmes est un autre facteur important à prendre en compte dans l'évaluation de l'influence qu'exerce le logement sur la santé et le bien-être des femmes. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 menée par Statistique Canada, la moitié des Canadiennes ont subi au moins une agression sexuelle ou physique depuis l'âge de 16 ans et 25 % de l'ensemble des femmes ont subi une agression sexuelle ou physique de la part de leur mari ou conjoint de fait.

Maîtrise de son logement : Exercer une influence ou un contrôle sur son logement est essentiel pour comprendre ce qui rend un milieu sain;

en effet, si, grâce au logement, les occupants peuvent contrôler de manière significative leurs conditions de vie et demeurer dans une collectivité stable, alors leur santé et leur bien-être s'en trouvent améliorés.

Selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) de Statistique Canada, les femmes propriétaires se sentent davantage maîtres de leur vie que les femmes locataires. Dans le même ordre d'idées, selon une étude menée pour le compte du Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie (de la SCHL) sur le rôle que joue le mode d'occupation dans la collectivité et la durabilité, la participation et la satisfaction ne dépendent pas uniquement du revenu et du niveau de scolarité, elles sont plutôt fortement tributaires du niveau de maîtrise de son milieu.

Facteurs sociaux : Le fait qu'une personne bénéficie d'un soutien social dans sa collectivité peut grandement contribuer au bien-être social, émotif, mental et physique de cette personne. Ce soutien social émane de liens solides et actifs avec des voisins, des amis, des proches et des co!lègues de travail, qui prodiguent divers types d'aide, dont la camaraderie, le soutien moral et divers services, depuis des soins de santé, en passant par la garde d'enfants, jusqu'à la surveillance de la maison de vacanciers. Nos problèmes se règlent plus efficacement, la maladie nous frappe moins souvent et notre espérance de vie est meilleure si d'autres personnes nous aident à gérer nos besoins, nos tensions et les aléas de l'existence (Wellman et al., 1993).

L'emplacement du logement est un enjeu crucial pour toutes les femmes, et peut-être plus pour les mères seules qui comptent davantage que les autres femmes sur le soutien social et de la collectivité.

L'emplacement du logement social est particulièrement important, car on a souvent tendance à ériger les ensembles de logement social sur des terrains de «deuxième choix» comme des terrains industriels réaménagés et des terrains de banlieue éloignée. L'emplacement peut également se répercuter sur la santé si le logement est situé dans des quartiers où se posent des problèmes environnementaux, comme une exposition au plomb ou au mercure, ou des problèmes de pollution ou de qualité de l'air.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS : D'après les études réalisées à ce jour, si la situation de certaines femmes s'est améliorée, le nombre de femmes propriétaires de leur maison s'étant accru, la plupart des femmes sont encore confrontées aux mêmes problèmes et défis qu'en 1983, notamment : leur situation économique a changée ou s'est détériorée, elles doivent assumer la majeure partie, voire la totalité, des responsabilités liées aux enfants, les modes de vie ont évolué, elles doivent prendre des décisions non traditionnelles quant à leur carrière

et à la famille, et elles sont exposées à des situations de violence (plus particulièrement dans leur domicile).

De plus en plus de femmes élèvent seules leurs enfants, sont membres de minorités visibles, divorcées ou sans-abri, et leur revenu est encore de beaucoup inférieur à celui des hommes. C'est là autant de raisons de s'inquiéter plus que jamais de la situation du logement des femmes. En revanche, puisque le nombre de femmes propriétaires de leur logement a augmenté, il semblerait que la situation des femmes s'est quelque peu stabilisée. Depuis le début des années 1990, on compte de plus en plus de femmes bénéficiant d'une sécurité, d'une stabilité et d'un contrôle sur leur logement par suite de leur accession à la propriété, mais aussi de plus en plus de femmes consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement, soit des femmes considérées comme ayant des besoins impérieux de logement. C'est là un groupe important qu'ont négligé les responsables de l'élaboration de politiques.

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de femmes faisant partie de la main-d'oeuvre active a considérablement augmenté, mais les femmes travaillant à temps plein à longueur d'année ont encore un revenu inférieur à celui des hommes. Par conséquent, la majeure partie des personnes se trouvant sous le seuil de faible revenu est constituée de femmes.[5]

Bien que le parc de logement social se soit constamment élargi durant la plupart de la période à l'étude (1983 à 1996), les problèmes d'abordabilité touchant les femmes ne se sont pas résorbés. Au contraire, de plus en plus de femmes éprouvent des problèmes d'abordabilité, si l'on en juge d'après le pourcentage croissant de femmes consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement de nos jours. Dans une large mesure, cette situation est peut-être tout simplement attribuable à l'accroissement du nombre de parents seuls au Canada, mais il faut également se demander si, dans la conception des programmes de logement au Canada, on n'aurait pas négligé les besoins essentiels des femmes.

Les chercheurs ont observé que cette situation s'expliquerait en grande partie par le fait que les femmes ont peu contribué à la conception et à la gestion des programmes canadiens de logement; autrement dit, la plupart de ces programmes conçus pour offrir des logements aux femmes dans le besoin ont été mis au point et administrés surtout par des hommes. Ces chercheurs suggèrent qu'on vérifie les programmes existants pour y examiner les rôles et la représentation des femmes dans le fonctionnement et l'établissement des priorités des programmes, car on pourrait probablement trouver des façons dont les ressources et les programmes existants[6], peut-être combinés à de nouveaux budgets et programmes de logement plus ciblés, pourraient répondre plus efficacement aux besoins de logement des femmes.

Les priorités en matière de logement, de santé et de bien-être des femmes cernées par l'étude sont vastes et touchent, entre autres, les problèmes de discrimination, les besoins spéciaux, la sécurité, l'itinérance, l'emplacement du logement et les services communautaires. Mais les priorités spécifiques, souvent soulignées par les membres de la table ronde Delphi, comprennent le financement et l'aide du gouvernement en matière de logement, les améliorations à apporter au choix, à l'abordabilité, à l'offre et à l'accès touchant le logement et les améliorations à apporter à la stabilité et au maintien dans les lieux. Si le gouvernement a un rôle important à jouer dans le financement de pareils logements, il ne peut pas assumer ce rôle à lui seul. Il faut plutôt que le gouvernement, à l'aide de partenariats, mette l'accent sur le développement communautaire et accepte que le logement est intrinsèquement si multidisciplinaire que, à moins d'une concertation entre les divers intervenants, la situation actuelle perdurera. Nous pouvons réaliser ces objectifs si nous faisons preuve d'une plus grande souplesse dans l'intégration de l'activité commerciale et si nous considérons la nouvelle composition des ménages comme un élément important dans le conception de programmes de logement destinés à améliorer le choix de logements convenables.

La concertation et l'intervention constituent sans doute la meilleure façon de régler les problèmes touchant les femmes et leur logement. Pour ce faire, il faudra peut-être mettre en place un mécanisme d'examen et de suivi des besoins des femmes en matière de logement, de santé et de bien-être. La formation d'une table ronde Delphi dans le cadre de l'étude est un exemple de mécanisme informel, mais on pourrait mettre au point un mécanisme plus substantiel afin d'offrir une tribune permanente. Impliquer les femmes en tant qu'intéressées au processus est un point essentiel qu'envisage la SCHL, ce que pourrait faciliter la tenue d'un forum national permanent et un débat sur les femmes et le logement.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION 1

1.1 À propos de l'étude 1

1.2 Logement, santé et bien-être : définition 1

1.3 Méthode 3

CHAPITRE 2 – CONTEXTE 5

2.1 Recherches antérieures 5

2.2 Le logement et les perspectives sociales 6

CHAPITRE 3 – TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES 9

3.1 Les femmes et la population canadienne 9

3.2 Le revenu des femmes 10

3.3 Participation des femmes au marché du travail 11

3.4 Abordabilité et mode d'occupation des logements 13

CHAPITRE 4 – RÉPERCUSSIONS DU LOGEMENT SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES 15

4.1 Choix de logement (abordabilité, accès et offre) 15

4.2 Stabilité du logement et maintien dans les lieux 18

4.3 Discrimination en matière de logement 19

4.4 Refuges d'urgence ou pour les sans-abri 22

4.5 Violence infligée aux femmes 23

4.6 Contrôle de son cadre de logement 24

4.7 Appartenance à la collectivité et réseaux de soutien 25

4.8 Emplacement des logements 26

4.9 Qualité et entretien des logements 27

4.10 Travailleuses à domicile 27

CHAPITRE 5 – RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS 30

NOTES 35

ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE A-1

ANNEXE B : MEMBRES DE LA TABLE RONDE DELPHI ET PRINCIPAUX RÉPONDANTS B-1

ANNEXE C : QUESTIONNAIRE ÉLABORÉ POUR LA TABLE RONDE DELPHI C-1

ANNEXE D : TABLEAUX D-1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des familles par groupe de Revenu 11

Tableau 2 : Pourcentage de Femmes et d'hommes sur le marché du travail par groupe d'âge 12

Tableau 3 : Mode d'occupation selon le sexe et l'âge, 1995 14

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 À propos de l'étude

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) appuie le principe de l'accès à un logement abordable par chacun des Canadiens, et plus particulièrement par ceux ayant du mal à obtenir un logement parce que leur revenu est faible ou qu'ils sont victimes de discrimination. Les femmes deviennent de plus en plus des consommatrices autonomes de logements et ont des besoins et des préoccupations spécifiques à cet égard. C'est pourquoi la SCHL a commandé une étude sur les Canadiennes et le logement. Cette étude peut offrir des renseignements utiles aux élaborateurs de lignes de conduite et aux chercheurs qui s'interrogent sur la politique de logement à adopter et sur les études à mener en vue du prochain siècle.

La société canadienne a subi de rapides changements dans les années 1990. Les modifications apportées dans les services sociaux et d'autres programmes gouvernementaux et la réorganisation économique entreprise par l'industrie et les gouvernements ont réduit l'emploi dans bon nombre de professions où dominaient traditionnellement les femmes. Les compressions budgétaires dans les programmes de logement social et d'aide sociale ont miné le revenu des femmes et leur accès à des refuges. Ces changements ont affecté les conditions de logement et la santé et le bien-être des femmes, et en particulier de celles que la société tend à laisser à l'écart : travailleuses à faible revenu, mères seules, femmes âgées ou handicapées, membres de minorités visibles et femmes indiennes, métisses, inuites ou autochtones.

Il importe de bien comprendre comment le logement peut affecter la santé et le bien-être des femmes et de leur famille. Par exemple, l'emplacement du logement peut avoir diverses répercussions importantes sur l'accès à l'emploi, l'infrastructure communautaire, l'éducation, les transports, les services de santé, les achats personnels, les services sociaux et d'autres services communautaires. Le mode d'occupation et le type de logement peuvent aussi se répercuter sur de nombreux aspects de l'existence, comme la santé publique, l'exposition aux dangers environnementaux, le risque d'être victime d'un crime, la liberté d'action dans son cadre de vie et la maîtrise de ce cadre, le sentiment d'appartenance à un foyer et à une collectivité et l'accès au soutien de réseaux et de familles.

L'objectif de l'étude est de fournir un portrait et une analyse de la santé et du bien-être des femmes en ce qui concerne les problèmes de logement dans les années 1990. Cette étude, qui s'inspire du rapport *Women as Housing Consumers*[7] de 1983 et en constitue une mise à jour, vise à fournir des renseignements aux enseignants, aux étudiants, aux chercheurs, aux planificateurs et aux élaborateurs (municipaux, provinciaux et fédéraux) de lignes de conduite sur le logement et à suggérer des pistes de recherche et d'élaboration de lignes de conduite en ce qui touche le logement sain à l'intention des femmes.

1.2 Logement, santé et bien-être : définition

Le logement est considéré comme un besoin fondamental dont l'absence pèse sur toutes les autres sphères de l'existence. Plus qu'un simple toit, le logement offre un espace privé où élever ses enfants et où l'on enseigne et l'on apprend. Le logement situe également les individus dans un environnement – une collectivité pourvue de services, d'écoles, de possibilités d'emploi et d'une vie sociale (Garon, 1997). L'importance cruciale du logement a été clairement reconnue tant au Canada qu'à l'étranger.

En 1961, l'Organisation mondiale de la santé a établi que la santé du milieu résidentiel reposait sur deux éléments : le logement et le quartier. Parmi les critères permettant de déterminer si un logement est sain, citons la superficie, le chauffage, l'éclairage, l'élimination des déchets,

la réduction des bruits et la sécurité (Burridge et Ormandy, 1993). En 1992, l'Organisation des Nations Unies précisait que, pour être de qualité convenable, un logement devait – moyennant un coût raisonnable – être bien construit, offrir suffisamment d'intimité, d'espace, d'éclairage et d'aération et être situé à proximité des services essentiels et du lieu de travail de ses occupants (Nations Unies, 1992).

Le gouvernement du Canada reconnaît que la santé n'est pas seulement l'absence de maladies, elle est un état de complet bien-être. La qualité du logement, la sécurité, l'hygiène du milieu, l'exercice et la nutrition sont autant de facteurs se répercutant sur la santé des individus et, donc, de la collectivité. C'est pourquoi le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a suggéré qu'on définisse de manière plus large la santé en tenant compte, entre autres, de l'accès à l'éducation, de l'estime de soi, de la maîtrise de son environnement, du choix de son mode de vie et de la possibilité de s'épanouir et d'évoluer.

Des définitions aussi larges supposent que la santé n'est pas une fin en soi mais une ressource importante pour mener une vie bien remplie. Dans le cadre de pareilles définitions, toute politique de logement digne de ce nom devient une partie inextricable de la promotion de la santé. Ainsi, la «santé attribuable au logement», en plus d'intégrer les caractéristiques susmentionnées, comprend d'autres indicateurs comme la stabilité et la sécurité de la propriété ou le maintien dans les lieux, la sécurité personnelle, l'intégration de diverses collectivités, le choix de l'emplacement du logement et de la manière de vivre et la maîtrise des questions entourant le logement (ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, 1993).

L'élément économique est aussi un facteur important dans la santé attribuable au logement. Le bien-être économique dépend du revenu par rapport aux besoins, du degré de pauvreté, etc. (Finnie, 1993). L'élément économique a aussi trait aux questions d'habilitation personnelle, d'habiletés d'adaptation et de capacité de modifier les circonstances par des choix conscients. Si l'on soutient que toutes les préoccupations en matière de santé et de bien-être sont des questions sociales et qu'une vaste gamme de facteurs socio-économiques se répercutent sur le bien-être, alors la notion de bien-être devient étroitement reliée au logement et à la politique de logement.

Le rapport *Creating Housing for Healthy Communities* (ministère de la Santé de la C.-B., 1993) expose à quel point l'emplacement des logements dans une collectivité sûre et stable est important pour la santé des femmes. La stabilité, par exemple, qui suppose le maintien dans les lieux dans une certaine mesure, favorise la santé. Pour que son lieu de domicile soit stable, il est très important qu'une femme se sente en sécurité dans son quartier. En outre, la possibilité d'être intégrée à la collectivité et d'avoir une interaction avec les membres de cette dernière fait souvent partie des répercussions positives dont peut bénéficier une femme habitant une collectivité sûre.

D'autres liens directs entre le logement et la santé sont manifestes. Dans son rapport au comité de développement des ressources humaines de 1994, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine au Québec rappelait au comité les résultats de plusieurs décennies de recherche sur les effets des conditions de logement sur les occupants.

Selon l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (1994), les études menées ces dernières décennies ont documenté les effets sur la santé et le bien-être des gens que produisaient les problèmes de logement, dont les coûts élevés, la piètre qualité matérielle des logements, l'absence de services essentiels, les mauvaises conditions d'hygiène et le surpeuplement excessif. Ces problèmes sont souvent aggravés par le manque d'assurance du maintien dans les lieux et les craintes au sujet de la sécurité des personnes.

Selon cette même Association, ces études font clairement ressortir le lien entre ces mauvaises conditions de logement et divers problèmes, notamment l'incidence accrue de maladies contagieuses, de stress, de conflits

interpersonnels, de violence familiale, de la malnutrition et du manque d'estime de soi. Les mauvaises conditions de logement affectent le bien-être physique et social des gens. Ils nuisent également à leur capacité de s'instruire et de participer au marché du travail.

Ainsi, on estime que les conditions de logement exercent une grande influence non seulement sur la santé physique, mais aussi sur la santé psychologique et sociale et sur l'accession à l'autarcie économique.

1.3 MÉTHODE

Pour mettre à jour l'étude de 1983 sur les femmes et leur logement, nous avons fait appel à plusieurs méthodes de recherche pour recueillir des données tant quantitatives que qualitatives aux fins de l'analyse. Les questions à examiner et à analyser ont été choisies d'après l'examen des ouvrages existants et la consultation des principaux répondants. Ces principaux répondants, des experts et des spécialistes en matière de logement et de santé ont apporté une contribution dans le cadre d'entrevues et de discussions avec les membres de l'équipe de recherche. De plus, une partie de ces experts ont participé à une table ronde Delphi formée aux fins de la présente étude (voir ci-après).

Examen des ouvrages de référence : Par l'examen des ouvrages de référence, nous voulions avoir un aperçu des types de recherche menées depuis la parution du rapport de 1983 sur les femmes et le logement. Notre examen a surtout porté sur la détermination des ouvrages actuels sur les questions sociales touchant les femmes et sur celles ayant des répercussions sur leur santé, leur bien-être et leurs choix de logement. Parmi les ouvrages consultés, citons des articles de journaux, des études de principes directeurs, des bulletins et d'autres documents de recherche dénichés au moyen d'une recherche en bibliothèque[8] et des recommandations formulées par les principaux répondants et les membres de la table ronde Delphi.

Entrevues auprès des principaux répondants : Des entrevues ont été menées auprès des principaux répondants connaissant les problèmes touchant le logement, la santé et le bien-être des femmes. Ces répondants, nous les avons déterminés en communiquant avec des associations féminines, des ministères de la santé et des ministères provinciaux du logement partout au Canada. La plupart des principaux répondants étaient issus de ministères gouvernementaux provinciaux. Les autres étaient des enseignants, des experts-conseils privés, des fonctionnaires fédéraux ou des membres de groupes de revendication. Grâce aux entrevues, nous avons recueilli les vues des répondants sur d'importants problèmes rencontrés par les femmes, et plus particulièrement sur la façon dont ils estiment que le logement se répercute sur la santé et le bien être (voir à l'Annexe B la liste des répondants).

Table ronde Delphi : Une enquête selon la méthode Delphi a également été menée dans le cadre de l'étude afin d'en arriver à un consensus sur les objectifs que devraient poursuivre la recherche et la politique du logement pour ce qui touche la santé et le bien-être des femmes. La table ronde Delphi a été formée par le recrutement de personnes représentant divers domaines de compétence, dont les problèmes touchant les femmes, les indicateurs de la qualité de vie, le logement, la santé et le bien-être. Les membres de la table ronde comprenaient des enseignants, des analystes de principes directeurs, des experts-conseils et des intervenants (voir à l'Annexe B la liste des répondants). Les candidats ont été déterminés par l'équipe chargée de l'étude de SPR au moyen d'entrevues auprès d'analystes de ligne de conduite de la SCHL et d'organismes voués au logement et aux femmes dans l'ensemble du Canada.

Pour obtenir les vues des membres de la table ronde Delphi, nous avons procédé à trois rondes de questions. Dans la première ronde de questions, nous voulions établir les problèmes les plus importants touchant les femmes, leur logement, leur santé et leur bien-être. La deuxième ronde de questions visait à classer par ordre d'importance les problèmes dégagés

lors de la première ronde de questions et à tenter de trouver des solutions possibles. Dans la troisième et dernière ronde de questions, nous avons tenté d'en arriver à un consensus sur les orientations à prendre et sur les points que devraient privilégier d'éventuels programmes, politiques et recherches. Le composant Delphi de l'étude a été accompli par la distribution de questionnaires aux membres de la table ronde. On a distribué aux membres de la table ronde les résumés des constatations et des résultats tirés lors de chacune des deux premières rondes de questions, de même que les questionnaires des rondes à venir, afin de permettre à ces derniers d'examiner, avant de répondre aux questions demandées, les réponses qu'avaient fournies leurs collègues aux rondes précédentes.

Analyse statistique : La compilation des statistiques existantes aux fins de l'analyse a été un autre élément de l'étude. Nous avons mis à jour les tableaux statistiques du rapport de 1983. Cette mise à jour a reposé sur les données publiées et d'autres totalisations spéciales suggérées par des experts-conseils, à partir principalement du recensement, de l'Enquête sur la population active et de l'Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (ERMEM)[9] L'analyse a ensuite été élargie par des données de trois autres sources : l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), les données sur le logement social et l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP). L'ESLA a permis l'évaluation du pourcentage de femmes pouvant avoir des besoins spéciaux de logement en raison de handicaps. Les données sur le logement social ont fourni des renseignements sur les conditions de logement. L'Enquête nationale sur la santé de la population nous a permis d'examiner certains liens entre les situations de logement et la santé et le bien-être des femmes. Les données obtenues par les trois éléments de l'étude (Examen des ouvrages de référence, Entrevues auprès des principaux répondants et Table ronde Delphi) constituent le fondement des constatations tirées de l'étude.

CHAPITRE 2 : CONTEXTE

Les problèmes de logement et leurs répercussions sur la santé et le bien-être des femmes ont peu retenu l'attention jusqu'aux années 1980. Cependant, à l'heure actuelle, des données peuvent nous renseigner sur la situation des femmes et leurs besoins dans la marché de l'habitation, bien que les liens directs entre le logement et la santé et le bien-être ne sont pas encore bien expliqués. Puisqu'il s'avère utile de comparer la recherche actuelle à celle menée dans le passé, le présent chapitre donne un bref résumé des constatations tirées de l'étude sur la femme et le logement menée en 1983 par McClain et Doyle.

2.1 Recherches antérieures

Women as Housing Consumers (McClain et Doyle, 1993) avait démontré, par le premier examen d'ouvrages canadiens sur l'habitation et la planification, que la situation des femmes à titre de consommatrices du marché de l'habitation n'avait pas été reconnue en général.

Cet ouvrage dressait un portrait statistique des Canadiennes à l'aide de données nationales. Le portrait précisait, entre autres, la composition des familles et des ménages, le revenu des femmes et leur responsabilité à l'égard des enfants, les modes d'occupation, l'état des logements et le coût du logement assumé par les femmes par type de ménage. Ces deux chercheurs s'étaient donné une mission novatrice et remplie de défis, compte tenu de la rareté des études déjà menées sur le sujet à l'époque. Au nombre des constatations notables de leur étude, citons les suivantes :

Les «consommateurs cachés»

- Les études sur la planification et la politique de logement menées jusqu'en 1983 mettaient l'accent sur la famille nucléaire comme unité d'étude. Le cadre conceptuel utilisé pour organiser les données statistiques et cerner les tendances démographiques et les besoins sociaux était sélectif dans sa façon d'établir les prévisions et témoignait du biais institutionnalisé de l'ignorance qu'est l'importance des différences entre les sexes.

- La plupart des ménages dirigés par une femme étaient locataires, environ le tiers étant propriétaires d'une maison. L'âge semblait jouer un rôle crucial sur l'accès à la propriété par les femmes, car près de 70 % des femmes propriétaires étaient âgées de plus de 55 ans.

- Quoique croissante, une mince partie de la demande en propriétés à faible coût était attribuable aux femmes, et ces dernières dominaient manifestement le marché des logements locatifs non luxueux.

Désavantage socio-économique

- Le pourcentage de familles dirigées par une femme était à la hausse, et en particulier parmi les femmes très jeunes ou très âgées. Les jeunes parents seuls constituaient presque le tiers de toute la population de parents seuls au Canada.

- Les femmes étaient désavantagées au point de vue économique, mais, au début des années 1980, elles ont fait des gains marginaux dans certains secteurs de la population active, notamment dans les emplois à temps plein, par rapport aux hommes. De plus, les femmes courraient plus de chances que les hommes d'être employées à temps partiel ou occasionnel. Enfin, par nécessité, les femmes risquaient davantage que les hommes de travailler à temps partiel dans le secteur des services, de travailler à domicile ou de faire du travail à la pièce.

Ce rapport de 1983 concluait que les femmes n'étaient pas reconnues en général à titre de consommatrices de logements et que leurs besoins spécifiques en matière de logement n'étaient pas satisfaits. Puisque les coûts de logement sont le plus imposant poste budgétaire de la plupart des ménages, les auteurs du rapport espéraient qu'on s'intéresserait davantage aux sujets tels que les normes de qualité, le changement dans les services que le logement doit accomplir, l'évaluation des coûts de logement considérés comme raisonnables, la souplesse dans la satisfaction de la demande et des besoins en logements selon la composition du ménage et le revenu familial, et les stimulants permettant la production de logements qui répondent aux besoins particuliers de chaque femme ou de groupes de femmes.

2.2 Le logement et les perspectives sociales

Les ouvrages existants laissent à penser que la politique sociale en 1997, tout comme en 1983, est encore axée sur le modèle traditionnel de famille nucléaire, constituée d'un soutien de famille mâle ayant à charge une épouse et des enfants, ou d'une famille à deux revenus où celui de l'épouse vient arrondir le budget familial. Ces modèles non seulement auraient forgé les vues de la société canadienne et les politiques sociales élaborée pour cette dernière, mais encore seraient littéralement ancrées dans la société, les collectivités et la conception du parc résidentiel (Werkele et Novac, 1991).

L'Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (ERMEM) de Statistique Canada est l'un des exemples utilisant le modèle de famille traditionnel. Aux fins de la collecte des données, Statistique Canada considère que le chef de ménage d'une famille biparentale est l'homme, peu importe que son épouse ait un revenu supérieur à lui, qu'elle se charge des finances du ménage ou qu'elle exécute tous les travaux domestiques.[8]

Le modèle de famille nucléaire prévaut encore dans bon nombre de familles canadiennes, mais il a perdu beaucoup de terrain depuis 10 à 15 ans. Avec l'acceptation plus répandue des nouveaux modes de vie, l'augmentation des taux de divorce et de remariage et la dure réalité économique du milieu des années 1990, quantité d'autres types de ménages très différents sont courants de nos jours au Canada.

La politique de logement reposant sur la famille nucléaire ne répond pas nécessairement au mieux aux besoins des nouveaux types de ménages, et plus particulièrement à ceux, par exemple, des familles monoparentales. Selon les études menées à ce jour, le concept du logement axé sur la famille traditionnelle à deux revenus ne convient pas nécessairement aux familles monoparentales, une seule personne étant chargée de toute l'activité du ménage que se partageaient autrefois deux personnes. Autrement dit, le parent seul, habituellement la mère, doit non seulement assumer les travaux ménagers et élever ses enfants, mais encore gagner un revenu et s'occuper de l'entretien et de la réparation de la maison (Klodawsky et Spector, 1988).

Les familles dont le chef est une femme sont souvent incapables de s'offrir une maison individuelle et de s'établir dans des collectivités ou des quartiers axés sur les jeunes familles et comportant les ressources idéales pour l'éducation des enfants, dont les meilleures écoles, des terrains de jeux adéquats et quantité d'activités et de mesures de soutien communautaires. Puisque 34 % des mères seules ne possèdent pas de véhicule, il faut que le logement qu'elles peuvent s'offrir soit bien situé pour qu'elles puissent avoir accès aux services communautaires pertinents.

Comme le soulignait un document présenté au groupe de travail du ministre sur le logement par le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick en 1988, les femmes à revenu fixe faible sont souvent forcées de se procurer des logements à faible loyer, où les aires de jeux pour les enfants sont souvent inadéquates, dont la salubrité, la sécurité et l'état laissent à

désirer, qui se trouvent dans les quartiers périphériques et qui montrent d'autres défauts, par exemple le surpeuplement.

Malgré ces lacunes, la politique canadienne du logement et les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux connexes ont tenté d'offrir un accès à des logements adéquats aux citoyens grâce à un large éventail de programmes, en général axés sur des groupes spécifiques ayant des besoins particuliers. Bon nombre de ces programmes ont été axés sur les besoins des familles, et en particulier de celles dirigées par une femme. Au fil des ans, se sont greffées à ces programmes plusieurs initiatives importantes," notamment :

- **Programme de logement public de la Société canadienne d'hypothèques et de logement**. Ce programme a été conçu pour fournir des logements aux ménages à faible revenu (mise en oeuvre dans les années 1960 et mise au point durant les années 1970). Les logements produits dans le cadre de ce programme sont dorénavant administrés par les provinces, les gouvernement fédéral et provinciaux se partageant la responsabilité des subventions. Bon nombre de ces logements sont occupés par des familles dirigées par une femme.

- **Programme de logement sans but lucratif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement**. Avant 1986, ce programme, administré principalement par les municipalités et des organismes sans but lucratif, visait à permettre à des groupes à revenu faible et moyen d'habiter le même environnement. Par la construction de logements individuels ou collectifs d'occupation permanente, par la prestation de refuges temporaires pourvus de services spéciaux ou par la rénovation de vieux bâtiments, ce programme offrait toute une gamme de nouveaux choix de logement des familles et des personnes âgées.

Dans le cadre de ce programme, la SCHL finançait également des logements pour des personnes ayant des besoins spéciaux, et plus particulièrement pour celles cherchant un refuge temporaire, un abri et de l'aide. Dans ce programme, on accordait la priorité aux personnes âgées, aux femmes victimes de violence familiale, aux personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux, aux enfants perturbés, aux autochtones et aux participants à des programmes de désintoxication.

- **Programme des coopératives d'habitation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement**. Comme le Programme de logement sans but lucratif, le Programme des coopératives d'habitation visait à offrir des logements abordables, mais il encourageait aussi un certain contrôle des occupants en finançant les logements en fonction de leur participation à la production, à la gestion et à l'entretien des logements.

Après 1985, la production de logements sociaux grâce à des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux de partage des coûts a permis d'offrir des logements aux ménages à faible revenu, dont des personnes âgées, des familles et des personnes non liées. Divers aspects des programmes de logement coopératif et sans but lucratif ont bénéficié de divers appuis complémentaires, d'autres subventions pour des logements dont le loyer est proportionné au revenu et d'autre financement supplémentaire dont les modalités variaient d'une province à l'autre.

Ensemble et au moyen de ces programmes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et des organismes sans but lucratif ont produit des centaines de milliers de logements subventionnés avant le milieu des années 1990. Par exemple, les programmes de logement sans but lucratif on produit presque un quart de million de logements subventionnés en deux décennies. De plus, bon nombre de ces programmes avaient d'importantes répercussions sur les familles dirigées par une femme. Par exemple, lors de ses évaluations de programmes en 1996, la SCHL s'est rendu compte que 67 % des logements sans but lucratif étaient occupés par des ménages dirigées par des femmes,12 mais ces dernières ont peu ou

pas participé à la production ou à la conception de ces logements. La plupart des programmes de logement tentaient de fournir des logements répondant aux besoins du ménage. Cependant, dans les années 1990, il faudra peut-être adopter des critères différents ou de nouvelles méthodes pour répondre aux besoins des divers types de ménages.

Puisqu'on estime maintenant que la santé dépend d'une vaste gamme de facteurs (bien-être émotif et social), il ne suffit plus d'avoir un toit pour que se réalise l'objectif du «logement sain». En outre, étant auparavant axés sur la prestation d'un logement sans égard aux autres besoins essentiels pour la santé et le bien-être en général, les anciens programmes de logement ont souvent pourvu les femmes de logements qui leur convenaient peu. Par exemple, le logement public n'a pas réussi à répondre aux besoins des femmes.

Les détermination des besoins impérieux[13] est un aspect important de la politique de logement qui n'a pas suivi l'évolution des ménages. Les besoins impérieux sont une formule utilisée par la SCHL pour calculer le niveau des besoins en logement. Les paramètres employés actuellement pour mesurer les besoins impérieux sont *la taille, la qualité et l'abordabilité du logement.*

Les ménages qui sont incapables d'obtenir un logement locatif non subventionné répondant aux normes de taille et de qualité sans consacrer 30 % de leur revenu ou davantage au loyer sont considérés comme ayant des besoins impérieux de logement.

Doyle (1992) prétend toutefois que ces paramètres ne sont peut-être pas assez subtils pour mesurer les véritables besoins impérieux agrégés. Cette auteure soutient que la pertinence du logement par rapport aux besoins des occupants doit être envisagée et suggère un certain nombre de paramètres par lesquels on pourrait mesurer cette pertinence, dont les suivants :

- accessibilité aux services, aux écoles, au lieu de travail et à une garderie;
- conception de logements et de quartiers en fonction des aires de jeux;
- intimité, mais dans un contexte de soutien communautaire;
- possibilités de participation et de contrôle.[14]

Ces paramètres, comme nous l'avons mentionné, sont des éléments essentiels afin de mesurer la pertinence des logements pour ce qui est de répondre aux besoins des ménages, mais surtout afin d'évaluer les besoins de logement des femmes.

Le thème des besoins impérieux est exploré plus à fond dans l'ouvrage *Families and Children in Canada: The Housing Dimension*, dans lequel Doyle suggère que le besoin en logement est principalement relié au mode d'occupation et au type de ménage[15] Il est relié au mode d'occupation, car la plupart des ménages ayant des besoins impérieux sont locataires – ceux qui louent leur logement sont habituellement ceux qui ont le moins de choix de logement puisqu'ils se trouvent principalement parmi les gens dont le revenu est le plus faible – et il est relié au type de ménage, car la plupart des ménages ayant des besoins impérieux sont des familles monoparentales, des personnes non liées et des personnes âgées.[16]

Toutefois, les paramètres utilisés pour mesurer les besoins impérieux de logement ne sont pas exempts de discrimination sexuelle. Ils se limitent aux caractéristiques matérielles et financières des logements et négligent certains aspects cruciaux du rôle que joue le logement dans la vie des femmes (emplacement, sécurité et absence de harcèlement). Qui plus est, le maintien dans les lieux n'est pas abordé bien qu'il soit largement reconnu que les fréquents déménagements affectent la santé, le confort et le sentiment de sécurité.

De nombreux analystes, dont Doyle, soutiennent que, pour mesurer pleinement la pertinence des logements, il faut de nouveaux paramètres, dont l'intimité, le soutien de la collectivité, et la participation et le contrôle par les locataires.

CHAPITRE 3 : TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Pour explorer le lien entre le logement et ses répercussions sur la santé et le bien-être des femmes, il nous faut tout d'abord examiner le portrait démographique des femmes au Canada. Puis nous examinerons quelques principes de l'économie et de l'abordabilité du logement.

3.1 LES FEMMES ET LA POPULATION CANADIENNE

La population totale : Selon les données de recensement de Statistique Canada, les femmes, au nombre de 14 179 500, représentent 50,4 % de la population canadienne, soit une hausse de près de 2 millions de femmes depuis la dernière étude sur les femmes et le logement en 1983. La population féminine au Canada se compose de 14,7 % de 15 à 24 ans, de 17,9 % de 25 à 34 ans, de 15,7 % de 35 à 44 ans, de 10,6 % de 45 à 54 ans, de 8,7 % de 55 à 64 ans et de 13,1 % de 65 ans et plus.

Les femmes et le vieillissement de la population : Selon les données de recensement, la population féminine, comme la population en général, vieillit, ce qui n'étonne personne. De 10,9 % en 1981, la proportion de femmes âgées de plus de 65 ans, par rapport à la population, est passée à 13,1 % en 1991, et l'on prévoit qu'elle atteindra 17,6 % en 2016. En tant que groupe en rapide croissance, les femmes âgées devraient constituer un groupe de plus en plus unique ayant des besoins de logement pour les décennies à venir.

Immigrantes : Selon Statistique Canada, on comptait 2,2 millions d'immigrantes au Canada en 1991, soit à peine plus de 16 % de la population féminine. La même proportion d'hommes immigrants (16 %, 2,1 millions d'immigrants) était observée cette année-là. Le pourcentage de la population canadienne constitué d'immigrants est stable depuis le début des années 1950 et oscille autour de 16 %.[17] Ainsi, les immigrantes forment un groupe important et stable de consommateurs de logements.

Femmes de minorités visibles : Les femmes de minorités visibles, dont la plupart (79 %) ont vu le jour à l'extérieur du Canada, sont un segment de la population qui a crû, passant de 6 % de la population en 1986 à 9 % en 1991, selon Statistique Canada. La plupart des femmes de minorités visibles habitent les grandes villes. Si la plupart d'entre elles travaillent (60 % comparativement à 63 % pour les autres femmes), elles ont généralement des revenus quelque peu inférieurs à ceux des hommes de minorités visibles et des autres femmes.[18] On prévoit que ce groupe, qui connaît une forte croissance, aura besoin de politiques de logement novatrices sur les questions spécifiques de discrimination dans l'accès au logement.

Emplacement : La plupart des Canadiennes, soit 57,4 %, habitent une région métropolitaine de recensement, 13,1 % une agglomération de recensement et 7,1 % une autre région urbaine. Parmi les 22,4 % de femmes habitant une région rurale, 2,7 % habitent une exploitation agricole. Les femmes représentent également plus de la moitié de la population dans la plupart des grandes villes, de légers écarts différenciant les villes suivantes : Québec (51,4 %), London (51,2 %), Montréal (51,2 %) et Winnipeg (51,1 %). Toronto (50,7 %) et Vancouver (50,5 %) se trouvent près de la moyenne national, alors qu'Edmonton (49,9 %) et Calgary (49,8 %) sont les seules grandes villes où les femmes constituent un peu moins de 50 % de la population.

Types de ménages : La plupart des Canadiennes habitent avec leur époux (52,6 %) ou un conjoint de fait (6,7 %). Les mères seules forment 7,3 % de la population féminine canadienne, alors que 13,2 % des femmes de plus de 15 ans habitent avec leurs parents. La population féminine comprend 12,3 % de femmes seules, 3,9 % de femmes habitant avec une personne non liée et 3,9 % de femmes habitant avec un proche.

Les types de ménages par groupe d'âge varient considérablement. Dans le groupe des moins de 24 ans, 10,2 % des femmes sont mariée et presque autant habitent avec un conjoint de fait (8,8 %). Dans le groupe des 25 à 44 ans, 63,2 % des femmes sont mariées et 9,9 % habitent avec un conjoint de fait. Dans le groupe des 45 à 64 ans, 70,4 % des femmes sont mariées et seulement 3,4 % habitent avec un conjoint de fait.

Par rapport à la population masculine canadienne, les plus grands écarts dans l'état civil se trouvent dans le groupe des 25 à 44 ans, 20,3 % des hommes contre seulement 12,9 % de femmes n'habitant pas avec un proche, alors que dans le groupe des plus des 65 ans, 51,2 % des femmes vivent seules ou avec une personne non liée comparativement à 22,1 % des hommes dans la même situation.

Familles monoparentales : Au cours des dernières décennies, le pourcentage de familles monoparentales a enregistré une hausse constante, attribuable en majeure partie aux mères seules. En 1961, 9 % de l'ensemble des familles avec enfants étaient dirigées par une femme seule. Ce pourcentage s'est élevé à 10,4 % en 1971, à 13,7 % en 1981 et à 16,4 % en 1991. En comparaison, la population des pères seuls a enregistré une hausse beaucoup plus faible durant la même période, passant de 2,5 en 1961 à 2,8 % en 1971, à 2,9 % en 1981 et à 3,5 % en 1991. Cette hausse constante et marquée du pourcentage de familles dirigées par une femme est l'une des plus frappantes tendances se répercutant sur le logement des Canadiennes de nos jours.

3.2 LE REVENU DES FEMMES

Selon les données de Statistique Canada sur la répartition des revenus, les femmes d'aujourd'hui tout comme celles des années 1980 ont un revenu inférieur à leurs homologues masculins. Cette constatation vaut tant pour les femmes non liées que pour celles à la tête d'une famille.

Les hommes non liés ont un avantage économique par rapport aux femmes dans tous les groupes d'âge, le plus grand écart se manifestant dans les groupes d'âge moyen de 45 à 54 ans et de 55 à 59 ans où, respectivement, le revenu moyen des femmes s'établit à 26 435 et 22 155 dollars, soit considérablement moins que le revenu moyen des hommes, lequel s'élève à 32 277 et à 28 038 dollars.

Cette même situation prévaut pour tous les autres groupes d'âge. Par exemple, le salaire moyen des jeunes femmes non liées (moins de 24 ans) atteint 12 290 dollars par année comparativement à 16 145 dollars pour les hommes non liés, et le salaire moyen des femmes de 25 à 34 ans s'établit à 24 915 dollars comparativement à 28 788 pour les hommes. Dans les groupes plus âgés, des écarts analogues sont observables. Dans le groupe des 60 à 64 ans, le revenu moyen des femmes non liées est de 19 892 dollars, alors que celui des homme est de 24 670 dollars. Les femmes de plus de 65 ans déclarent un revenu moyen de 17 106 dollars, tandis que les hommes du même âge ont un revenu de 23 782 dollars. Ces écarts sont analogues à ceux exposés dans les rapports de 1980, dans lesquels le revenu des femmes non liées représente environ 70 % des hommes non liés.

Comme dans les années 1980, les jeunes femmes non liées des années 1990 ont le plus faible revenu, 22,4 % des femmes de moins de 24 ans gagnant moins de 5 000 dollars et 29,7 % des femmes non liées du même groupe d'âge ayant un revenu entre 5 000 et 10 000 dollars. En 1994, seulement 3 % des femmes non liées âgées de moins de 24 ans avaient un revenu annuel de plus de 40 000 dollars, comparativement à 6,7 % pour les hommes non liés du même groupe d'âge.

Un très faible pourcentage de femmes non liées dans tous les autres groupes d'âge ont déclaré un revenu de moins de 5 000 dollars en 1994, mais un pourcentage élevé de femmes non liées d'au moins 55 ans ont indiqué un revenu inférieur à 15 000 dollars, soit 49,3 % dans le groupe des

55 à 59 ans, 53,6 % dans celui des 60 à 64 ans et 59,6 % dans celui des 65 ans et plus. Néanmoins, 18,5 % des femmes non liées de 25 à 34 ans, 23,2 % de celles âgées de 35 à 44 ans et 21,4 % de celles âgées de 45 à 54 ans ont gagné plus de 40 000 dollars, soit les groupes où les revenus sont habituellement les plus élevés.

L'infériorité salariale des femmes prévalant dans les années 1980 a continué dans les années 1990; ainsi, les femmes sont systématiquement limitées dans leur capacité d'obtenir un bon logement.

On observe les mêmes tendances pour les familles. Le pourcentage de chefs dont le revenu est inférieur à 20 000 dollars par groupe d'âge est le suivant pour les femmes : moins de 24 ans, 79,5 %, 25 à 34 ans, 55,5 %, 35 à 44 ans, 36,4 %, 45 à 54 ans, 23,9 %. Ce pourcentage est considérablement inférieur pour les hommes : moins de 24 ans, 24,2 %, 25 à 34 ans, 7,3 %, 35 à 44 ans, 5,9 %,45 à 54 ans, 5,85 %.

De même, très peu de familles dirigées par une femme gagnent plus de 40 000 dollars par année comparativement aux familles dirigées par un homme. Par exemple, 67,7 % des familles dirigées par un homme de 25 à 34 ans, comparativement à seulement 12,1 % des familles dirigées par une femme du même âge, sont dans cette situation. Dans le groupe des 35 à 44 ans, 75,7 % des hommes contre seulement 24 % des femmes gagnent plus de 40 000 dollars par année, alors que dans le groupe des 45 à 54 ans, c'est 78, 7 % des hommes contre 43,2 % de femmes qui bénéficient d'un tel revenu.

Dans l'ensemble, en dollars constants de 1994, le revenu des familles a très peu changé de 1980 à 1994, le revenu moyen des familles monoparentales étant passé de 29 090 dollars en 1980 à 30 256 dollars en 1994, et celui des familles biparentales étant passé de 55 273 dollars en 1980 à 56 442 dollars en 1994.

Tableau 1
Repartition des familles par groupe de revenu

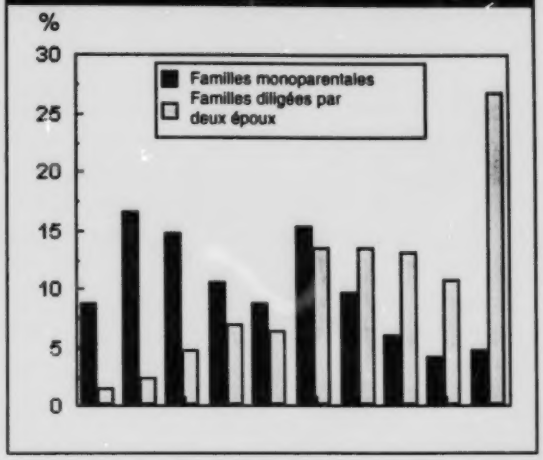

3.3 PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Accusant un sérieux recul par rapport aux hommes pour ce qui est du revenu, les femmes ont continué d'affirmer leur présence sur le marché du travail au cours des dernières décennies. En avril 1996, 77,8 % des femmes de 25 à 44 ans faisaient partie de la population active, par rapport à 91,3 % des hommes du même groupe d'âge. Un bon 81,4 % des femmes non liées de 25 à 44 ans et 77,3 % des femmes mariées du même groupe d'âge faisaient partie de la population active en avril 1996, alors que les femmes divorcées, séparées ou veuves du même groupe d'âge déclaraient participer au marché du travail dans une mesure analogue (75,2 % en moyenne).

Si on examine de plus près la participation des femmes à la population active, on s'aperçoit que les principalesannées d'emploi des femmes se trouvent entre 20 et 54 ans : 67,9 % pour les 20 à 24 ans, 77,5 % pour les 25 à 34 ans, 78 % pour les 35 à 44 ans et 71,2 % pour les 45 à 54 ans. Le taux de participation chute

radicalement après 54 ans : 37 % pour les 55 à 64 ans et seulement 3,5 % pour les 65 ans et plus. De plus, sur le marché du travail, les adolescentes sont moins présentes que les femmes de 20 à 54 ans, 42,9 % des femmes de 15 à 19 ans faisant partie de la population active, ce qui n'est pas tellement différent du pourcentage d'adolescents qui travaillent, soit 43,3 %.

Les hommes plus âgés sont toutefois plus présents sur le marché de travail : 75,8 % pour les 20 à 24 ans, 91 % pour les 25 à 34 ans, 91,6 pour les 35 à 44 ans et 88,7 % pour les 45 à 54 ans. Le taux de participation chute radicalement chez les hommes de 55 à 64 ans; il s'établit à 58,7 %, comparativement à 37 % pour les femmes du même groupe d'âge, et il ne reste plus que 10,5 % des hommes âgés de 65 ans et plus qui font partie de la population active.

Les femmes sont plus sujettes que les hommes à travailler à temps partiel. En 1993, 26 % de toutes les femmes travaillant à l'extérieur de leur domicile étaient embauchées à temps partiel, alors qu'à peine 10 % des hommes travaillant à l'extérieur étaient dans le même situation. Les femmes occupaient 69 % de l'ensemble des emplois à temps partiel au Canada en 1993. Si tant de femmes occupent un poste à temps partiel, c'est qu'elles ne peuvent trouver d'emploi à temps plein. Le pourcentage de travailleuses à temps partiel souhaitant occuper un poste à temps plein mais incapables d'en trouver un atteignait 34 % en 1993 et 20 % en 1989.

Si les femmes ont accru leur présence sur le marché du travail dans les années 1990, les hommes sont encore plus présents qu'elles, et ces dernières ont également un taux de chômage plus élevé que leurs homologues masculins, d'où l'infériorité de leur revenu.

Le taux de participation des femmes à la population active varie beaucoup d'une province à l'autre du Canada, s'établissant depuis un maigre 37,8 % à Terre-Neuve jusqu'à un sommet de 58,8 % en Alberta, alors que la moyenne nationale atteint 51,9 %. Le taux de participation des femmes à la population active est inférieur à la moyenne dans toutes les provinces de l'est du Canada, y compris le Québec, mais il est supérieur à la moyenne en Ontario et dans toutes les autres provinces de l'Ouest canadien.

Tableau 2:
Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail par groupe d'âge

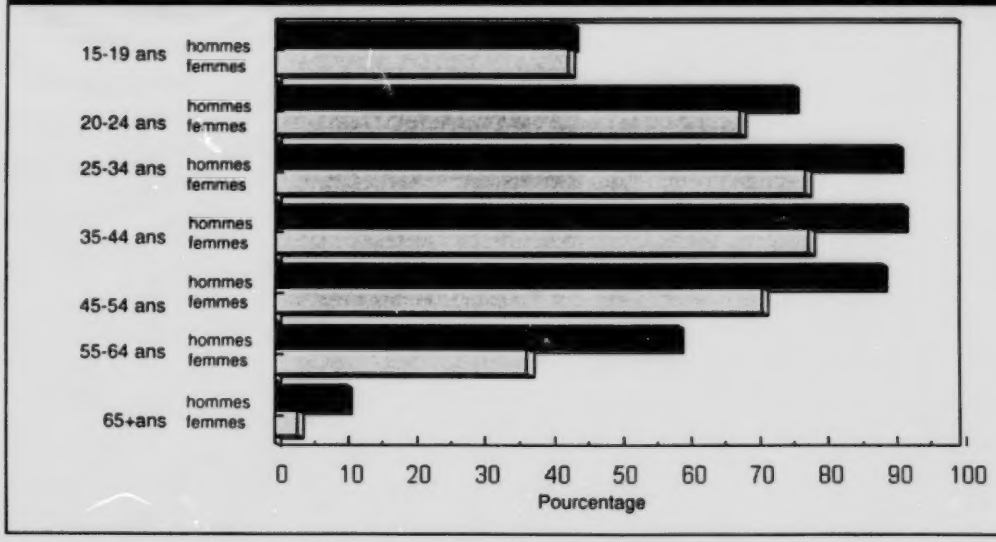

Il est également intéressant d'examiner la situation familiale par rapport à la participation à la population active. En tout, 74,2 % des hommes dirigeant une famille font partie de la population active, comparativement à 63,1 % des femmes à la tête d'une famille. Le taux de chômage des chefs de famille atteint 7,7 % pour les hommes et 11,1 % pour les femmes.

3.4 ABORDABILITÉ ET MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Mode d'occupation : Puisque la stabilité du logement est considérée comme le principal ingrédient de la santé et du bien-être, il est important d'envisager les tendances en matière de location ou d'acquisition d'un logement en tant que principaux aspects de la situation du logement des femmes.

En 1980, 63,3 % des femmes étaient locataires et 36,7 %, propriétaires. En 1995, le pourcentage de femmes propriétaires de leur logement s'était hissé à 40,3 %, contre 59,7 de femmes locataires. En revanche, la situation des hommes a peu changé à ce chapitre de 1980 à 1995, 71,2 % des hommes étant propriétaires de leur logement en 1980, comparativement à 70,8 % en 1995.

Le plus grand nombre de locataires, hommes ou femmes, se trouve sans conteste parmi les moins de 24 ans, 96,1 % des femmes et 83,4 % des hommes de ce groupe d'âge en étant. En outre, dans tous les autres groupes d'âge, beaucoup plus de femmes que d'hommes louent leur logement (59,7 % pour les femmes et 29,2 % pour les hommes).

Abordabilité : Puisque les coûts de logement sont habituellement le plus imposant poste du budget des ménages, le rapport revenu-loyer a toujours été considéré comme le principal indicateur de l'abordabilité globale. Par exemple, on estime en général qu'un rapport de 30 % ou plus pour les ménages à faible revenu dénote un problème d'abordabilité (voir la note de fin de document 7 sur l'abordabilité et les besoins impérieux).

Il est important de souligner la hausse substantielle du nombre de Canadiens (hommes et femmes) consacrant au moins 30 % de leur revenu au loyer par rapport à 1980. Le pourcentage de femmes consacrant pareille somme à leur loyer s'établissait à 38,2 % en 1980, comparativement à 47,2 % en 1995. C'est là une véritable crise d'abordabilité du logement à laquelle sont confrontées les femmes. Les hommes ont subi une hausse aussi marquée (15,4 % en 1980 et 27,2 % en 1995).

Le pourcentage de femmes locataires consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement varie d'une province à l'autre. C'est en Nouvelle-Écosse (50,2 %) et au Nouveau-Brunswick (51,4 %) qu'on en compte le plus, et c'est à Terre-Neuve (41,6 %), en Saskatchewan (42 %) et en Alberta (44 %) qu'on en compte le moins.

Dans les provinces de l'Ouest canadien, les pourcentages à ce chapitre sont demeurés assez constants de 1980 à 1995, mais d'autres provinces ont accusé des hausses importantes. Par exemple, le taux de Québécoises consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement est passé de 31,6 % à 48,4 %, et celui de Néo-écossaises est passé de 35 % à 50,2 %, durant cette même période.

Le pourcentage de femmes consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement au Canada varie aussi considérablement d'une grande ville à l'autre, les deux plus bas se trouvant à Vancouver (39,4 %) et à Toronto (44,7 %) et le plus haut, à Montréal (50,1 %).

Toutefois, dans ces trois grandes villes, les hommes ne connaissent pas les mêmes tendances. L'ordre est différent, Vancouver ayant le plus haut pourcentage, suivi de Montréal et de Toronto, sans compter que le pourcentage d'hommes consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement est inférieur et atteint, respectivement, 31,2 %, 30,6 % et 23,7 %. Ainsi, comparativement aux hommes, presque deux fois plus de Torontoises et environ 20 % plus de Montréalaises sont aux prises avec

cette situation. Ce n'est qu'à Vancouver que le taux d'abordabilité est à peu près identique pour les hommes ou les femmes.

Comme le taux revenu-loyer, le taux de propriété, avec ou sans hypothèque, est un important indicateur de l'abordabilité des logements. Globalement, les taux de propriété ont légèrement augmenté de 1980 à 1995, passant de 24,4 % à 25,5 % pour les femmes et de 29,2 % à 32,4 % pour les hommes.

Les conditions de logement, leur entretien et les besoins en réparations se répercutent tous sur la qualité de la vie, la santé et le coût à long terme du logement. Selon les sondages, 76 % des ménages biparentaux propriétaires ont déclaré que leur logement avait besoin de réparations, comparativement à 70 % des ménages biparentaux locataires. Parmi ces ménages dont le logement a besoin d'être réparé, 9,7 des ménages propriétaires et 11,5 % des ménages locataires soutiennent qu'il est question de travaux majeurs.

Le pourcentage de ménages propriétaires dont le logement a besoin de travaux majeurs de réparation est beaucoup plus élevé dans les ménages monoparentaux que biparentaux; il s'élève à 19,1 % pour les mères seules et à 15,4 % pour les pères seuls. Les logements des ménages monoparentaux locataires ont également besoin de travaux rénovation; c'est le cas de 33,3 % de mères seules et de 40,2 % de pères seuls, tandis que 13,5 % des femmes et 20 % des hommes prétendent qu'il est question de travaux majeurs.

Dans les années 1990, les problèmes d'abordabilité se sont davantage aggravés pour les femmes que pour les hommes. En 1995, presque deux fois plus de femmes (47,2%) que d'hommes (27,2%) étaient aux prises avec des problèmes d'abordabilité.

Tableau 3:
Mode d'occupation selon le sexe et l'âge, 1995

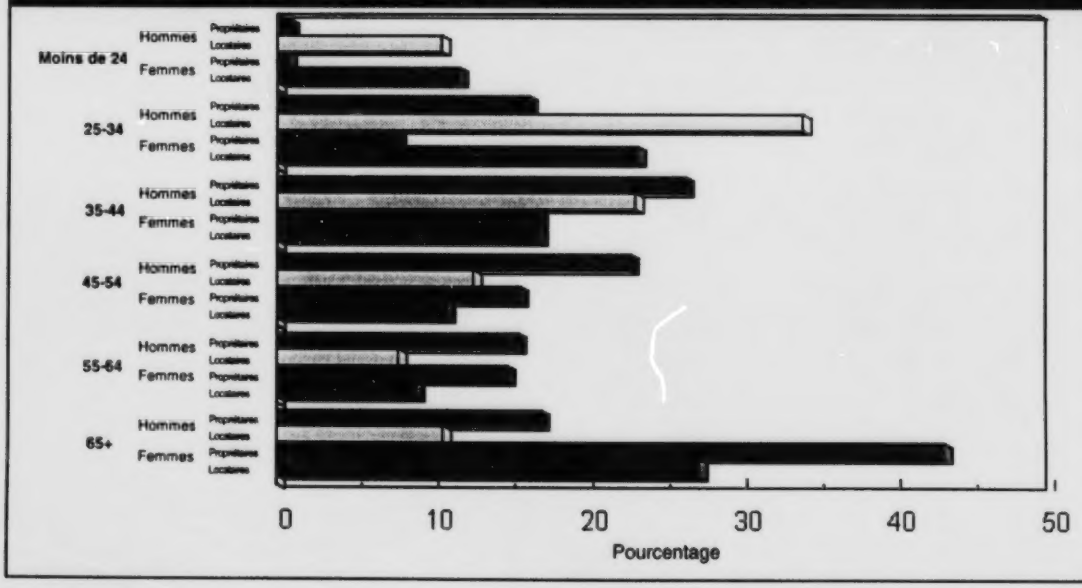

CHAPITRE 4 : RÉPERCUSSIONS DU LOGEMENT SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES

De nombreux facteurs associés au logement affectent la santé et le bien-être des femmes. Le présent chapitre expose les principaux facteurs se répercutant sur le bien-être physique, psychologique et social des femmes. La liste de ces facteurs a été élaborée par l'examen d'ouvrages, les entrevues des principaux répondants et la table ronde Delphi. Les choix de logement, et plus particulièrement l'abordabilité, l'offre et l'accès, seraient les principaux facteurs touchant les femmes dans les années 1990, le maintien dans les lieux et la discrimination en étant des facteurs secondaires. Outre l'abordablilité et l'accès au logement, quantité d'autres facteurs jouent un rôle important dans la santé et le bien-être des femmes, comme nous le verrons ci-après. Chaque section du Chapitre 4 expose des facteurs spécifiques et la manière dont ceux-ci touchent les femmes et leur logement, leur santé et leur bien-être.

4.1 CHOIX DE LOGEMENT (ABORDABILITÉ, ACCÈS ET OFFRE)

La plupart des femmes faisant partie d'une famille biparentale habitent une maison occupée par le propriétaire. En fait, selon Statistique Canada, 79 % des femmes mariées habitaient pareille maison en 1994. Toutefois, les autres femmes, et surtout les mères seules de même que les mères ayant un faible revenu, tendent à adopter d'autres modes d'occupation. En 1994, seulement 31 % des mères seules étaient propriétaires-occupantes, par rapport à 58 % des pères seuls.

Les choix de logement s'offrant aux femmes sont très réduits du fait qu'elles ris quent beaucoup plus que les hommes d'être locataires et, par conséquent, d'éprouver les problèmes d'abordabilité et de taille des logements s'ensuivant. Celles qui doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu brut pour trouver un logement de qualité conv enable sont considérées comme éprouvant des besoins impérieux (pour plus de détails, voir la note 7 en fin de document). Selon les analyses de la SCHL, 32 % des familles canadiennes éprouvent des besoins impérieux de logement. Cinquante-six pour cent des ménages nécessiteux sont dirigés par un parent seul, la plupart du temps une femme (plus de 80 % en 1991), qui voue en moyenne 47 % de son revenu au logement (Andrew et al., 1994). Sachant que, en 1991, 54 % de toutes les mères canadiennes seules et locataires (soit 768 000 femmes) éprouvaient des besoins impérieux de logement, on peut se rendre compte de la gravité de la situation. Comparativement, 31 % des pères seuls et 21 % des familles biparentales étaient aux prises avec des problèmes d'abordabilité.

Doyle (1992) souligne que la croissance des banques alimentaires et la nécessité d'instaurer des programmes de cantine à l'école ces dernières années ont été accompagnées de majorations constantes des loyers urbains et d'une baisse graduelle des revenus. Cette tendance voudrait dire que la détérioration dans l'abordabilité des logements a une incidence directe sur la santé des familles et des enfants, car une plus grande part du revenu doit être vouée au logement. Ainsi, les coûts élevés du logement déterminent le montant de revenu disponible pour d'autres besoins (denrées, vêtements, etc.) dont dépendent la santé et le bien-être. Selon un membre de la table ronde Delphi, «en période de pénurie et d'inaccessibilité des logements, on ne peut qu'assurer sa survie».

La pénurie et l'inaccessibilité des logements sont directement reliés à l'abordabilité. Les femmes ne peuvent s'offrir que les logements que leur permet leur budget, et les logements abordables sont généralement très rares. Cette pénurie de logements abordables touche bon nombre de groupes de femmes, dont les femmes victimes de violence familiale, les jeunes femmes et les mères seules. Certaines femmes sont forcées de subir des relations abusives

et/ou des situations précaires en raison du peu de solutions de logement abordables."
Dans le même ordre d'idées, à Toronto et dans d'autres villes, on trouve de plus en plus de femmes célibataires, de mères seules et d'adolescentes enceintes qui, faute des moyens nécessaires, sont sans-abri. De même, dans le Nord canadien, la pénurie de logements abordables entraîne le surpeuplement des logements, malaise chronique dans les collectivités inuites.

Femmes autochtones et inuites : Dans le marché de l'habitation, les Indiennes, les Métisses, les Inuites et les autres femmes autochtones sont très désavantagées. Selon les indicateurs sociaux et économiques, les femmes autochtones se trouvent généralement aux niveaux les plus bas des situations économique, de l'emploi et du logement. Selon Statistique Canada, les femmes autochtones, par rapport aux autres femmes, accusent des taux de chômage plus élevés, tirent un revenu moyen inférieur, comptent moins d'années de scolarité et ont une espérance de vie plus courte. Les femmes autochtones constituent donc l'un des groupes de Canadiennes les plus défavorisés.

Masson (1996) prétend que les peuples autochtones en milieu urbain ont un pressant besoin de logements convenables, habitables, propres et culturellement adéquats. Idéalement, pour être culturellement adéquats, les logements doivent appartenir aux autochtones et être exploités par eux, pouvoir accueillir des aînés ou des intervenants de programmes de consultation sur les comportements et la toxicomanie, ne pas être réservés uniquement aux alcooliques et aux toxicomanes et se trouver au sein d'une petite collectivité dont le cadre culturel est pertinent.

Selon Statistique Canada, les femmes autochtones, par rapport aux autres femmes, accusent des taux de chômage plus élevés, tirent un revenu moyen inférieur, comptent moins d'années de scolarité et ont une espérance de vie plus courte. Les femmes autochtones constituent donc l'un des groupes de Canadiennes les plus défavorisés. Ces désavantages accentuent les répercussions négatives des problèmes de logement.

Selon un rapport, le surpeuplement excessif et les conflits familiaux découlent de la réduction de l'aide financière fédérale au logement dans le Nord canadien (Pauktuutit Inuit Women's Association, 1996). Ce surpeuplement signifie que de nombreuses familles inuites continuent d'habiter des logements dangereux ou de qualité inconvenable et que les femmes inuites sont particulièrement exposées aux répercussions de l'insalubrité des logements, car de telles conditions de logement agravent d'autres problèmes sociaux.

En raison de la pénurie aiguë de logements de rechange et de la rareté des refuges d'urgence, les femmes et les enfants inuits sont souvent forcés de rester au sein de ménages violents où peuvent survenir des situations dangereuses, voire mortelles. De plus, la pénurie de logements de qualité convenable, combinée à d'autres problèmes sociaux, a favorisé l'éclatement de la culture inuite traditionnelle et un taux élevé de décrochage scolaire. Leurs taux de chômage élevés et leur participation marginale à la population active empêchent bon nombre d'Inuits d'obtenir un logement sécuritaire et de qualité convenable, et plus particulièrement d'acquérir un logement privé. Ces problèmes sont aggravés par le coût faramineux du logement dans les collectivités du Nord canadien. En raison de ces multiples facteurs, 44 % des ménages des Territoires du Nord-Ouest auraient des besoin impérieux de logement, comparativement à 14 % des ménages des autres régions du Canada.

Ces problèmes de logement touchant les Inuites et les femmes autochtones, un membre de la table ronde Delphi les a résumés en ces termes :

«Le surpeuplement des logements est un problème chronique dans les collectivités inuites. L'Inuit Women Association considère qu'il s'agit d'une priorité. Le surpeuplement a des répercussions directes et néfastes sur la santé mentale et physique des Inuits, plus particulièrement en ce qui touche la propagation des maladies contagieuses causée par la médiocrité de l'infrastructure, c'est-à-dire des systèmes de plomberie et d'égout.»

Selon les données disponibles, les femmes inuites et autochtones sont aux prises avec de piètres conditions de logement à l'heure actuelle au Canada.

Femmes handicapées : Les femmes handicapées constituent un autre groupe de Canadiennes éprouvant des problèmes particuliers de logement. Selon l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991, 17,5 % des Canadiennes de plus de 15 ans souffrent d'un handicap, le plus haut pourcentage de handicap touchant les femmes d'au moins 65 ans (43,9 %). Parmi les femmes handicapées de plus de 15 ans, 45,7 % souffrent d'un handicap léger, 34,7 % d'un handicap modéré et 19,6 % d'un grave handicap.[20] Malheureusement, les données canadiennes actuelles sur les femmes handicapées et le logement sont rares, bien que certaines données internationales illustrent cette question.[21]

Si le logement se répercute sur la santé et le bien-être, l'état de santé, lui, peut limiter les choix de logement. Des facteurs médicaux, comme des handicaps physiques et mentaux et une mauvaise santé en général, peuvent influencer l'accès au logement, tant dans le secteur public, où la prestation de logements repose traditionnellement sur les besoins, que dans le secteur privé, où l'accès dépend de la capacité de payer des locataires ou propriétaires. Puisque certains cadres de vie sont moins sains que d'autres, il se peut qu'ils fournissent la majeure partie des choix de logement que peuvent s'offrir les personnes dont la santé est chancelante. La prestation de logements est donc reliée à l'état de santé d'une population (Smith, 1990). Smith souligne qu'il est présentement possible d'estimer le nombre de locataires malades dans les logements publics britanniques d'après l'insalubrité des logements et d'estimer le pourcentage de malades admis dans les segments les plus pauvres du parc résidentiel en raison de la faiblesse de leur revenu et de leur pouvoir d'achat. Par exemple, si les personnes souffrant d'un handicap ou ayant besoin de soins médicaux peuvent encore être tenus pour en santé, leur accès aux logements peut être limité par des facteurs comme la faiblesse de leur revenu, leur incapacité d'obtenir des prêts hypothécaires, faute d'aptitudes au travail ou de possibilités d'emploi, et leur capacité restreinte d'évoluer au sein d'une collectivité.

Écarts régionaux : Hormis les trois provinces les plus à l'ouest, tout le Canada a connu une hausse substantielle de problèmes d'abordabilité. Les ménages dirigés par une femme consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement ont augmenté de 9 % de 1980 à 1995. Les hausses les plus marquées se sont produites au Québec (16,8 %), en Nouvelle-Écosse (15,2 %) et en Ontario (10 %). Par contre, dans les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le pourcentage de ménages dirigés par une femme consacrant au moins 30 % de leur revenu a loyer a diminué en moyenne de 2,6 % au cours de la même période.

Ces donnes soulignent l'importance d'assurer l'abordabilité et l'accessibilité des logements. Pour y parvenir, on dispose de plusieurs moyens, qu'on peut combiner, dont le financement gouvernemental de certains programmes de logement. En fait, pour répondre aux divers besoins de logement des Canadiens, il faudra probablement adopter des méthodes novatrices.

Cette situation, les participants à la table ronde Delphi l'ont bien résumée, suggérant que «la prestation en abondance du plus vaste choix possible de logements abordables devrait être une priorité de première importance en ce qui touche la santé et le bien-être des femmes» et soutenant que «notre milieu économique et social actuel menace de plus en plus l'accès, l'offre et l'abordabilité en matière de logement pour les femmes».

4.2 STABILITÉ DU LOGEMENT ET MAINTIEN DANS LES LIEUX

Le logement se doit d'être stable et durable aussi bien qu'abordable. Si la plupart des Canadiennes cohabitant avec un conjoint jouissent d'une situation de logement assez stable et assurée, la précarité du mode d'occupation est peut-être le problème de logement le plus criant devant être réglé pour les groupes vulnérables. Les déménagements constants, et plus particulièrement ceux découlant de circonstances incontrôlables, minent la confiance, le bien-être, le développement des enfants et, par conséquent, la santé. «La stabilité accroît l'estime de soi et le sentiment de bien-être» soutiennent certains membres de la table ronde Delphi, ajoutant que «lorsqu'une femme finit par obtenir un logement stable, tous les autres aspects de son existence s'améliorent du tout au tout.»

Sur une note positive, il y a eu une légère augmentation du nombre de propriétaires-occupantes au cours des deux dernières décennies, ce qui laisse supposer que certaines femmes bénéficient d'une meilleure stabilité. En 1995, le taux de propriété des femmes avait progressé de 3,6 % par rapport à 1980, mais il était encore de 30 % inférieur à celui des hommes. Pour l'ensemble des femmes propriétaires, la plus forte hausse (5,6 %) s'est produite dans le groupe des 35 à 44 ans, peut-être en raison de l'accroissement du nombre de femmes divorcées ayant conservé la demeure conjugale et de celui du nombre de femmes célibataires pouvant acheter les logements les moins onéreux sur le marché (Skaburskis).

La plus importante baisse (5,9 %) de propriété parmi les femmes s'est produite dans le groupe des 55 à 64 ans, fort probablement en raison de leur faible participation à la population active et de la réduction de revenu s'ensuivant. Depuis 1980, le taux de propriété chez les Canadiennes s'est accru partout sauf dans trois provinces. Les hausses les plus marquées se sont produites en Alberta (13,4 %), au Manitoba (10,6 %) et au Nouveau-Brunswick (6,2 %). Toutefois, le taux de propriété chez les femmes a régressé en moyenne de 2,5 % en Saskatchewan et à Terre-Neuve et de 7,8 % dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le fait d'être obligé de louer son logement a de nombreuses implications, dont l'une d'elles et non la moindre est la précarité du maintien dans les lieux. Selon une étude menée par la SCHL en 1990, cinq fois plus de locataires que de propriétaires avaient déménagé au cours des douze mois précédant l'étude, le plus souvent non par choix, mais à la suite d'une majoration des coûts, de la perte d'un revenu ou d'une éviction (pour diverses raisons, dont un réaménagement entrepris par le propriétaire). Selon un article de Konrad Yakabuski paru dans *The Globe and Mail* du 27 mai 1995, pas moins de 175 000 locataires montréalais déménagent le 1er juillet de chaque année. Ce rituel de déménagement d'une journée est le plus éprouvant pour les locataires pauvres et ceux ayant des enfants qui doivent s'adapter à de nouvelles écoles, à de nouveaux amis, etc. Yakabuski souligne que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (organisme de défense des droits de la personne au Québec) estime que l'incapacité de milliers de Québécois de trouver un logement abordable a dégénéré en véritable crise. Selon une récente étude de la Commission, pas moins de 280 000 familles, soit le quart des familles québécoises locataires, sont incapables de trouver un logement abordable répondant aux critères des Nations Unies en matière de logement de base et ce, en grande partie à cause de la discrimination dont sont victimes les bénéficiaires d'aide sociale, les minorités visibles, les mères seules et les familles à faible revenu.

Les répercussions de ce bouleversement sont importantes et diverses. L'une des principales répercussions de ces fréquents déménagements touche les enfants, qui sont privés de leurs racines et du sentiment d'appartenance à une collectivité. Pareil bouleversement affecte aussi grandement les mères seules, qui comptent plus que les mères de familles biparentales sur l'appui de leurs amis et des voisins.

Femmes d'âge moyen et avancé :
Les femmes de tous les groupes d'âge peuvent être désavantagées en matière de logement et de situation pécuniaire, et certains problèmes sont reliés à l'âge. Par exemple, les femmes d'âge moyen peuvent se voir forcées de quitter leur logement social ou d'emménager dans un logement social plus petit parce qu'elles n'ont plus d'enfants à charge. Ces femmes risquent d'avoir du mal à trouver un logement ailleurs en raison de leur faible revenu, de la discrimination et d'autres facteurs.

Les femmes d'âge avancé peuvent éprouver toute une série de problèmes parce que leur conjoint, leur famille et la société refusent de tenir compte de leur travail à la maison, qu'elles ont longtemps été à la charge d'un conjoint et que leur espérance de vie supérieure à celle des hommes entraînera une détérioration de leur santé et une réduction de leurs capacités physiques. En outre, au lieu d'emménager dans une maison de repos ou un autre établissement de soins de santé, bon nombre de femmes âgées préfèrent continuer d'habiter leur maison familiale aussi longtemps que possible en raison de leur ferme attachement à leur environnement familial. Au crépuscule de leur existence, les femmes peuvent devenir propriétaires d'une maison, souvent pour en avoir hérité. Toutefois, cette maison est souvent trop grande pour la plupart d'entre elles. Par exemple, cette maison peut être davantage un fardeau (entretien, etc.) qu'un avantage. À cet âge, un petit logement pratique et sans entretien est plus indiqué qu'une grande maison.

Quant aux propriétaires, si leurs frais de logement sont parfois faibles, d'autres facteurs comme le stress et l'effort que constituent un déménagement et l'emménagement dans une nouvelle maison doivent être pris en compte. Pour toutes ces raison, le «vieillissement chez soi» est un phénomène courant. Pour protéger la santé et le bien-être de ces femmes qui ont décidé de demeurer dans leur maison et améliorer leur choix de logement, la collectivité doit leur offrir des services de santé et de soutien pertinents. En outre, les modes traditionnels de logement n'offrent pas en général aux femmes qui prennent soin d'un proche âgé les commodités adéquates pour les familles comptant plusieurs générations.

Le mode d'occupation et la stabilité du logement peuvent avoir d'importants effets bénéfiques sur le bien-être et la santé physique. Par exemple, selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), les femmes propriétaires ont moins de stress et une meilleure santé en général que les femmes locataires. Les femmes locataires, et plus particulièrement celles âgées de 35 à 44 ans, éprouvent de hauts niveaux de stress selon un indice se composant de la surcharge d'activité, des difficultés financières et des problèmes relationnels.

> Selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population, les femmes propriétaires ont moins de stress et une meilleure santé en général que les femmes locataires.

4.3 DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

En matière de logement, les femmes éprouvent de nombreux types de discrimination, dont ceux fondés sur le sexe, l'ethnie, l'état civil et le statut social. La discrimination touchant le logement peut amener les femmes déjà désavantagées à devenir itinérantes, et la discrimination en matière de crédit force certaines femmes à laisser tomber l'accession à la propriété. Résultat : certaines femmes doivent se contenter de logements de deuxième ou de troisième ordre.

Discrimination en matière de logement : En général, on estime que la discrimination dont font l'objet les femmes de la part des gestionnaires immobiliers et des propriétaires-bailleurs est monnaie courante. Cette discrimination peut revêtir la forme d'un refus de louer un logement à une femme en raison de son sexe ou de sa situation socio-économique ou parce qu'elle a des enfants, entre autres motifs.

Le harcèlement que subissent certaines locataires peut également est préoccupant et revêtir plusieurs formes, depuis l'intimidation, en passant par la menace d'éviction, jusqu'à l'échange de travaux de réparation essentiels contre des faveurs sexuelles (Andrew et al., 1994).

Garon (1997) souligne aussi que les baux présentent des caractéristiques amenant certains propriétaires-bailleurs à se montrer prudents dans le choix et le traitement des locataires. Premièrement, un bail est un contrat mettant en jeu d'importantes sommes. Deuxièmement, la période du bail peut-être très longue et, une fois signé, le bail permet légalement au locataire d'habiter le logement pendant toute cette période. Troisièmement, des tensions peuvent survenir entre le propriétaire, qui jouit de certains droits que lui confère la propriété du logement, et le locataire, qui a le droit d'être «chez lui» dans le logement visé par le bail. Ces caractéristiques laissent croire au propriétaire qu'il a le droit absolu de sélectionner ses locataires, de négocier le bail selon ses propres modalités et de se comporter en fonction du risque qu'il perçoit de la part de certains groupes de clients éventuels.[22]

Une commission des droits de la personne au Québec fondée en 1989 a illustré à quel point ces formes de discrimination étaient répandues. Cette commission s'est rendu compte qu'un groupe de personnes était particulièrement victime de discrimination depuis nombre d'années : les personnes à faible revenu. Ce type de discrimination a été cité dans 42 % des cas présentés devant la commission en 1994. Les travaux de la commission ont fait ressortir que ces cas étaient souvent associés à d'autres types de plaintes, plus particulièrement celles portant sur le sexe, l'état civil ou l'âge (dont la présence d'enfants), la race ou l'origine ethnique (Garon 1997). Dans une étude connexe, un sondage a révélé que les deux tiers des femmes locataires des quartiers du centre-ville de Montréal avaient fait l'objet d'une forme de discrimination et/ou de harcèlement sexuel au milieu des années 1980 (Aubin et al., 1986).

Selon une étude ontarienne plus récente (Novac and Assoc., 1994), 28 % des femmes locataires ont été affectées par du harcèlement de la part de propriétaires-bailleurs, de leurs agents ou d'autres locataires. Le harcèlement sexuel peut revêtir diverses formes, depuis les commentaires jusqu'aux actes. Le harcèlement affecte les femmes dans leur foyer de la même manière qu'au travail et a des répercussions négatives sur leur santé et leur bien-être.

Discrimination à l'endroit de mères adolescentes : Les jeunes mères constituent un groupe de femmes ayant des besoins cruciaux de logement, et plus particulièrement dès la naissance de leur enfant si elles n'habitent plus chez leurs parents. Les mères adolescentes peuvent subir divers préjugés, dont ceux visant les bénéficiaires d'aide sociale, les jeunes locataires et les locataires ayant des enfants. De plus, les jeunes mères ont des besoins complexes et ont besoin de services à long terme en formation scolaire et professionnelle de même que de logements avec services de soutien, de soins de santé et d'accès à des garderies abordables. Ces services s'avèrent importants pour augmenter leurs chances d'améliorer leur situation économique par leur adhésion à la main-d'oeuvre active.

Le pourcentage de mères adolescentes ou jeunes, dont la plupart sont des mères seules, est à la hausse, comme le rapporte Statistique Canada. Le pourcentage de mères seules de moins de 35 ans, qui s'établissait à 7 % au début des années 1970, est passé à 12 % en

1979-1982 pour atteindre 15 % en 1990-1991. Du même coup, le pourcentage de mères mariées de moins de 35 ans, qui s'établissait à 58 % en 1973-1975, a glissé à 54 % en 1979-1982 pour reculer à 48 % en 1990-1991 (Dooley, 1995).

La plupart de ces jeunes et leurs enfants vivent sous le seuil de la pauvreté, ce que révèle les données de Statistique Canada (1992) selon lesquelles le revenu médian s'établissait à 62 050 dollars dans les familles biparentales, à 38 780 dollars dans les familles dirigées par un père seul et à 24 080 dollars dans celles dirigées par une mère seule. Cette situation se vérifie par le taux de pauvreté établi d'après le seuil de faible revenu de Statistique Canada, taux atteignant 9,6 % dans les familles biparentales, 20,9 % dans les familles dirigées par un père seul et 57,2 % dans celles dirigées par une mère seule.

Le nombre de mères seules de moins de 35 ans a doublé au cours des deux dernières décennies, et le taux de pauvreté des familles dirigées par une mère seule est cinq fois plus élevé que celui des familles biparentales.

Discrimination à l'endroit des immigrantes et des femmes de minorités visibles : Certaines femmes sont doublement désavantagées sur le marché de l'habitation, notamment les immigrantes et celles appartenant à des minorités raciales. Outre les problèmes qu'elles rencontrent en tant que femmes dans le système de l'habitation, elles sont confrontées à la discrimination fondée sur la race et leur statut d'immigrantes.

En 1991, on estimait que les Canadiennes appartenant à une minorité visible s'élevaient à 1,3 million et que leur pourcentage était à la hausse. Pas moins de 92 % de ces femmes habitaient une régions métropolitaine de recensement, soit 14 % de l'ensemble des femmes s'y trouvant. Plusieurs facteurs laissent à penser que ces femmes, par rapport aux autres femmes, sont confrontées à de plus graves désavantages économiques et, donc, à des obstacles plus difficiles à surmonter pour l'obtention de logements convenables. Les femmes de minorités visibles courant moins de chances que les autres Canadiens de trouver un emploi, leur revenu est donc inférieur à ces derniers. En 1990, 28 % des femmes de minorités visibles avaient un revenu se situant sous le seuil de la pauvreté selon Statistique Canada, comparativement à 16 % pour les autres femmes (Statistique Canada, 1995).

Discrimination pour l'obtention d'un prêt hypothécaire : Les femmes subissent également de la discrimination lors qu'elles tentent d'obtenir un prêt ou du crédit auprès d'établissements financiers. L'obtention de capitaux peut préoccuper particulièrement les femmes; pourtant, le taux de propriété chez les Canadiennes est passé de 36,7 % en 1980 à 40,3 % en 1995.

Ce phénomène est illustré par diverses données internationales. Selon l'étude américaine *Unlocking the Door III: A Call to Action: Home ownership and Access to Capital* menée en 1995, les créanciers hésitent à accorder du crédit aux femmes.

Cette étude révèle que la partialité des prêteurs empêche les femmes d'avoir accès au crédit, que, par tradition, la société ne considère pas les femmes comme des propriétaires de maisons, que les antécédents en matière de crédit sont traités avec plus de rigueur pour les femmes que pour les hommes et que les taux de refus des demandes de crédit sont, par conséquent, plus élevés pour les femmes que pour les hommes.[21]

De plus, on exige souvent que les demandes de prêt hypothécaire présentées par des femmes mariées soient contresignées par leur conjoint, peu importe le revenu du couple. Les hommes présentant une demande de prêt hypothécaire

risquent moins d'être assujetti à pareille exigence. Si, selon Skaburskis (1997), rien ne laisse à penser qu'une discrimination fondée sur le sexe soit exercée en matière de prêt au Canada, une récente étude, menée par la Canadian Federation of Independent Businesses (CFBI), brosse un tout autre tableau de la situation.

Par cette étude, réalisée en 1995, la CFBI s'est rendu compte que la discrimination dont font l'objet les femmes en matière de crédit revêt deux formes : les femmes cherchant à obtenir du crédit essuient 20 % plus de refus que les hommes, et on impute souvent aux prêts accordés à celles-ci des taux d'intérêt supérieurs à ceux exigés des emprunteurs masculins. Selon un économiste québécois de la CFBI, «si un homme essaie d'obtenir du crédit auprès d'un établissement financier canadien, les chances qu'on le lui refuse sont par trop élevées, alors qu'elles le sont davantage pour une femme».

Bien que cette étude ait surtout porté sur les propriétaires et les exploitants de petites entreprises, ses résultats peuvent aussi vouloir dire que les femmes cherchant à obtenir du financement à l'habitation sont victimes d'une discrimination analogue. On ne pourra répondre à cette question au Canada qu'en réalisant d'autres études systématiques. Faute des données voulues, on ne peut déterminer les répercussions que peuvent avoir les entraves à l'accession à la propriété.

4.4 REFUGES D'URGENCE OU POUR LES SANS-ABRI

Quantité d'auteurs ont documenté les liens entre l'itinérance et la santé. Leurs études révèlent que les femmes, y compris celles à la tête d'une famille, constituent le sous-groupe d'itinérants qui connaît la plus forte croissance. Selon l'Advisory Committee on Homeless and Socially Isolated Persons (1996), environ 35 % des utilisateurs de refuges à Toronto en 1995 étaient des femmes. Environ 30 à 40 % de la population des sans-abri à Montréal en 1996 était constitué de femmes (Fournier et Mercier, 1996). Plus récemment, on a dénombré 12 588 hommes célibataires, 4 439 femmes célibataires, 1 450 familles biparentales et 1 765 familles monoparentales qui utilisent les centres pour itinérants à Toronto et dont un fort pourcentage sont dirigées par une femme selon une répartition approximative de l'ensemble des adultes (Novac et al., 1996).

La récente hausse du nombre d'itinérantes au Canada est la plus fulgurante du siècle. De nombreux facteurs contribuent à cette itinérance, depuis les problèmes d'abordabilité (p. ex. faiblesse du revenu et pénurie de logements abordables) jusqu'aux motifs familiaux ou sociaux (p. ex. surpeuplement des logements et abandon par un parent ou un conjoint). Le taux de divorce et l'accroissement de la violence contre les femmes jouent un rôle prépondérant dans la hausse du nombre d'itinérantes et sont le reflet d'une tendance internationale.[24]

Les familles et les personnes sans-abri qui ont recours aux refuges s'exposent à diverses répercussions négatives sur leur santé, dont le surpeuplement et l'environnement matériel inadéquat des refuges temporaires, le manque de services de soins de santé essentiels et le stress provoqué par un mode de vie transitoire. Le surpeuplement et l'utilisation d'installations communes, comme les cuisines et les salles de bains, exposent les enfants se trouvant dans ces refuges à des problèmes de santé en raison du risque de propagation rapide de maladies (Burg, 1994). Les itinérants qui n'utilisent pas les refuges et préfèrent vivre dans la rue contractent davantage de maladies reliées à l'exposition aux éléments, à la violence, à la malnutrition, aux parasites et aux maladies infectieuses (Burg, 1994). Les itinérants du Nord canadien sont un groupe d'itinérants dont l'accès à des refuges d'urgence ou de transition est très limité. L'ampleur du surpeuplement des logements dans les collectivités inuites est la principale cause de l'itinérance; pourtant, les refuges pour itinérants s'y font rares, voire inexistants. Trouver refuge étant indispensable l'hiver,

quantité de gens se voient forcés d'adopter un mode de vie transitoire, changeant continuellement de domicile (amis ou proches) autant que possible.

La fréquence de leurs déménagements risque fort de nuire à leur santé. Pour assurer un traitement efficace dans bon nombre de cas, il faut que le malade bénéficie de soins médicaux appropriés, de médicaments, de services de réadaptation, de soins ambulatoires et d'une nutrition et de conditions de vie adéquates, soit autant d'éléments dont ne peuvent bénéficier les femmes et les enfants sans-abri. De plus, Burg souligne que les mères aux prises avec l'instabilité de leur logement, la violence familiale et la misère se soucient rarement assez de leur propre état de santé.

L'itinérance contribue également à l'éclatement des familles et à l'augmentation du nombre d'enfants confiés à des tiers. Les itinérants sont particulièrement vulnérables aux maladies telles que l'arthrite, le rhumatisme et les maladies mentales.

À long terme, les refuges ne constituent pas une solution adéquate au problème de l'itinérance. Les Canadiens ont davantage besoin de logements permanents que de logements temporaires, et l'accroissement du nombre de citoyens sans-abri, dont bon nombre de femmes avec et sans enfants, laisse à penser qu'il faudra porter davantage attention à ce problème dans l'avenir.

L'accroissement du nombre d'itinérantes canadiennes dans les années 1990 – sous-groupe d'itinérants dont la croissance est la plus marquée – est important. Les répercussions sur les familles et les enfants, et en particulier là où les refuges et les logements d'urgence ne conviennent pas aux familles, sont graves.

4.5 VIOLENCE INFLIGÉE AUX FEMMES

Ampleur de la violence : La violence faite aux femmes est un autre facteur important à prendre en compte dans l'évaluation de l'influence qu'exerce le logement sur la santé et le bien-être des femmes. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 menée par Statistique Canada, la moitié des Canadiennes ont subi au moins une agression sexuelle ou physique depuis l'âge de 16 ans et 25 % de l'ensemble des femmes ont subi une agression sexuelle ou physique de la part de leur mari ou conjoint de fait.

Selon ce sondage, les taux de violence les plus élevés ont été signalés par des femmes de la Colombie-Britannique (59 %), de l'Alberta (58 %) et de l'Ontario (53 %), alors que la moyenne nationale s'établit à 51 %. Les taux de violence les plus élevés ont été signalés par des femmes dont le ménage gagnait moins de 15 000 dollars par année, par les jeunes femmes de 18 à 24 ans et par celles qui ont suivi des études postsecondaires.

Partenaires violents : Les répercussions de la violence sur les choix de logement, la santé et le bien-être des femmes sont importants. Dans une relation où règne la violence, les femmes ont le choix de continuer d'habiter avec leur conjoint violent ou de le quitter. Quantité de facteurs divers motivent ce choix, et des facteurs comme la rareté des logements abordables, la peur, la pression exercée par des proches, les conséquences économiques et le refus de déranger les enfants ont amené des femmes à continuer d'habiter avec leur conjoint même si elles craignent d'autres gestes violents. Par contre, bon nombre de femmes choisissent de quitter leur conjoint pour aller habiter avec des proches ou des amis, ou encore dans des refuges temporaires ou de longue durée, d'où bouleversement et stress.

Selon le sondage sur les maisons de transition réalisé en 1994-1994 dans le cadre de l'Initiative en matière de violence familiale entreprise par le gouvernement fédéral, 85 259 femmes et enfants à leur charge ont été admis à des maisons de transition (refuge d'urgence ou de deuxième étape) pour une seule année. Parmi ceux-ci, on comptait 79 % de femmes tentant d'échapper à une situation de violence physique, 47 % ayant subi des menaces et 20 % ayant été victimes de violence sexuelle (ces données se chevauchant, le total est donc supérieur à 100 %). Dans ces maisons de transition, 43 % des femmes étaient âgées de 25 à 34 ans.

En raison de récentes compressions dans le financement des refuges, d'où une réduction des services, et de la rareté des logements abordables, les femmes pourraient se voir contraintes de continuer d'habiter avec un conjoint violent. C'est ce que laissent supposer les données sur la transition vers un logement permanent. Selon une récente étude sur les refuges de deuxième étape au Canada, seulement 500 logements de deuxième étape étaient disponibles en 1996, mais on en avait besoin de 1 500; bon nombre de femmes sont donc retournées habiter avec leur conjoint violent, faute d'endroit où se réfugier (Harvey, 1997).

Sécurité des personnes dans les quartiers violents : Selon l'Enquête sociale générale de 1993 de Statistique Canada, le taux de victimisation25 des femmes surpasse de 11 % celui des hommes. De plus, le taux de victimisation des femmes séparées ou divorcées est le plus élevé de tous (deux fois celui des hommes séparés ou divorcés), et celui des femmes célibataires est de 27 % supérieur à celui des hommes célibataires. Dans cette enquête de 1993, les femmes avaient également plus peur que les hommes de se promener seules la nuit (le pourcentage varie selon le groupe d'âge, de 15 à 65 ans et plus, et atteint 40 à 57 % des femmes interrogées).

Si une femme se voit obligée d'habiter un quartier ou un milieu qu'elle croît dangereux, sa santé physique sera menacée, mais aussi son bien-être en raison du stress causé par la crainte ou l'inconfort constant. En 1993, 37 % des femmes âgées d'au moins 15 ans craignaient un peu ou beaucoup de rester seules au foyer le soir ou la nuit (Enquête sociale générale, 1993). De plus, habiter un quartier sans danger, comportant plus particulièrement des aires extérieures de jeux sûres, revêt une importance capitale pour les femmes ayant des enfants.

Maintes études de Statistique Canada et d'autres organismes ont mis en évidence les problèmes répandus causés par la violence infligée aux femmes. De nombreuses femmes sont donc retournées habiter avec leur conjoint violent, faute d'endroit où se réfugier en raison du peu de choix de logement.

4.6 CONTRÔLE DE SON CADRE DE LOGEMENT

Exercer une influence ou un contrôle sur son logement est essentiel pour comprendre ce qui rend un milieu sain; en effet, si, grâce au logement, les occupants peuvent contrôler de manière significative leurs conditions de vie et demeurer dans une collectivité stable, alors leur santé et leur bien-être s'en trouvent améliorés.

Être propriétaire permet une meilleure maîtrise de son logement, car on se sent alors libre d'aménager son logement à son goût. En revanche, les locataires n'ont pas autant de liberté concernant leur logement. Par exemple, nombre d'entre eux ne peuvent pas décorer leur logement à leur goût. Il est important d'évaluer le degré de liberté dont jouissent les femmes à l'égard de leur logement, car ce sentiment de liberté joue un rôle important dans la santé physique et mentale des femmes, qui est reliée à l'identité sociale et au sentiment d'appartenance.

De même, la participation à des démarches collectives tels que la prise de décisions ou la maîtrise du logement donne aux résidents un sentiment d'importance et de bien-être. La prise de décisions au niveau local et la participation des locataires au questions entourant leur logement produisent le même type et le même niveau de satisfaction qu'éprouvent les propriétaires-occupants. C'est ce que laisse manifestement supposer le succès remporté par le Programme de coopératives d'habitation (SCHL), qui permet aux résidents d'exercer une maîtrise sur leur logement (Doyle, 1992). Dans cet ordre d'idées, les participants à la table ronde Delphi ont fait remarqué que «... le statut et la maîtrise sont des facteurs déterminants de la santé, et la participation des locataires améliore la pertinence et la qualité des programmes.»

Selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) de Statistique Canada, les femmes propriétaires se sentent davantage maîtres de leur vie que les femmes locataires. Dans le même ordre d'idées, selon une étude menée pour le compte du Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie (de la SCHL) sur le rôle que joue le mode d'occupation dans la collectivité et la durabilité, la participation et la satisfaction ne dépendent pas uniquement du revenu et du niveau de scolarité, elles sont plutôt fortement tributaires du niveau de maîtrise de son milieu.

Les résidents de coopératives d'habitation, classés troisièmes au chapitre de la scolarité et du revenu moyens parmi un échantillon de quatre types d'occupants ayant rempli le formulaire de sondage, se sont classés bons premiers au chapitre de la satisfaction, de l'engagement envers le quartier et de la participation aux questions entourant leur logement (Taggart, 1993). La participation des femmes au logement coopératif a eu des répercussions positives sur leur existence, selon une évaluation des logements coopératifs menée par la SCHL en 1991. Ainsi, la participation et la maîtrise des décisions entourant le logement semblent contribuer de diverses manières à l'amélioration des décisions et de l'utilisation touchant les logements et apporter des bienfaits psychologiques et sociaux.

Ces données laissent à penser que la poursuite d'un objectif constructif dans les programmes de logement permettrait aux femmes d'accroître leur sentiment d'identité sociale par l'établissement de réseaux d'entraide non rompus par des déménagements forcés, atténuerait les effets du manque d'estime de soi attribuable à un statut social inférieur et permettrait aux femmes de participer aux questions entourant leur logement et d'exercer une maîtrise sur leur logement et d'autres conditions les touchant (Doyle, 1992). Comme l'ont bien résumé les participants à la recherche menée dans le cadre de l'étude, «la participation aux démarches collectives est une excellente façon d'accroître l'estime de soi et, donc, le bien-être des résidents.»

> La participation et la maîtrise des décisions entourant le logement semblent contribuer de diverses manières à l'amélioration des décisions et de l'utilisation touchant les logements et sont des éléments essentiels qui contribuent à la santé et au bien-être en général.

4.7 APPARTENANCE À LA COLLECTIVITÉ ET RÉSEAUX DE SOUTIEN

Le fait qu'une personne bénéficie d'un soutien social dans sa collectivité peut grandement contribuer au bien-être social, émotif, mental et physique de cette personne. Ce soutien social émane de liens solides et actifs avec des voisins, des amis, des proches et des collègues de travail, qui prodiguent divers types d'aide, dont la camaraderie, le soutien moral et divers services, depuis des soins de santé, en passant par la garde d'enfants, jusqu'à la surveillance de la maison de vacanciers. Nos problèmes se règlent plus efficacement, la maladie nous frappe moins souvent et notre espérance de vie est meilleure

si d'autres personnes nous aident à gérer nos besoins, nos tensions et les aléas de l'existence (Wellman et al., 1993).

Lorsqu'elles s'interrogent sur la relation entre leur logement et le bien-être de leur famille, les femmes s'inquiètent des effets du logement sur leur santé mentale et physique et sur celle de leurs enfants. Elles s'interrogent également sur les questions entourant leur milieu, dont la sécurité, le réconfort que leur procurent les voisins, le sentiment de se sentir vraiment chez elles, la qualité de l'entretien et de la gestion des logements et l'influence qu'elles exercent sur l'aménagement de leur logement.

Dans cet ordre d'idées, Lindheim et Syme (1983), Klodawsky et Spector (1988(et Doyle (1992) ont souligné l'importance du logement en tant que milieu social. L'étude menée par Doyle reposait sur les ouvrages portant sur facteurs de santé selon lesquels les taux de maladie augmentent lorsque des relations d'aide sont rompues, que des personnes occupent des postes subalternes et que leur estime d'elles-mêmes en souffre, qu'elles ont peu d'occasions d'exercer une maîtrise sur leurs conditions de vie et qu'elles sont coupées de leur passé biologique, personnel et historique.

La participation à leur collectivité et l'interaction avec leurs voisins sont peut-être essentiels aux femmes qui passent le plus clair de leur temps au foyer, dont les maîtresses de maison, les travailleuses à domicile, les femmes handicapées, âgées ou ayant des enfants, et les femmes ne disposant pas de moyens de transport. À ces personnes, le soutien social et de la collectivité non seulement offre des ressources favorisant leur bien-être social et physique, mais encore procure un sentiment d'appartenance et d'attachement, important pour leur bien-être émotif (Wellman et al., 1993). De plus, les réseaux d'entraide et le sentiment d'appartenance à une collectivité sont essentiels à l'établissement et au maintien de la sécurité des personnes et des quartiers.

Selon l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), les femmes bénéficient d'un meilleur soutien social et s'impliquent davantage dans leur milieu que les hommes. Toutefois, par rapport aux femmes mariées, les femmes célibataires soutiennent recevoir moins d'appui social et s'impliquer moins socialement. Parmi l'ensemble des Canadiennes, les femmes locataires reçoivent moins d'appui social et s'impliquent moins socialement que les femmes propriétaires de leur logement. Il s'agit là de constatations importantes, car cet appui et cette participation jouent un rôle prédominant dans le bien-être social. Comme l'on mentionné les participants à la table ronde Delphi, «les femmes habitant un logement tant privé que social ont de meilleures chances de s'en tirer si leur logement se trouve dans une collectivité très autonome où chacun se soucie de l'autre».

> Nos problèmes se règlent plus efficacement, la maladie nous frappe moins souvent et notre espérance de vie est meilleure si d'autres personnes nous aident à gérer nos besoins, nos tensions et les aléas de l'existence. Pour les femmes, ce genre d'appui social est un élément essentiel qui rend leur logement sain.

4.8 EMPLACEMENT DES LOGEMENTS

L'emplacement du logement est un point essentiel pour toutes les femmes, et peut-être davantage pour les mères seules qui dépendent plus que les autres femmes du soutien social et de la collectivité. Au cours des recherches menées dans le cadre de la présente étude, nous avons remarqué que les femmes se préoccupaient beaucoup de l'accès aux services sociaux essentiels, et surtout les femmes ayant un accès limité à un moyen de transport privé. Par rapport aux hommes, les femmes ont moins souvent accès à une automobile et moins de temps à leur disposition, car elles doivent concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Un logement situé à un endroit convenable, à proximité des transports en commun et des services, est perçu comme un emplacement sûr.

L'emplacement du logement social est particulièrement important, car on a souvent tendance à ériger les ensembles de logement social sur des terrains de «deuxième choix» comme des terrains industriels réaménagés et des terrains de banlieue éloignée. L'emplacement peut également se répercuter sur la santé si le logement est situé dans des quartiers où se posent des problèmes environnementaux, comme une exposition au plomb ou au mercure, ou des problèmes de pollution ou de qualité de l'air.

Les espaces verts comme les parcs et les aires de jeux revêtent une importance capitale pour les femmes ayant des enfants, surtout si leur logement est dépourvu de cour arrière ou avant ou d'aire commune de repos. De plus, les quartiers où le taux de criminalité est élevé non seulement menacent le bien-être physique des femmes, mais encore augmentent leur stress émotionnel et mental, car alors les femmes s'inquiètent de leur sécurité et de celle de leurs enfants.

4.9 QUALITÉ ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS

La qualité et l'entretien des logements sont d'autres facteurs qui influent sur la santé et le bien-être des femmes. En 1994, 35 % des maisons habitées par une mère seule avaient besoin de réparations mineures ou majeures, comparativement à 25 % des maisons habitées par une famille biparentale, à 18 % de celles habitées par une femme âgée seule (âgée d'au moins 65 ans) et 27 % de celles où logeait une femme âgée de 15 à 64 ans (Statistique Canada, 1995). Il est important de se rendre compte que ce sont surtout les femmes qui éprouvent ces mauvaises conditions de logement en raison de divers facteurs, comme nous l'avons déjà exposé.

Maintes études réalisées ces dernières décennies ont démontré que certains types de cadres d'habitation menacent directement la santé publique. Parmi les éléments de la piètre qualité des logements pouvant nuire à la santé, citons les suivants : aération et contrôle de la température inexistants ou laissant à désirer, insalubrité des installations pour la préparation et l'entreposage des aliments, l'élimination des déchets et l'hygiène personnelle, insuffisance de l'éclairage, infestation de rongeurs et/ou d'insectes, plomberie défectueuse et dangers structuraux (absence d'issues de secours en cas d'incendie, câblage électrique ou équipement de chauffage défectueux, fissures du placoplâtre, marches ou rampes brisées, etc.) (Ville de Toronto, Department of Public Health, 1984).

Deux études classiques ont été réalisées : la première par Wilner et Walkley (1963) et la seconde par Duvall et Booth (1978). Wilner et Walkley ont comparé 300 familles habitant un taudis relogées dans un logement public et 300 autres familles qui ont continué d'habiter leur taudis. Ils se sont rendu compte que, selon diverses mesures de la morbidité et de l'invalidité, les familles relogées étaient en meilleure santé jusqu'à 36 mois après leur réinstallation. De même, Duvall et Booth ont mené une étude sur la qualité du logement et la santé des femmes, étude qui leur a permis de constater que l'incidence des maladies, les maladies reliées au stress, le nombre de jours d'alitement et les troubles du système reproducteur étaient fortement reliés aux facteurs déterminant la qualité du logement.[26]

4.10 TRAVAILLEUSES À DOMICILE

Traditionnellement, les tâches ménagères et l'éducation des enfants incombent principalement aux femmes. La plupart des activités domestiques, comme les courses, la préparation des repas, la lessive, l'entretien ménager, la garde des enfants et l'épicerie sont encore exercées typiquement par les femmes, peu importe qu'elles travaillent à temps plein ou partiel de surcroît. Parfois, les femmes exercent un emploi à domicile, comme l'exploitation de leur propre entreprise ou l'exécution de travaux de bureau depuis la maison familiale.

Selon Statistique Canada, les femmes se chargent de 65,6 % du temps consacré aux travaux

ménagers. Pour la plupart des Canadiennes, vaquer aux occupations domestiques est leur principale activité. En 1994, 42 % des femmes âgées d'au moins 15 ans ne faisaient pas partie de la population active. En 1992, ces femmes consacraient en moyenne 8,5 heures par jour à exécuter des travaux ménagers non rémunérés, alors que la moyenne pour les mères seules sans emploi s'établissait à 7,8 heures. Parmi les mères ayant des enfants de moins de 5 ans, les femmes mariées et les mères seules consacraient respectivement 3,2 et 3,7 heures à prodiguer les soins de base aux enfants (Statistique Canada, 1995).

Selon les données tirées en 1992, les femmes exerçant un emploi rémunérateur sont encore responsables de la majeure partie des travaux domestiques non rémunérés. Par exemple, les femmes mariées exerçant un emploi et ayant au moins un enfant âgé de moins de 5 ans consacraient en moyenne 5,3 heures à des travaux domestiques non rémunérés. Les mères seules exerçant un emploi et ayant au moins un enfant de moins de 5 ans vouait en moyenne 1,8 heure par jour aux soins de base à leurs enfants, comparativement à 2,2 heures par jour pour les femmes habitant avec un conjoint (Statistique Canada, 1995).

Exploiter une entreprise à domicile est une façon parmi d'autres de changer les milieux du travail. Ces changements sont attribuables à divers facteurs, dont l'accroissement du nombre de femmes faisant partie de la population active et l'importance accrue accordée aux obligations familiales. De plus, l'innovation technologique a permis l'accomplissement à domicile d'un plus large éventail de tâches reliées à l'emploi.

Apparemment, l'une des principales motivations d'un emploi à domicile, c'est qu'il est plus facile d'assumer les responsabilités personnelles et familiales et que ce genre d'emploi permet plus de souplesse et de maîtrise de son cadre de travail (Orser et Foster, 1992). Toutefois, ce genre d'emploi n'est pas toujours le fruit d'une libre choix. Les conflits croissants entre les rôles et la nécessité économique (en raison de la pénurie d'emplois salariés) obligent souvent les femmes à adopter cette forme d'emploi.

Le nombre de travailleuses à domicile est à la hausse. Selon un récent sondage mené par la SCHL (1995), 55 % des répondants étaient des femmes exerçant une fonction de conseils autonomes ou d'opératrices à domicile, de télétravailleuses, de travailleuses occasionnelles à domicile ou d'entrepreneures autonomes, ou faisant du travail à domicile pour obtenir un salaire d'appoint.

Le travail à domicile peut avoir des répercussions négatives sur la santé des femmes et doit être considéré en partie comme une question reliée au logement (mais davantage comme une question reliée à l'emploi).[27] Johnson (1996) a fait remarqué que le travail à domicile peut provoquer l'isolement, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur les perspectives d'emploi à long terme. De plus, les travailleuses à domicile peuvent être à la merci du déroulement du travail, de la complaisance des employeurs et des formes d'emploi dont les normes sont rarement appliquées. Dans une telle situation, des périodes de travail ardu peuvent être suivies de périodes de mise à pied durant lesquelles ces travailleuses ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage ou à d'autres prestations auxquelles ont traditionnellement droit les salariés. De plus, certains analystes prétendent que le travail à domicile est une forme marginale de participation à la population active, d'autant plus que le revenu des travailleurs à domicile est inférieur à celui des travailleurs plus traditionnels (68 à 70 % du revenu des salariés, selon des données de Revenu Canada de 1989).

Par rapport à leurs homologues masculins, les travailleuses à domicile consacrent beaucoup plus de temps aux responsabilités familiales, aux tâches ménagères et aux soins des enfants et beaucoup moins de temps aux loisirs (Centre for Human Settlements de la UBC, 1995). Cette situation pourrait avoir d'importantes répercussions sur la santé et, plus particulièrement, sur les niveaux de stress.

Qu'elles exercent un travail rémunéré ou non à domicile, les femmes passent beaucoup plus de temps dans leur logement que tout autre membre de leur famille, d'où les implications considérables du logement sur leur santé. Selon des études sur ce sujet, les travailleuses à domicile éprouvent plus de problèmes de santé physique et mentale que celles qui occupent un emploi à l'extérieur de leur domicile; les travailleurs à domicile sont soumis à de nombreux facteurs de stress et évoluent dans un environnement qui présente des risques, où des produits potentiellement toxiques sont utilisés et où des risques d'accident se posent (Rosenberg, 1984).

Selon une étude menée par Santé Canada pour les années 1978-1979 (*La santé des Canadiens*, 1981), 72,2 % des femmes travaillant exclusivement à leur domicile éprouvaient au moins un problème de santé, comparativement à 55,1 % des femmes faisant partie de la population active. Selon cette étude, les travailleuses à domicile perdent en moyenne 12,8 jours de travail par année pour cause de santé, comparativement à 5,8 jours et à 3,5 jours pour les femmes et les hommes qui travaillent à l'extérieur de leur domicile, respectivement.

En plus d'occasionner un stress, les travaux ménagers présentent des risques : produits d'entretien ménager, environnement et équipement de travail et accidents. La plupart des maisons renferment en moyenne 250 produits chimiques ou de nettoyage. De plus, l'environnement intérieur, les matériaux qu'on trouve dans la maison et ceux ayant servir à sa construction, présente des risques, par exemple les substances chimiques entrant dans la fabrication des produits de plastiques, des insecticides et des matériaux de construction. Les travailleuses à domicile ne sont pas les seules menacées par ces dangers, mais puisque ce sont elles qui passent le plus de temps à la maison, elles y sont plus longtemps exposées (Rosenberg, 1984).

Par rapport aux femmes qui travaillent à l'extérieur de leur domicile, les travailleuses à domicile sont plus sujettes aux problèmes de santé et perdent davantage de jours de travail par année en raison de tels problèmes. Les analystes cherchent donc à déterminer ce qui peut être fait pour rendre les maisons plus saines pour ces travailleuses.

CHAPITRE 5 : RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La démarche complète adoptée pour l'étude a permis de cerner divers problèmes et faits qui touchent les femmes, leur logement, leur santé et leur bien-être. Le portrait statistique produit dans le présent rapport, qui expose la composition des ménages, la situation de l'emploi et du revenu, de même que l'abordabilité et l'état des logements, donne un aperçu de la situation du logement des femmes en général et dégage certains liens entre le logement et la santé et le bien-être.

Cette étude peut offrir des renseignements utiles aux élaborateurs de lignes de conduite et aux chercheurs qui s'interrogent sur la politique de logement à adopter et sur les études à mener en vue du prochain siècle. Cette étude peut fournir des renseignements utiles aux enseignants, aux étudiants, aux chercheurs, aux planificateurs, aux élaborateurs (municipaux, provinciaux et fédéraux) de lignes de conduite sur le logement et suggérer des pistes de recherche, d'élaboration de lignes de conduite et de débat en ce qui touche le logement sain à l'intention des femmes.

D'après les études réalisées à ce jour, si la situation de certaines femmes s'est améliorée, le nombre de femmes propriétaires de leur maison s'étant accru, la plupart des femmes sont encore confrontées aux mêmes problèmes et défis qu'en 1983, notamment : leur situation économique a changée ou s'est détériorée, bon nombre d'entre elles éprouvent des problèmes d'abordabilité, elles doivent assumer la majeure partie, voire la totalité, des responsabilités liées aux enfants, les modes de vie ont évolué, elles doivent prendre des décisions non traditionnelles quant à leur carrière et à la famille, et elles sont exposées à des situations de violence (plus particulièrement dans leur domicile).

De plus en plus de femmes élèvent seules leurs enfants, sont membres de minorités visibles, divorcées ou sans-abri, et leur revenu est encore de beaucoup inférieur à celui des hommes, ce qui témoigne d'une polarisation de la situation des femmes. Depuis le début des années 1990, on compte de plus en plus de femmes bénéficiant d'une sécurité, d'une stabilité et d'un contrôle sur leur logement par suite de leur accession à la propriété, mais aussi de plus en plus de femmes consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement, soit des femmes considérées comme ayant des besoins impérieux de logement.

Les pourcentages les plus élevés de femmes ayant des besoins impérieux de logement se trouvent dans certaines provinces, dont le Québec et la Nouvelle-Écosse, et dans les grandes villes canadiennes, où elles risquent davantage que les hommes de consacrer au moins 30 % de leur revenu au loyer. Les plus fortes concentrations de femmes membres de minorités visibles se trouvent également dans les grandes villes, t la majeure partie d'entre elles ont de faibles revenus. Ces constatations laissent à penser que les grandes régions métropolitaines seront peut-être confrontées à des défis uniques en ce qui touche le logement en général, et plus particulièrement les besoins de logement des femmes.

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de femmes faisant partie de la main-d'oeuvre active a considérablement augmenté, 52 % de l'ensemble des femmes âgées d'au moins 15 ans occupant un emploi en 1994 par rapport à 42 % en 1976. Cependant, les femmes travaillant à temps plein à longueur d'année ont encore un revenu inférieur à celui des hommes. En 1992, elles gagnaient en moyenne 28 350 dollars par année, comparativement à 39 468 dollars pour leurs homologues masculins (Statistique Canada, 1994). De plus, bon nombre de femmes travaillent à temps partiel plutôt qu'à temps plein, en raison principalement de la maternité et d'autres engagements envers la famille. Par conséquent, ces femmes ont moins de chances que les autres d'être autonomes financièrement.

La faiblesse de leur revenu continue de manière générale d'aggraver les difficultés de logement que connaissent les femmes. Par conséquent, les femmes constituent la plus grande part des personnes se trouvant sous le seuil de faible revenu, et plus particulièrement les femmes autochtones ou membres de minorités visibles, soit 33 % et 28 % d'entre elles respectivement en 1990.

Les femmes continuent de constituer la majeure partie des locataires, peu importe le groupe d'âge ou la province. Selon les études menées à ce jour, les femmes locataires, par rapport aux femmes propriétaires de leur logement, risquent davantage d'éprouver des problèmes d'abordabilité, d'avoir des niveaux de stress élevés et une mauvaise santé. L'effet du mode d'occupation sur la santé et le bien-être porte à croire que les lignes de conduite et les programmes éventuels devraient favoriser la réalisation des objectifs d'accès à la propriété touchant les femmes et donner aux locataires une certaine marge de contrôle sur leur logement.

Toutefois, les femmes ne semblent pas bénéficier davantage d'aide financière à l'achat de logements, car leur revenu est encore de loin inférieur à celui des hommes. Si certaines femmes sont devenues plus autonomes financièrement depuis 1983, une hausse importante des mères seules a fait augmenter le nombre de femmes qui doivent élever leurs enfants sans l'aide d'un conjoint. En outre, puisque de plus en plus de femmes ont du mal à trouver un logement abordable, le taux d'itinérance parmi les femmes a crû, et en particulier parmi les femmes de moins de 45 ans.

Le manque de participation des femmes à la prise de décisions sur les programmes de logement social et la politique du logement en général peut avoir amoindri l'impact du logement social sur les besoins des femmes. Voici ce qu'en pensent les personnes interrogées dans le cadre de notre étude :

«L'aide gouvernementale au logement est loin de préoccuper la plupart des dirigeants et des responsables de l'élaboration des politiques; la plupart des intervenants du domaine du logement... ont cessé d'espérer ou de réclamer de l'aide. Toutefois, c'est... une situation connue que les besoins de logement des Canadiens ne peuvent être comblés sans le financement des ordres supérieurs de gouvernement, et l'absence de volonté politique, conjuguée à l'impuissance de ceux dont les besoins de logement sont les plus impérieux, ne devrait pas nous empêcher de continuer de porter cette situation à l'attention de ceux qui peuvent la changer. Plus particulièrement, la pauvreté des enfants devrait être mise en rapport avec leur situation de logement, et surtout avec sa stabilité.»

«L'accès à des logements abordables, dans un contexte de stabilité et de sécurité, ne peut que contribuer à la santé et au bien-être des femmes. Dans les études sur les problèmes de logement auxquels sont confrontées les femmes ayant de faibles revenus, l'obligation de lutter constamment pour l'obtention d'un abri décent est l'élément ayant les effets les plus néfastes sur le quotidien des femmes en ce qui touche leur estime d'elles-mêmes, leurs rapports avec leurs enfants et leur capacité de chercher de l'emploi et de se scolariser.

«L'inverse était également vrai. Lorsqu'une femme finissait par avoir accès à un logement stable, tous les autres aspects de sa vie s'amélioraient considérablement. Pour y parvenir, nous le répétons, il faut que le gouvernement fournisse des logements et/ou des subventions de même que des niveaux adéquats d'aide sociale. Il faut de plus que les femmes ait un meilleur accès au crédit, aux études, à la formation professionnelle et/ou aux modèles collectifs de logement où les coûts sont partagés.

«Il faut réaliser des analyses tenant compte des disparités entre les sexes, élaborer une politique de logement réaliste, accroître le

nombre de logements sociaux, offrir des subventions et des logements avec services de soutien, innover et développer la conscience communautaire.»

Si l'on se fie aux 30 années passées, le nombre de ménages dirigés par une femme devrait encore augmenter. Satisfaire la demande de logements convenables répondant aux besoins de ces femmes continuera de constituer un enjeu de taille pour le Canada et pour la santé et le bien-être des Canadiens. Pour l'avenir, il faut mettre l'accent sur une stratégie holistique de production et de prestation de logements.

D'après les constatations exposées dans le présent rapport, il faut que les responsables de l'élaboration des politiques et des programmes reconnaissent davantage l'importante contribution du logement en tant que refuge et que soutien se répercutant sur la santé et le bien-être. Il faudrait peut-être aussi examiner de plus près les méthodes qui ciblent les besoins particuliers des ménages dirigés par une femme, pour que soient élaborés des politiques et des programmes qui répondent à ces besoins.

C'est ce que laisse supposer une récente évaluation des programmes de logement de deuxième étape à l'intention des victimes de violence familiale au Canada (Harvey, 1997), évaluation selon laquelle les femmes victimes de violence familiale ont du mal à obtenir un refuge subventionné de longue durée. Maints organismes exploitant des logements sociaux au Canada n'appliquent que des lignes de conduite minimales ou «douces» pour venir en aide aux femmes qui veulent définitivement échapper à la violence familiale.

Si les organismes de logement procèdent ainsi, c'est en partie, croit-on, parce qu'ils craignent les dangers que présente la violence familiale, ce que viendrait aggraver le peu de pouvoir qu'exercent les femmes sur la gestion du logement social. Le rapport sur les refuges de deuxième étape recommande l'adoption d'un nouveau style de partenariat joignant l'orientation de la mission des organismes chargés des questions de violence familiale à celle des organismes locaux chargés du logement, afin que ces femmes aient un meilleur accès aux logements existants. Ces constatations nous amènent à suggérer qu'on vérifie les programmes existants pour y examiner les rôles et la représentation des femmes dans le fonctionnement et l'établissement des priorités des programmes, car on pourrait probablement trouver des façons dont les ressources et les programmes existants, peut-être combinés à de nouveaux budgets et programmes de logement plus ciblés, pourraient répondre plus efficacement aux besoins de logement des femmes.

Les priorités en matière de logement, de santé et de bien-être des femmes cernées par l'étude sont vastes et touchent, entre autres, les problèmes de discrimination, les besoins spéciaux, la sécurité, l'itinérance, l'emplacement du logement et les services communautaires. Mais les priorités spécifiques, souvent soulignées par les membres de la table ronde Delphi, comprennent le financement et l'aide du gouvernement en matière de logement, les améliorations à apporter au choix, à l'abordabilité, à l'offre et à l'accès touchant le logement et les améliorations à apporter à la stabilité et au maintien dans les lieux.

Nous pouvons réaliser ces objectifs si nous faisons preuve d'une plus grande souplesse dans l'intégration de l'activité commerciale et si nous considérons la nouvelle composition des ménages comme un élément important dans le conception de programmes de logement destinés à améliorer le choix de logements convenables.

Ces préoccupations signifieraient-elles tout simplement qu'il faut que la gouvernement consacre davantage de ressources financières aux besoins de logement des femmes? Dans l'affirmative, le gouvernement pourrait facilement se désister sous prétexte qu'il n'a pas d'argent. De plus, qu'elle aurait été alors l'utilité du programme exhaustif de logement social pour les femmes au cours des dernières décennies? Si le gouvernement a un rôle important à jouer dans le financement de pareils logements,

il ne peut pas assumer ce rôle à lui seul. Il faut plutôt que le gouvernement, à l'aide de partenariats, mette l'accent sur le développement communautaire et accepte que le logement est intrinsèquement si multidisciplinaire que, à moins d'une concertation entre les divers intervenants, la situation actuelle perdurera.

Si, d'après l'examen des ouvrages existantes, quantité de données existent sur le logement, la santé et le bien-être des femmes et un vaste éventail d'études ont été menées, il reste beaucoup à apprendre. Mais il semble que la multiplication des études et des statistiques n'a pas en soi beaucoup amélioré la situation des femmes.

Les chercheurs ont observé que l'inefficacité des programmes s'expliquerait en grande partie par le fait que les femmes ont peu contribué à la conception et à la gestion des programmes canadiens de logement; autrement dit, la plupart de ces programmes conçus pour offrir des logements aux femmes dans le besoin ont été mis au point et administrés surtout par des hommes. Ces chercheurs suggèrent qu'on **vérifie** les programmes existants pour y examiner les rôles et la représentation des femmes dans le fonctionnement et l'établissement des priorités des programmes, car on pourrait probablement trouver des façons dont les ressources et les programmes existants, peut-être combinés à de nouveaux budgets et programmes de logement plus ciblés, pourraient répondre plus efficacement aux besoins de femmes.

Il pourrait être nécessaire de réaliser des études plus ciblées afin de déterminer les meilleurs moyens d'offrir des logements plus convenables et pourvus de meilleurs services que ce qu'on trouve présentement au Canada pour les femmes; cependant, le portrait statistique exposé dans le présent rapport est un bon point de départ pour déterminer les groupes ayant le plus besoin de bénéficier des programmes de logement.

Les études ciblées pourraient porter, entre autres, sur la détermination des types d'investissements ou de changements qui produiraient les répercussions les plus positives sur la santé et le bien-être des femmes en ce qui touche les programmes de logement.

De plus, les résultats des études pourraient être mis en parallèle avec les questions dont se préoccupent d'autres études. En se concentrant sur des questions telles que les programmes de formation et le développement des aptitudes des jeunes gens et sur la prestation de services sociaux destinés à favoriser l'autonomie de groupes ayant des besoins spéciaux, on pourrait grandement atténuer les problèmes de logement.

En fait, le gouvernement devrait se montrer très préoccupé par les questions du logement afin que les principales initiatives de sensibilisation du public fassent du logement une priorité et une préoccupation, ce que soutient l'opinion publique.

Mettre en évidence les problèmes de logement et les relier aux enjeux auxquels le gouvernement attache la plus grande importance, par exemple souligner les répercussions du logement des femmes sur les enfants, pourrait être un moyen de s'assurer que les problèmes de logement et les études sur le logement exercent une plus grande influence sur les programmes et les politiques du gouvernement.

La concertation et l'intervention, et non pas la recherche comme telle, constituent sans doute la meilleure façon de régler les problèmes touchant les femmes et leur logement. Pour ce faire, il faudra peut-être mettre en place un mécanisme d'examen et de suivi des besoins des femmes en matière de logement, de santé et de bien-être. La formation d'une table ronde Delphi dans le cadre de l'étude est un exemple de mécanisme informel, mais on pourrait mettre au point un mécanisme plus substantiel afin d'offrir une tribune permanente. Impliquer les femmes en tant qu'intéressées au processus est un point essentiel qu'envisage la SCHL, ce que pourrait faciliter la tenue d'un

forum national permanent sur les femmes et le logement.

En général, si notre étude révèle que de nombreuses études sur les femmes et leur logement ont été réalisées depuis 1983 et qu'une foule de constatations en ont été tirées, la situation du logmeent des femmes s'est peu améliorée. Pour ce qui est de répondre aux besoins particuliers des femmes et d'atténuer les répercussions de la discrimination fondée sur le sexe, le gouvernement s'est montré peu actif. C'est pourquoi la réalisation d'études comme la présente est essentielle afin que l'on déclenche **un débat** entre les.femmes et tous les Canadiens sur les nouveaux programmes et les nouvelles politiques à adopter pour améliorer la situation des femmes.

NOTES

1 Réalisé par le Conseil canadien de développement social avec l'aide du Programme de subventions de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

2 Si le nombre annuel d'immigrantes au Canada a crû au cours des trois dernières décennies, passant de 39 600 en 1961, à 61 400 en 1971, à 65 400 en 1981 et, enfin, à 114 600 en 1991, le même phénomène s'est produit quant aux immigrants de sexe masculin, de sorte que les femmes continuent de constituer environ 50 % de l'ensemble des immigrants.

3 En fait, en 1990, selon Statistique Canada, les femmes membres de minorités visibles et âgées d'au moins 15 ans gagnaient en moyenne 13 800 dollars par année, comparativement à 15 600 dollars pour les autres femmes et à 22 600 pour les hommes membres de minorités visibles.

4 Définition de chefs de ménage mâle et femelle selon l'ERMEM à la suite de la convention établie par l'ERMEM.

5 Le besoin impérieux de logement permet d'évaluer si le logement d'un ménage est de qualité convenable d'après le surpeuplement, les conditions et l'abordabilité du logement. Pour une définition plus complète, voir la note 7 du rapport principal.

Chapitre 1

7 Réalisé par le Conseil canadien de développement social avec l'aide du Programme de subventions de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

8 Les recherches documentaires ont été réalisées dans plusieurs bibliothèques, dont celle de l'Université de Toronto, de l'Université York et de la Metropolitan Toronto Reference Library.

9 Définition de chefs de ménage mâle et femelle selon l'ERMEM à la suite de la convention établie par l'ERMEM.

Chapitre 2

10 Selon l'ERMEM, un ménage est une personne ou un groupe de personnes occupant un logement. Le chef de famille est toujours le chef de la principale famille économique. Dans les ménages unifamiliaux constitués d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef est le mari. Dans les familles monoparentales ayant des enfants non mariés, le parent est le chef. Dans les familles monoparentales ayant des enfants mariés, le membre de la famille qui est principalement chargé du soutien de la famille est désigné comme étant le chef. Dans les familles comportant des relations autres que époux-épouse ou parent-enfant, le membre de famille le plus âgé est généralement considéré comme étant le chef. Une personne libre de liens familiaux et habitant seule un logement est le chef de son propre ménage. Dans les ménages multifamiliaux, le chef de la principale famille économique devient le chef du ménage (par opposition aux chefs de famille qui sont hébergés, partagent le logement ou y habitent à titre de domestiques).

11 La gestion et l'administration directes des programmes fédéraux de logement social incombent généralement aux provinces ou aux municipalités. Par exemple, en Ontario, le logement public est administré par la Société de logement de l'Ontario et par des

organismes locaux de logement (comme The Metropolitan Toronto Housing Authority dans l'agglomération torontoise).

12 Données tirées de M. Clarke Wilon, SCHL, Totalisations spéciales, Juin 1997.

13 Les besoins impérieux sont évalués en deux étapes : Étape 1 : Les ménages habitant des logements ne répondant pas aux normes sont désignés comme habitant un logement surpeuplé, et/ou occupant un logement de qualité insuffisante, et/ou consacrant à leur logement plus de revenu qu'il n'est généralement accepté. Bon nombre de ces ménages habitent toutefois de tels logement de plein gré.

Étape 2 : Les trois indicateurs sont entièrement intégrés. On évalue les ménages pour les classer en deux groupes : ceux habitant de plein gré des logements surpeuplés, et/ou de qualité insuffisante, et/ou trop onéreux (ces ménages ne sont pas considérés comme ayant des besoins impérieux), et ceux qui sont tout simplement incapables de s'offrir un logement locatif non subventionné de taille et de qualité convenables sans consacrer au moins 30 % de leur revenu au loyer. Les ménages appartenant au second groupe sont considérés comme ayant des besoins impérieux.

14 Klowdasky, Spector et Rose proposent les mêmes critères à propos des mères seules.

15 Le mode d'occupation renvoie à la situation de propriété, c'est-à-dire propriétaire ou locataire, tandis que le type de ménage fait référence à la composition du ménage, par exemple couple marié avec enfants, parent seul ou personne seule.

16 Une étude menée en 1989 a révélé que la plupart des ménages ayant des besoins impérieux au Canada sont locataires, ceux-ci constituant 72 % des ménages ayant ces besoins mais seulement 37 % de l'ensemble des ménages, et que les locataires ont peu de choix de logement (Doyle et Hulchanski, 1989).

Chapitre 3

17 Si le nombre annuel d'immigrantes au Canada a crû au cours des trois dernières décennies, passant de 39 600 en 1961, à 61 400 en 1971, à 65 400 en 1981 et, enfin, à 114 600 en 1991, le même phénomène s'est produit quant aux immigrants de sexe masculin, de sorte que les femmes continuent de constituer environ 50 % de l'ensemble des immigrants.

18 En fait, en 1990, selon Statistique Canada, les femmes membres de minorités visibles et âgées d'au moins 15 ans gagnaient en moyenne 13 800 dollars par année, comparativement à 15 600 dollars pour les autres femmes et à 22 600 pour les hommes membres de minorités visibles.

Chapitre 4

19 Par exemple, des études ont prouvé que le manque d'accès à un revenu ou à des services de soutien du revenu était la principale raison pour laquelle les femmes victimes de violence retournait habiter avec un conjoint violent (Harvey, 1994).

20 Pour l'ensemble de la population canadienne, les handicaps les plus légers frappent surtout les hommes, alors que les handicaps modérés et graves touchent davantage les femmes. La gravité du handicap d'une femme peut avoir des répercussions sur ses choix de logement au sens où elle peut se voir forcée de choisir un logement compte tenu de son handicap. Trouver un logement convenable sur le marché locatif privé peut être aussi plus difficile que d'en trouver un dans le secteur locatif public. Néanmoins, les listes d'attentes dans le secteur public sont longues. Par exemple, la Metropolitan

Toronto Housing Authority signale que la liste d'attente pour un logement public comptait 22 000 noms en 1994, soit une attente d'environ sept ans.

21 Selon un rapport du Royal College of Physicians in Britain, plus de la moitié des adultes souffrant d'un handicap physique et ayant atteint l'âge de la retraite habitent un logement inadéquat tel qu'un logement dans un hôpital gériatrique ou une maison de retraite. Dans un rapport de 1988, le groupe Shelter mentionne que cette situation est en partie responsable du problème de «logement caché» : les personnes handicapées, quoique n'étant pas vraiment itinérantes, sont incapables de quitter ce type de logement faute de services de rechange. Parmi les autres formes de «logement caché», citons les cas de personnes handicapées incapables de quitter le foyer parental ou «emprisonnées» dans des bâtiments inaccessibles (Lonsdale, 1990).

22 Novac and Assoc., *The Security of Her Persons: Tenant's Expriences of Harassment*, 1994, et Novac and Assoc., *Secual Harassment of Tenants: Legal Remedies, Problems and Solutions*, 1994. (Ces deux publications émanent de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.)

23 De même, l'égalité d'accès aux services financiers par les hommes et les femmes et leur traitement équitable par les établissements financiers sont au nombre des objectifs que la Grande-Bretagne poursuit depuis la promulgation de la Sex Discrimination Act en 1975. Dans le but d'évaluer l'ampleur de la discrimination qu'exercent les établissements financiers à l'endroit des femmes, la British Equal Opportunities Commission (1988) a examiné la position relative des femmes et des hommes quant à leur traitement par les établissements financiers en analysant le nombre et les types de plaintes qu'elle avait reçues et en examinant les résultats d'études. Parmi les constatations tirées par la Commission, citons les refus de prêt dont se sont plaint les femmes, l'insistance des établissements à exiger un avaliseur masculin, les exigences relatives à l'occupation d'un emploi à temps plein, le fait que les hommes doivent être nommés en premier dans les comptes conjoints et les documents hypothécaires (ce qui comporte d'importantes conséquences d'ordre pratique), les exigences additionnelles imposées aux femmes qui tentent d'obtenir des fonds de démarrage pour une petite entreprise, les limites de crédit qui, sans raison, sont considérablement plus basses pour les femmes que pour les hommes et les plaintes selon lesquelles les établissements financiers semblent mieux traiter les hommes que les femmes en général.

24 Par exemple, selon une étude menée en 1991en Angleterre par McCarthy et Simpson au sujet des répercussions du divorce sur les problèmes de logement, parmi les 120 000 ménages jugés sans-abri par les autorités britanniques locales en 1986, plus du cinquième étaient dans cette situation en raison de la rupture d'une relation amoureuse. Selon cette étude, pas moins de 35 % des femmes touchées par une telle rupture ont déménagé dans la maison de proches ou d'amis immédiatement après la rupture (Novac, 1996).

25 La victimisation de personnes comprend les crimes suivants : vol ou tentative de vol de biens personnels, agression sexuelle, vol ou tentative de vol qualifié, agression.

26 Leurs variables touchant le logement comprenaient des défectuosités majeures de structure (p. ex. le gauchissement de murs, des trous dans les murs ou les planchers, des escaliers dangeureux) et des défectuosités mineures de structure (p. ex. des fenêtres fracassées, de petites fissures, l'absence de peinture ou son vieilissement) et des défuctuosités non structurales (p. ex. la température intérieure durant les mois d'hiver, des bruits empêchant les occupants de dormir, la présence de mouches, de coquerelles et/ou de rongeurs).

27 Dans le présent rapport, on ne se demande pas si le travail à domicile ou le moment de son exécution peuvent être considérés comme «bons» ou devraient être encouragés ou découragés. Cette large question des normes et de la qualité du travail avait été examinée de fond en comble par de nombreux autres auteurs en 1997 (année de rédaction du rapport), dont Développement des ressources humaines Canada, des syndicats et des analystes de politiques sociales.

Annexe A

Bibliographie

Andrew, Caroline et al., *Canadian Women and Cities*, Ottawa, SCHL, 1994.

Asselin, Suzanne, et al., *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie.*, Bureau de la satistique du Québec, 1994.

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, *Réponse au document de travail «La sécurité sociale dans le Canada de demain»*, Mémoire présenté au Comité permanent de developpement des ressources humaines, Novembre 1994.

Aubin, Jacinthe, et al., *Discrimination, harcèlement et harcèlement sexuel : rapport de l'enquête femmes et logement*, Montréal, Comité logement Rosement et Front d'action populaire en réaménagement urbain, 1986.

B.C. Ministry of Health, *Creating Housing for Healthy Communities*, Janvier 1993.

Burg, Mary ann, *Health Problems of Sheltered Homeless Women and Their Dependent Children*, tiré de *Health and Social Work*, Volume 19, Numéro 2, Mai 1994.

Burridge, R. et D. Ormandy, *Unhealthy Housing: Research, Remedies and Reform*, Londres, E & FN Spon, 1993.

SCHL, *Low Income, Labour Force Participation and Women in Housing Need*, Le point en recherche et développement : Série socio-économique, Numéro 16, 1991.

Christensen, Kathleen, *Women and Home-based Work*, New York, Henry Holt and Company, 1988.

City of Toronto Advisory Committee on Homeless and Socially Isolated Persons, *Working Together: An explaoration of strategies to prevent evictions*, Toronto, 1996.

Clark, Sarah, *Our home, ourselves: a report of an international conference on women and housing*, sans date ni éditeur.

Dooley, Martin, *Lone-mother Families and Social Assistance Policy*, tiré de Martin Dooley et al., *Family Matters: New Policies for Divorce*, Lone Mothers and Child Poverty, Toronto, Institut C. D. Howe, 1995.

Doyle, Veronica, *Housing and Children in Canada*, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, 1992.

Doyle, Veronica, *The Single Parents'Housing Study: The effect of housing governance on the health and well-being of single-parent families in Vancouver*, Mai 1996.

Doyle, Veronica, *Family and Children in Canada: The Housing Dimension, tiré du Tri County Conference on Facing Up To Housing and Urban Issues*, Vancouver, 1992.

Dunningan, Lise et Thomas Antil, *Les rapports hommes-femmes et les inégalités socio économiques qu'ils produisent : implications pour la santé et le bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992.

Duvall, Donna et Alan Booth, *The Housing Environment and Women's Health*, tiré du Journal of Health and Social Behaviour, Volume 19, 1978, pp. 410 à 417.

Finnie, Ross, *Women and the Economic Consequences of Divorce, tiré du The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Numéro 30(2), 1993, pp. 205 à 241.

Fournier, Louise et Céline Mercier, *Sans domicile fixe*, Montréal, Méridien, 1996.

Freeman, Hugh, *Mental Health and the Environment*, Londres, Churchill Libingston, 1984.

Galarneau, Diane et Jim Sturrock, *Revenu familial après séparation*, Statistique Canada, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, 1997.

Garon, Muriel, *Pauvreté et droit au logement en tout égalité : une approche systémique*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Avril 1997.

Harvey, Ted, *Impacts of Income and Access to Income Security on the Decision to Return to an Abusive Relationship*, Rapport complémentaire à l'Évalation d'Opération refuge, SPR Associates Inc., 1994.

Harvey Ted, *A Place to Go: An Evaluation of the Next Step Program for Family Violence and Second-Stage Housing in Canada*, SPR Associates Inc., Ottawa, SCHL, 1997.

Johnson, Laura C., *Live/Work at Home: A Review of Research Literature on Issues Relating to Gender, Design and Work-Family Links*, étude menée pour le compte de Women Plan Toronto, Juillet 1996.

Klodawsky, Fran et Aron Spector, New Families, *New Housing Needs, New Urban Environments: The Case of Single-Parent Families*, tiré de C. Andrew et B.M. Milroy (éd.), *Life Spaces: Gender, Household, Employment*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1988, pp. 141 à 158.

Le logement pour les Canadiennes : une préoccupation de tous les jours : document de référence, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1987.

Lindheim, R. et S. Syme, *Environments, People and Health, tiré de l'American Review of Public Health*, Numéro 4, 1983, pp. 335 à 359.

MacClain, Hanet et Cassie Doyle, *Women as Housing Consumers*, SCHL, 1983.

Mason, Gayle, *Aboriginal Women and Housing in Urban Canada*, tiré de Women and Environments, Été 1996.

Macpherson, A.S., *Housing and Health: Public Health Implications of the Affordable Housing Crisis*, Toronto, City of Toronto Department of Public Health, Mimeo, 1984.

McCarthy, Peter et Bob Simpson, *Issues in Post-Divorce Housing: Family Policy or Housing Policy?*, Aldershot, Angleterre, Avebury, 1991.

Morissette, Diane, *Housing for Canadien Women: An Everyday Concern*, Document de travail, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Mars 1987.

Nations Unies, Conseil économique et social, *Rapport sur la sixième session*, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Supplément Numéro 3, Documents officiels, 1992, pp. 121 à 125.

New Brunswick Advisory Council on the Status of Women, Présentation au Minister's Task Force on Housing, Moncton, Nouveau-Brunswick, 1988.

Novac, Sylvia et al., *No Room of Her Own: A Literature Review on Women and Homelessness*, Ottawa, SCHL, 1996.

Orser, Barbara et Mary Foster, *Home Enterprise: Canadians and Home-Based Work*, produit pour le compte du Home-Based Business Project Committee, 1992.

Pauktuutit Inuit Women Association, Nd, *Inuit Women: The Housing Crisis and Violence*, Ottawa, SCHL.

Public Health Association of Australia, *Policy Statement: Health and Housing*, 1993. (http://www.hcn.net.au/pha/policy/housing.htm)

Rose, Damaris et M. Wexler, *Post-war Social and Economic Changes and Housing Adequacy*, tiré de John Miron (éd.), *House, Home and Community: Progress in Housing Canadians*, 1945-1986, Ottawa, SCHL, 1993.

Rosenberg, Harriet G., *The home is the workplace: hazards, stress and pollutants in the household*, tiré de Wendy Chavkin, Double Exposure, Monthly Review Press, 1984, pp. 229 à 240.

Sound Investment: *The treatment of women by financial institutions*, Londres, Equal Opportunities Commission, 1989.

Smith, Susan J., *Health Statuts and the Housing System*, tiré de *Social Science Medicine*, Numéro 31(7), 1990, pp. 753 à 762.

Sprague, Joan Forrester, *More than housing: Lifeboats for women and children*, Toronto, Butterworth Architecture, 1991.

Statistique Canada, *Certaines statistiques du revenu des familles avec enfants, par type de famille*, 1992.

Statistique Canada, *Les mères seules et le marché du travail*, Printemps 1993.

Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, 1995.

Taggart, W. H. James, *The Grass Roots: The Role of Tenure in Community and Sustainability*, Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie, SCHL, 1993.

UBC Centre for Humain Settlements, *Télétravail et travail à domicile : Enquête sur l'intégration du travail en milieu résidentiel au Canada*, Ottawa, SCHL, 1995.

Unlocking the Door III: A Call to Action: Homeownership and Access to Capital, http://www.housinglink.com/owner.htm

Wellman, Barry et al., *Social Networks, Social Support and Local Community Involvement*, Indicators of Quality of Life, Health and Well-Being in Social Housing, Document numéro 3, Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie, Ottawa, SCHL, 1993.

Werkele, Gerda, *Responding to diversity: housing developed by and for women*, tiré du *Canadian Journal of Urban Research*, Numéro 2(2), 1993, pp. 95 à 113.

Werkele, Gerda et Sylvia Novac, *Gender and Housing in Toronto*, Document produit pour l'Institute on Women and Work de la ville de Toronto, 1991.

Wilner, D.M. et R.P. Walkley, *Effects of Housing on Health and Performance*, tiré de L. Duhl (éd.), *The Urban Condition*, New York, Simon and Schuster, 1963, pp. 215 à 228.

Annexe B

Membres de la table ronde Delphi

Caroline Andrew, Université d'Ottawa, Ottawa
Myrna Breibart, Hampshire College, Amherst, Massachusetts
Margaret de Groh, Santé Canada
Venorica Doyle, B.C. Ministry of Housing
Dianne Kinnon, Kinnon Consulting, Ottawa
Simon Liston, Housing Services, Ville de Toronto
Anne Michaud, Femmes et villes, Montréal
Regula Modlich, experte-conseil en planification, Toronto
Tracy O'Hearn, Inuit Women's Association, Ottawa
Damaris Rose, INRS-Urbanisation, Montréal

Principaux répondants

Lise Bellefleur, New Brunswick Department of Municipalities, Culture and Housing
Beverly Burnside, experte-conseil en recherche, Vancouver
Margaret Canale, Centre for Health Promotion, Université de Toronto
Frances Cearns, Alberta Family and Social Services
Barbara Fortier, Alberta Department of Municipal Affairs
Katalin Kennedy, Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada
Mary Catherine Levatt, Adsum House
Claudy Lynch, New Brunswick Advisory Council on the Status of Women
Lana Phillips, Saskatchewan Municipal Government
Sheila Wasylushyn, Policy Development, Alberta Health
Tom Young, Saskatchewan Municipal Government

Annexe C

Questionnaire élaboré pour la table ronde Delphi

1. Les points suivants sur le logement ont été choisis par l'examen de documents, la consultation auprès d'experts et une première ronde de consultations auprès des membres de la table ronde Delphi. Veuillez coter l'importance de chaque point quant à ses répercussions sur la santé et le bien-être des femmes en cochant d'un «X» la case pertinente en regard de chaque point : Très important, Un peu important, Peu important, Pas du tout important.

	Pas du tout important	**Peu important**	**Un peu important**	**Très important**
(a) Logement conçu en fonction du type de ménage	❑	❑	❑	❑
(b) Accès des femmes aux prêts et au crédit	❑	❑	❑	❑
(c) Discrimination	❑	❑	❑	❑
(d) Élargissement des critères établissant les besoins impérieux	❑	❑	❑	❑
(e) Stabilité du logement et maintien dans les lieux	❑	❑	❑	❑
(f) Choix de logement : abordabilité, accès et offre	❑	❑	❑	❑
(g) Bon emplacement (proximité des écoles, des hôpitaux, des magasins et des transports en commun)	❑	❑	❑	❑
(h) Qualité et entretien du logement	❑	❑	❑	❑
(i) Aide financière gouvernementale au logement	❑	❑	❑	❑
(j) Nature changeante de l'emploi (p. ex. travail à domicile)	❑	❑	❑	❑
(k) Besoins de logement de groupes spécifiques (parents seuls, mères adolescentes, personnes âgées, femmes handicapées, femmes autochtones, etc.)	❑	❑	❑	❑
(l) Participation au cadre de logement et contrôle de ce cadre	❑	❑	❑	❑
(m) Sécurité des personnes et du quartier	❑	❑	❑	❑
(n) Sentiment d'appartenance à la collectivité et réseaux de soutien (membres de la collectivité, membres de la famille, autres personnes)	❑	❑	❑	❑
(o) Relation entre le logement et les services communautaires ou sociaux	❑	❑	❑	❑
(p) Intimité, isolement	❑	❑	❑	❑
(q) Itinérance, refuges	❑	❑	❑	❑
(r) Logements trop grands pour les personnes âgées (femmes âgées habitant seules une maison conçue pour une famille tout entière)				

2. Veuillez classer par ordre de priorité les cinq points parmi la liste précédente les plus importants quant à leurs répercussions sur la santé et le bien-être des femmes (le premier étant le plus important). (Indiquez dans l'espace entre parenthèses la lettre correspondant au point.)

   Veuillez indiquer pourquoi vous estimez qu'il s'agit d'une priorité et comment à votre avis les gouvernements pourraient aborder chacun des points afin d'améliorer la santé et le bien-être des femmes. Veuillez mentionner ce que le gouvernement fédéral pourrait faire ainsi que tout autre ordre de gouvernement. Y a-t-il d'autres organismes qui pourraient jouer un rôle additionnel dans la résolution de chaque point?

   Priorité 1 (lettre ___)

   Priorité 2 (lettre ___)

   Priorité 3 (lettre ___)

   Priorité 4 (lettre ___)

   Priorité 5 (lettre ___)

3. Quelles recherches ou informations supplémentaires pourraient nous aider à mieux comprendre les répercussions que peut avoir le logement sur l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes (y compris les recherches dans des domaines en général ou sur des points auxquels les femmes sont particulièrement vulnérables).

4. Un rapport final sera distribué à de nombreux intervenants, dont des responsables de l'élaboration des politiques de tous les ordres de gouvernement, des urbanistes (municipaux et experts-conseils), des enseignants, des groupes d'action sociale et des organismes voués à la santé. Comment pourrait-on mieux présenter les constatations dans ce rapport final afin qu'elles soient compréhensibles et utiles pour divers destinataires?

→ responsables de l'élaboration de politiques de tous les ordres de gouvernement :

→ urbanistes (municipaux et experts-conseils) :

→ enseignants et chercheurs dans le domaine du logement :

→ groupes d'action sociale :

→ organismes voués à la santé :

5. Avez-vous d'autres commentaires à faire au sujet de la présente ébauche de rapport qu'on vous a remise?

6. Avez-vous d'autres commentaires à faire au sujet du processus Delphi?

Annexe D

Tableaux

Tableau D.1
Répartition de la population de femmes et d'hommes non liés selon l'âge et le revenu
1994
(en pourcentage)

Personnes non liées	Moins de 24 ans		25-34		35-44		45-54		55-59		60-64		Plus de 65 ans	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 2 500 $	8,2	11,7	0,9	0,9	1,8	1,7	1,3	1,0	1,4	1,3	2,6	0,8	0,1	0,0
2 500 $-4 999 $	7,9	10,7	1,5	3,8	1,8	1,9	2,4	1,2	3,7	2,6	0,8	3,4	0,1	0,1
5 000 $-7 499 $	11,2	16,8	5,6	7,6	7,9	5,7	9,1	10,2	9,8	9,9	7,4	8,1	0,4	0,3
7 500 $-9 999 $	14,1	12,9	6,5	7,7	6,3	7,7	7,3	9,3	14,0	19,4	20,8	16,6	2,0	3,4
10 000 $-12 499 $	10,4	14,8	5,3	6,4	6,0	6,8	4,8	9,6	6,7	10,2	8,9	15,3	12,1	24,2
12 500 $-14 999 $	7,6	6,6	6,0	5,8	3,4	5,5	3,3	6,3	4,6	5,9	3,4	9,4	26,2	31,6
15 000 $-17 499 $	8,4	5,3	6,4	8,2	4,0	4,2	5,7	5,6	5,1	5,9	2,8	7,0	15,2	15,8
17 500 $-19 999 $	4,2	4,1	4,5	3,5	3,6	6,4	4,2	4,1	5,9	2,7	7,1	5,8	4,9	6,0
20 000 $-22 499 $	6,0	4,2	6,3	5,8	5,0	5,8	4,0	2,6	5,0	4,6	5,3	3,1	5,5	3,5
22 500 $-24 999 $	2,9	1,8	4,8	3,8	2,6	3,6	3,1	2,4	1,2	2,9	7,3	5,0	7,1	2,7
25 000 $-29 999 $	5,7	4,0	9,8	12,3	9,2	10,1	5,2	8,7	4,3	7,3	8,9	4,8	9,5	4,7
30 000 $-39 999 $	6,8	4,0	19,6	15,7	16,4	17,3	17,2	17,7	13,2	12,2	9,3	10,2	8,7	4,2
40 000 $-49 999 $	3,9	1,8	11,7	10,8	14,8	14,3	12,0	9,6	10,8	7,4	4,2	5,2	2,2	1,9
50 000 $ et plus	2,8	1,2	11,0	7,7	17,1	8,9	20,7	11,8	14,1	7,6	11,1	5,3	6,1	1,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Revenu moyen	16,145 $	12,290 $	28,788 $	24,915 $	31,914 $	26,799 $	32,277 $	26,435 $	28,038 $	22,155 $	24,670 $	19,892 $	23,782 $	17,106 $
Revenu moyen pour l'ensemble des personnes non liées	14,408 $		27,444 $		30,256 $		29,755 $		24,683 $		21,787 $		18,780 $	

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu selon la taille*, 1994 (Cat 13-207).

Tableau D.2
Répartition de la population de femmes non liées selon l'âge et le revenu 1981
(En dollars constants de 1994)

Personnes non liées	Moins de 24 ans	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus	Tous les groupes d'âge
Moins de 5 193 $	26,7	15,9	17,3	19,8	26,8	11,3	21,8
5 193 $-8 654 $	14,3	9,2	8,3	9,8	15,7	27	14
8 655 $-12 116 $	10,4	9,6	9,5	9,9	10,4	32,9	13,7
12 117 $-17 309 $	14	13,7	11,7	13,4	11,1	12,1	12,9
17 310 $-20 772 $	7,9	8,3	8	8,7	6,2	4,6	7,4
20 773 $-25 965 $	9	13,4	12,3	10,6	8,7	4,5	9,9
25 966 $-34 621 $	5,9	15,6	14,7	13,3	11,1	3,2	10,4
34 622 $ et plus	1,7	14,2	18,3	14,5	10,1	4,6	10
Total	100	100	100	100	100	100	100
Revenu moyen	10 878 $	19 646 $	21 028 $	19 080 $	15 893 $	12 763 $	16 243 $
Revenu moyen de l'ensemble des personnes non liées	13 155 $	28 387 $	33 850 $	33 026 $	27 430 $	16 065 $	24 684 $

Source : Statistique Canada, Répartition du revenu selon la taille, 1994 (Cat. 13-207), adapté selon l'IPC de 1994.

Tableau D.3
Familles dirigées par une femme selon le groupe de revenu et d'âge, 1994
(en pourcentage)

Groupe de revenu	25-34	35-44	45-54	55-64	65 ans et plus
Moins de 10 000 $	12,5	6,5	5,6	7,5	1,2
10 000 $-14 999 $	25,8	17,1	10,5	12,4	6,1
15 000 $-19 999 $	23,7	15,8	11,6	6,5	11,8
20 000 $-24 999 $	11,8	11,8	8,8	9,5	17,5
25 000 $ 29 999 $	9,7	9,3	9,3	10,2	7,7
30 000 $ 39 999 $	10,7	19,4	17,2	14,8	20,7
40 000 $-49 999 $	3,2	11,4	13,4	12	13
50 000 $-59 999 $	1,4	5	8,2	11,2	7,7
60 000 $-69 999 $	1,1	2,3	8,4	5,5	5,9
70 000 $ et plus	0,2	1,4	6,8	10,3	8,2
Total	100	100	100	100	100
Revenu moyen pour les familles dirigées par une femme	20 129 $	26 056 $	36 371 $	38 626 $	37 921 $

Source : Statistique Canada, Revenu des familles – Recensement des familles (Cat. 13-208).

Tableau D.4
Familles dirigées par une femme selon le groupe de revenu et d'âge, 1979
(En dollars constants de 1994)
(en pourcentage)

Groupe de revenu	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et plus
Moins de 10 719 $	31,1	15,6	14,7	15,8	8,5
10 720 $-15 004 $	19,6	11,8	12,4	12,5	7,4
15 005 $-25 723 $	26	27,7	18,8	19,6	20,5
25 724 $-32 154 $	9,9	11,9	11,1	11,4	12,5
32 155 $-42 873 $	8,4	14,2	15,1	15,2	18,8
42 874 $-53 591 $	3,4	11,1	8,1	10,5	12,1
53 592 $-64 310 $	0,9	2,9	7,8	7,4	6,8
64 311 $-75 029 $	0,7	2,3	5,9	3,3	4,1
75 030 $ et plus	0,1	2,5	6,2	4,2	8,9
Total	100	100	100	100	100
Revenu moyen pour les familles dirigées par une femme	17 910 $	27 616 $	33 903 $	31 412 $	s.o.

*Les données pour les femmes de moins de 24 ans ne sont pas fournies.

Source : Statistique Canada, Revenu des familles – Recensement des familles (Cat. 13-208), selon l'IPC de 1994.

Tableau D.5
Répartition en pourcentage des familles*
selon le groupe de revenu

Groupe de revenu	Familles monoparentales 1994	Familles biparentales* 1994
Moins de 10 000 $	8,8	1,6
10 000 $-14 999 $	16,6	2,4
15 000 $-19 999 $	14,9	4,8
20 000 $-24 999 $	10,7	7
25 000 $-29 999 $	8,8	6,4
30 000 $-39 999 $	15,3	13,5
40 000 $-49 999 $	9,7	13,5
50 000 $-59 999 $	6,1	13,2
60 000 $-69 999 $	4,3	10,8
70 000 $ et plus	4,8	26,9
Revenu familial moyen	30 256 $	56 442 $
TOTAL	100 %	100 %
Revenu moyen du chef seulement	22 973 $	38 361 $

* Ces données ne comprennent pas les unions de fait.

Source : Statistique Canada, Revenu des familles – Recensement des familles (Cat. 13-208).

Tableau D.6
Répartition en pourcentage des familles selon le groupe de revenu, 1980
(Exprimé en dollars constants de 1994)

Groupe de revenu	Familles monoparentales 1979	Familles biparentales* 1979
moins de 9 724 $	16,6	1,7
9 724 $-13 613 $	14,6	1,7
13 614 $-23 337 $	21	10,7
23 338 $-29 172 $	8,5	5,9
29 173 $-38 897 $	13,9	14,3
38 898 $-48 622 $	12,2	7,5
48 623 $-58 346 $	7,1	14,9
58 347 $-68 071 $	5,8	11,6
68 072 $ et plus	4,8	27
Revenu moyen de l'ensemble des familles	29 090 $	55 273 $
Revenu moyen du chef seulement	19 325 $	40 554 $

* Ces données ne comprennent pas les unions de fait.

Source : Statistique Canada, Revenu des familles – Recensement des familles (Cat. 13-208), selon l'IPC de 1994.

Tableau D.7
Situation et caractéristiques des femmes et des hommes de la population active
Avril 1996

	Population totale (15 ans et plusr)		Membres de la population active		Non membres de la population active		Taux de participation		Taux de chômage	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Groupe d'âge	**Milliers**		**Milliers**		**Milliers**		**%**		**%**	
Tous les groupes d'lage	11 430	11 852	8 169	6 723	3 261	5 130	71,5	56,7	10,5	8,9
15-19	1 002	955	434	409	568	546	43,3	42,9	20,6	16,6
20-24	1 005	985	762	669	243	317	75,8	67,9	16,1	11,3
25-34	2 386	2 376	2 171	1 843	215	534	91,0	77,5	10,8	9,0
35-44	2 463	2 476	2 257	1 931	206	544	91,6	78,0	9,5	8,1
45-54	1 877	1 873	1 665	1 333	211	540	88,7	71,2	8,2	6,9
55-64	1 236	1 269	725	470	511	799	58,7	37,0	8,0	8,4
65 & over	1 460	1 919	153	68	1 307	1 851	10,5	3,5	3,1	0,0
Tous les groupes d'âge des deux sexes	23 283 000		14 892 000		8 391 000		64,0		9,8	
Situation dans le ménage										
Personnes non liées	1 930	1 987	1 370	906	560	1 081	71	45,6	14,0	6,7
Membres d'une famille:	9 500	9 866	6 799	5 817	2 701	4 049	71,6	59,0	9,8	9,3
Chefs de famille	6 092	2 113	4 518	1 334	1 574	779	74,2	63,1	7,7	11,1
Époux ou épouses	1 097	5 826	892	3 508	206	2 318	81,3	60,2	7,5	7,3
Enfants seuls	1 952	1 461	1 157	788	795	674	59,3	53,9	17,8	13,6
Autres proches	359	466	232	186	127	279	64,5	40,0	19,8	14,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Avril 1996, Tableaux 1 et 7.

Tableau D.8
Situation et caractéristiques des femmes dans la population active

	Population totale (15 ans et plus)		Membres de la population active		Non membres de la population active		Taux de participation		Taux de chômage	
	1982	1996	1982	1996	1982	1996	1982	1996	1982	1996
Groupe d'âge	Milliers		Milliers		Milliers		%	%	%	%
Tous les groupes d'âge	9 493	11 852	5 035	6 723	4 458	5 130	53,0	56,7	11,9	8,9
15-19	1 054	955	634	409	420	546	60,1	42,9	17,8	16,6
20-24	1 158	985	883	669	275	317	76,2	67,9	16,0	11,3
25-34	2 096	2 376	1 385	1 843	711	534	66,1	77,5	11,7	9,0
35-44	1 528	2 476	999	1 931	528	544	65,4	78,0	10,2	8,1
45-54	1 218	1 873	684	1 333	534	540	56,2	71,2	8,0	6,9
55-64	1 140	1 269	389	470	752	799	34,1	37,0	6,5	8,4
65 et plus	1 299	1 919	61	68	1 238	1 851	4,7	3,5	0,0	...
Situation dans le ménage										
Personnes nonliées	1 387	1 987	685	906	702	1 081	49,4	45,6	8,7	6,7
Membres d'une famille:	8 106	9 866	4 350	5 817	3 756	4 049	53,7	59,0	12,5	9,3
Chefs de famille	842	2 113	475	1 334	367	779	56,4	63,1	13,9	11,1
Époux ou épouses	5 457	5 826	2 768	3 508	2 690	2 318	50,7	60,2	10,7	7,3
Enfants seuls	1 394	1 461	952	788	443	674	68,3	53,9	16,2	13,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (Cat. 71-001). Août 1992, Tableaux 3, 6 et 11; Avril 1996, Tableaux 1 et 7.

Tableau D.9
Répartition des chefs de ménage selon le sexe, l'âge et le mode d'occupation (en pourcentage)

	1980				1995			
	Locataires		Propriétaires		Locataires		Propriétaires	
Groupes d'âge	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**
Moins de 24	18,8	17,4	2,5	1,5	10,8	11,9	0,9	0,7
25-34	34,9	23,2	23,7	6,8	34,3	23,4	16,5	7,9
35-44	15,1	11,6	23,8	11,5	23,3	17,1	26,6	17,1
45-54	11,1	11,1	20,9	16,2	12,8	11,1	23,0	15,9
55-64	9,6	11,7	15,8	20,9	8,0	9,1	15,8	15,0
65 et plus	10,5	25,0	13,4	43,1	10,9	27,5	17,3	43,4
Total pour tous les groupes d'âge	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1995.

Tableau D.10
Mode d'occupation selon le groupe d'âge et le sexe du chef de ménage (en pourcentage)

	1980				1995			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
Groupe d'âge	**Loc.**	**Prop.**	**Loc.**	**Prop.**	**Loc.**	**Prop.**	**Loc.**	**Prop.**
Moins de 24	75,6%	24,3%	95,2%	4,8%	83,4%	16,6%	96,1%	3,9%
25-34	37,4	62,6	85,5	14,5	46,1	53,9	81,4	18,6
35-44	20,5	79,5	63,5	36,5	26,5	73,5	59,7	40,3
45-54	17,7	82,3	54,2	45,8	18,6	81,4	50,9	49,1
55-65	19,7	80,3	49,1	50,9	17,2	82,8	47,3	52,7
Plus de 65 ans	24,1	75,9	49,9	50,1	20,7	79,3	48,4	51,6

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995.

Province	Propriétaire-occupant avec créance hypothécaire				Propriétaire-occupant avec créance hypothécaire				Tous les propriétaires-occupants				Locataires			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Terre-neuve	29,4	25,3	14,9	6,8	54,3	60,0	41,9	57,8	83,7	85,3	56,8	64,6	16,3	14,7	43,2	35,3
Î.-P.-É.	41,7	40,4	17,5	18,7	38,2	41,9	35,3	34,4	79,9	82,3	52,8	53,1	20,1	17,7	47,2	46,9
Nouvelle-Écosse	38,2	37,8	14,0	8,9	36,7	43,4	37,5	41,9	74,9	81,2	51,5	50,8	25,1	18,8	48,5	49,2
Nouveau-Brunswick	39,2	39,7	15,7	10,5	40,7	41,6	36,6	35,6	79,9	81,3	52,3	46,1	20,1	18,8	47,7	53,9
Québec	36,3	39,2	11,9	8,9	28,8	23,9	18,7	17,3	65,1	63,1	30,6	26,2	34,9	36,9	69,4	73,8
Ontario	40,3	43,6	14,6	14,2	30,8	28,3	26,2	24,5	71,1	71,9	40,8	38,7	28,9	28,1	59,2	61,3
Manitoba	40,0	41,5	17,8	11,6	38,6	36,9	31,2	26,9	78,7	78,4	49,1	38,5	21,3	21,6	50,9	61,5
Saskatchewan	31,8	35,4	12,4	12,6	45,1	44,7	32,2	36,7	76,8	80,1	44,6	49,3	23,2	19,9	55,4	50,7
Alberta	40,8	44,2	20,2	14,4	33,5	26,0	29,9	22,3	74,3	70,2	50,1	36,7	25,7	29,8	49,9	63,3
Colombie-Britannique	38,2	48,6	16,9	14,4	31,4	25,0	24,8	24,7	69,6	73,6	41,7	39,1	30,4	26,4	58,3	61,0
Ensemble du Canada	38,5	42,0	14,7	12,3	32,4	29,2	25,5	24,4	70,8	71,2	40,3	36,7	29,2	28,9	59,7	63,3

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995.
(Pour obtenir le total de 100 % de chaque sexe pour chaque province et chaque année, il faut tenir compte du sexe et de l'année; par exemple, l'addition des colonnes 1 et 5 donne la colonne 9, qui est additionnée à la colonne 13.)

Tableau D.12
Mode d'occupation selon le sexe du chef et le revenu du ménage
1995 et 1980

Groupe de revenu (Exprimé en dollars constants de 1994)	Propriétaire-occupant avec créance hypothécaire				Propriétaire-occupant sans créance hypothécaire				Tous les Propriétaire-occupant			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Moins de 8,570 $	0,08	1,0	3,9	7,8	1,8	2,9	3,6	18,2	1,2	1,8	3,7	14,7
8 571 $-17 139 $	2,3	2,4	18,3	12,5	6,1	11,9	37,2	33,2	4	6,3	30,2	26,3
17 140 $-25 709 $	5	4,3	11,9	15,6	14,1	13,5	18,2	15,1	9,2	8,1	15,9	15,3
25 710 $-34 279 $	7,4	7,2	15,1	14,5	13	11	12,6	10,1	10	8,7	13,5	11,6
34 280 $-42 850 $	10,9	10,8	14,6	11,9	11,4	11,4	9,9	7,2	11,1	11	11,6	8,8
42 851 $-53 563 $	15,2	17,6	15,5	13,5	13,4	13,4	6,8	5,3	144	15,9	10	8
53 564 $-64 276 $	15,6	17,1	8,8	9,8	10,5	10,8	4,7	4,8	13,3	14,5	6,2	6,5
64 277 $-74 989 $	13	13,7	4,8	6,5	8	8,3	2,6	2,5	10,7	11,5	3,4	3,8
74 990 $-plus	29,8	25,9	7	7,8	21,9	16,8	4,5	3,7	26,2	22,2	5,4	5,1
Total (pourcentage)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Groupe de revenu (Exprimé en dollars constants de 1994)	Locataires				Ensemble des propriétaires-occupants et des locataires			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Moins de 8 570 $	7,6	4,9	10,5	18	3,1	2,7	7,8	16,6
8 571 $-17 139 $	15,8	10,8	42,4	28,3	7,5	7,6	37,5	27,7
17 140 $-25 709 $	16,6	12,3	17,3	18,1	11,3	9,3	16,7	17,1
25 710 $-34 279 $	14,6	14,5	11,8	14,5	11,3	10,4	12,5	13,4
34 280 $-42 850 $	12,8	15,2	7,2	8,3	11,6	12,2	9	8,5
42 851 $-53 563 $	12,4	16,3	5,3	6,3	13,8	16	7,2	6,9
53 564 $-64 276 $	8,4	10,4	2,5	2,6	11,8	13,3	4	4
64 277 $-74 989 $	4,8	6,6	1,2	2,1	9	10,1	2,1	2,7
74 990 $-plus	7,1	9,1	1,8	1,9	20,6	18,1	3,2	3,1
Total (pourcentage)	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995.

Tableau D.13
Type de résidence selon le groupe de revenu et le sexe du chef de ménage1995 et 1980 (en pourcentage)

Groupe de revenu (Exprimé en dollars constants de 1994)	Maison individuelle				Duplex et maison en bande				Appartements et autres types*			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Under $8,570	0,08	1,0	3,9	7,8	1,8	2,9	3,6	18,2	1,2	1,8	3,7	14,7
Moins de 8 570 $	28,4	45,9	19,5	30,7	8,9	11,5	15,1	13,4	62,7	42,7	65,3	55,9
8 571 $-17 139 $	37,7	55	27,2	32,9	12,6	10,4	14,6	12,4	49,8	34,5	58,2	54,7
17 140 $-25 709 $	51,8	58,4	34,3	28,8	12,7	9,9	16,8	14,2	35,5	31,8	48,9	56,9
25 710 $-34 279 $	57,8	54,7	35,3	29,3	13,1	12,8	18,2	10,6	29,1	32,5	46,5	60,1
34 280 $-42 850 $	58,8	56,7	37,4	33,4	14,6	14,7	20,8	10	26,6	28,7	41,8	56,7
42 851 $-53 563 $	63,6	61,9	41,9	34,4	18,8	13,7	15,8	16,3	28,4	24,4	55	49,3
53 564 $-64 276 $	68,6	67,4	36,2	50,6	19,1	10,4	29,4	20,2	12,3	19,2	34,4	29,1
64 277 $-74 989 $	73,3	71,9	65,5	52,8	13,4	11	26,4	11,2	13,2	17,1	8,1	36,1
74 990 $-plus	72,8	77,3	28,8	52,9	17,1	9,8	21,5	10,5	10,2	13	49,7	36,5

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995.
* Autres types : maisons mobiles, remorques, tentes et autres logements utilisés comme résidences permanentes et pouvant être déménagés dans un bref délai.
(Pour obtenir le total de 100 % de chaque sexe pour chaque catégorie et chaque année, additionner les colonnes 1, 5 et 9, ou 2, 6 et 10, ou 3, 7 et 11, ou 4, 8 et 12.)

Tableau D.14
Situation du logement et mode d'occupation, chef de ménage féminin et masculin par principale source de revenu 1980 et 1995

Groupe de revenu (Exprimé en dollars constants de 1994)	Maison individuelle				Duplex et maison en bande				Appartements et autres types*			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Under $8,570	0,08	1,0	3,9	7,8	1,8	2,9	3,6	18,2	1,2	1,8	3,7	14,7
Aucune source de revenu	0	0,1	0,1	0,5	0,1	0,1	*	0,7	0,3	0,6	0,3	0,6
Salaires (y compris de source militaire)	84,7	89,9	68,3	74,7	53,9	60,1	28,5	33,9	66,2	81,5	40,4	55,7
Travailleur autonome***	6,4	5,8	2,9	1,4	6,7	9,7	2,1	1,7	3,9	2,6	1,7	1
Transferts fiscaux**	6,3	2,7	23,2	14,8	25,7	19,5	52,4	45,5	25,2	11,2	51,1	34
Pension de retraite	1,8	0,4	2,9	2,7	9,1	3,5	9,1	4,1	2,5	1,3	2,4	2,5
Placements et autres sources	0,8	1,1	2,7	5,9	4,1	7	7,9	14,1	1,8	2,9	3,8	6,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995.
* Puisque la taille de l'échantillon était insuffisante, le pourcentage de cette catégorie ne constitue pas une donnée fiable.
** Cette variable donne la somme des montants reçus par l'ensemble des personnes : assistance familiale et allocation aux jeunes, pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, prestations de retraite du Québec et du Canada, prestations d'assurance-chômage, prestation fiscale pour enfants, crédits d'impôt provincial remboursables, crédit de TPS, aide sociale et autres transferts fiscaux.
*** Le revenu d'un travailleur autonome s'entend d'un revenu obtenu en tant qu'associé ou propriétaire unique d'une entreprise non constituée en société ou d'un exercice professionnel. Seule la part de revenu de la personne concernée est prise en compte dans le cas d'associés. Est considéré comme travailleur autonome tout vendeur ayant son propre bureau ou personnel ou travaillant pour le compte de plusieurs entreprises. Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage d'après leur revenu net provenant d'un travail autonome (agricole ou non).

Tableau D.15
Abordabilité des logements locatif selon le sexe et la province du chef de ménage, 1980 et 1995 (en pourcentage)

Ratios loyer-revenu

	Homme				Femme			
	Moins de 30%		30% ou plus		Moins de 30%		30% ou plus	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Terre-neuve	76,8	79,4	23,2	20,6	58,4	65,3	41,6	34,7
Î.-P.-É.	79,4	78,1	20,6	21,9	52,1	58,3	47,9	41,7
Nouvelle-Écosse	77,0	87,8	23,0	12,2	49,8	65,0	50,2	35,0
Nouveau-Brunswick	75,0	84,6	25,0	15,4	48,6	56,9	51,4	43,1
Québec	71,3	89,3	28,7	10,7	51,6	68,4	48,4	31,6
Ontario	73,3	82,8	26,7	17,2	52,4	62,4	47,6	37,6
Manitoba	75,9	83,8	24,1	16,2	54,3	58,4	45,7	41,6
Saskatchewan	78,5	81,6	21,5	18,4	58,0	56,3	42,0	43,7
Alberta	76,8	78,0	23,2	22,0	56,0	50,2	44,0	49,8
Colombie-Britannique	68,9	81,7	31,1	18,3	54,3	53,8	45,7	46,2
Ensemble du Canada	72,8	84,6	27,2	15,4	52,8	61,8	47,2	38,2
				RMR				
Montréal	69,4	*	30,6	*	49,9	*	50,1	*
Toronto	76,3	*	23,7	*	55,3	*	44,7	*
Vancouver	68,8	*	31,2	*	60,6	*	39,4	*

* Données sur les RMR non disponibles en 1980

Source : Données non publiées de l'ERMEM, 1980 et 1995

Tableau D.16
Mode d'occupation selon la composition du ménage et le sexe du chef
1995 et 1980

Composition du ménage	Propriétaire-occupant avec créance hypothécaire				Propriétaire-occupant sans créance hypothécaire				Tous les propriétaire-occupant				Tous le locataires			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980	1995	1980
Terre-neuve	29,4	25,3	14,9	6,8	54,3	60,0	41,9	57,8	83,7	85,3	56,8	64,6	16,3	14,7	43,2	35,3
Personne non liée	15,9	13,3	10,6	6,7	21,5	21,4	29,5	26,0	37,4	34,7	40,1	32,7	62,6	65,3	59,9	67,3
Chef de la famille économique	43,1	45,5	20,6	19,9	35,3	30,6	21,9	24,0	78,4	76,1	42,5	43,9	21,6	23,9	57,5	56,1
Plusieurs familles – personnes non liées	20,1	29,1	15,1	16,6	10,3	14,8	10,7	16,7	30,4	43,9	25,8	33,3	69,6	56,1	74,2	66,7
Plusieurs familles – une famille ou plus	46,6	*	30,2	*	21,0	*	15,8	*	67,6	*	46,1	*	32,4	*	53,9	*
Total	38,5	42,0	14,7	12,3	32,4	29,2	25,5	24,4	70,8	71,2	40,3	36,7	29,2	28,9	59,7	63,3

* Ces catégories n'étaient pas incluses dans l'ERMEM de 1980.

Personne non liée : Personne habitant avec un ménage mais n'ayant aucun lien de parenté avec lui.

Famille économique : Groupe de personnes partageant un logement et liés par le sang, le mariage ou l'adoption.

Plusieurs familles – une famille ou plus : Deux familles économiques ou plus partageant un logement (catégorie appelée co-chambreurs dans l'ERMEM de 1980).

Source : ERMEM, SCHL, 1980 et 1995.

Tableau D.17
Situation familiale[1] des personnes handicapées d'au moins 15 ans, par groupe d'âge, 1991

	Femmes		Hommes	
	Milliers	%	Milliers	%
15 à 64 ans				
Époux-épouse ou conjoint de fait	664,4	57,2	690,4	60,8
Parent seul	15,9	10	26,3	2,3
Enfant	117,1	10,1	144,6	12,7
N'habite pas avec sa famille	232,7	20	221,6	19,4
Sans objet[2]	30,7	2,6	53,4	4,7
Total 15 à 64 ans	1 160,8	99,9	1 136,3	99,9
65 ans et plus				
Époux-épouse ou conjoint de fait	250,1	34,4	362,1	71,2
Parent seul	39,2	5,4	5,9*	1,1*
N'habite pas avec sa famille	390	53,4	120,4	23,7
Sans objet[2]	40,8	5,6	15,0*	3,0*
Total 65 ans et plus	727,3	98,8	508,6	99
Total, 15 ans et plus				
Époux-épouse ou conjoint de fait	914,4	48,4	1 052,5	64
Parent seul	155,1	8,2	32,1	2
Enfant	124,4	6,6	150	9,1
N'habite pas avec sa famille	622,6	33	341,9	20,8
Sans objet[2]	71,5	3,8	68,4	4,2
Total 15 ans et plus	1 888,1	100	1 645,0	100

* Chiffres à utiliser avec prudence, car la taille de l'échantillon est insuffisante.

1 Dans ce contexte, une famille s'entend d'une famille de recensement. Les personnes habitant avec leur famille comprennent les conjoints (mariés ou de fait), les parents seuls et les enfants ne s'étant jamais mariés et habitant avec leurs parents. Les personnes n'habitant pas avec leur famille comprennent les personnes habitant dans une famille élargie avec des proches ou non.

2 Inclus dans la catégorie Non indiqué de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité de 1991.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activité, 1991.

Tableau D.18
Pourcentage de la population handicapée par province et RMR selon la gravité du handicap et le sexe, 1991

Province	Léger		Modéré		Grave		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Terre-neuve	49,4	44,8	33,4	32,4	17,2	22,7	100	100
Nouvelle-Écosse	47,4	45,7	34,8	37,0	17,8	17,2	100	100
Nouveau-Brunswick	49,2	46,3	35,7	35,5	15,2	18,2	100	100
Québec	53,3	46,2	32,5	36,1	14,2	17,7	100	100
Ontario	49,9	41,4	32,4	37,6	17,7	21,0	100	100
Manitoba	54,9	44,7	29,8	34,0	15,3	21,3	100	100
Saskatchewan	55,9	52,2	29,2	31,0	14,9	16,7	100	100
Alberta	59,7	54,8	27,4	30,8	13,0	14,4	100	100
C.-B.	58,8	49,4	23,7	27,0	17,6	23,6	100	100
Yukon/T. N.-O.	65,7	61,1	25,0	27,8	9,2	11,0	100	100
Ensemble du Canada								
				RMR				
Montréal	54,3	45,7	30,5	36,5	15,2	17,7	100	100
Toronto	55,2	46,0	29,1	36,6	15,7	17,4	100	100
Vancouver	61,4	54,3	26,9	28,6	11,7	17,0	100	100

Le degré de gravité du handicap est une variable calculée qui a été créée d'après les réponses fournies par les personnes handicapées à une série de questions de la Section A de l'ESLA. Cette variable correspond à une cote du degré de gravité du handicap du répondant par rapport à toues les types de handicap; autrement dit, le degré dépend de la nature du handicap.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activité, 1991.

Tableau D.19
Pourcentage de la population déclarant un handicap selon la gravité du handicap, le sexe et l'âge, 1991

Âge	Léger		Modéré		Grave		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
15-24	72,8	71,3	18,8	24,2	8,4	4,5	100,0	100,0
25-34	63,2	61,8	27,3	29,5	9,5	8,7	100,0	100,0
35-44	58,5	51,3	29,6	33,9	11,9	14,8	100,0	100,0
45-54	56,6	45,1	27,4	38,4	16,0	16,5	100,0	100,0
55-64	46,7	41,2	35,2	38,0	18,1	20,8	100,0	100,0
65 et plus	43,7	36,5	34,5	35,7	21,8	27,8	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activité, 1991.

Tableau D.20
Type de ménage selon le sexe et le groupe d'âge du chef, population** âgée d'au moins 15 ans, Canada, 1990

	Population totale		Type de ménage									
			Personne vivant seule		Couple seulement		Couple avec enfants		Famille monoparentale		Autres*	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
	(Les nombres sont en milliers)											
Deux sexes												
Tous les groupes d'âge	20 526	100	2 438	12	4 920	24	9 575	47	1 434	7	2 159	11
15-24	3 838	100	194	5	360	9	2 244	58	431	11	609	16
25-34	4 706	100	466	10	1 015	22	2 373	50	273	6	579	12
35-44	4 080	100	347	9	397	10	2 689	66	271	7	376	9
45-54	2 768	100	256	9	692	25	1 417	51	190	7	212	8
55-64	2 342	100	320	14	1 107	47	631	27	145	6	139	6
65 et plus	2 790	100	854	31	1 349	48	221	8	123	4	244	9
Hommes												
Tous les groupes d'âge	10 038	100	1 045	10	2 384	24	5 066	50	497	5	1 045	10
15-24	1 955	100	99	5	137	7	1 240	63	208	11	270	14
25-34	2 339	100	309	13	497	21	1 129	48	94	4	311	13
35-44	2 025	100	205	10	194	10	1 341	66	61	3	224	11
45-54	1 378	100	117	9	281	20	827	60	46	3	107	8
55-64	1 148	100	128	11	513	45	384	33	61	5	61	5
65 et plus	1 193	100	186	16	763	64	145	12	27	2	71	6
Femmes												
Tous les groupes d'âge	10 487	100	1 393	13	2 536	24	4 509	43	937	9	1 114	11
15-24	1 884	100	95	5	223	12	1 004	53	223	12	339	18
25-34	2 368	100	157	7	519	22	1 244	53	180	8	268	11
35-44	2 055	100	142	7	204	10	1 348	66	210	10	151	7
45-54	1 390	100	139	10	411	30	591	42	144	10	106	8
55-64	1 194	100	193	16	594	50	246	21	83	7	78	6
65 et plus	1 597	100	667	42	585	37	75	5	96	6	173	11

* La catégorie Autres peut comprendre deux personnes non liées ou plus habitant ensemble, ou encore deux familles économiques ou plus habitant ensemble.

** Comprend les Autochtones.

Source : Enquête sociale générale, Cycle 5, Famille et amis, 1990.

Tableau D.21
Pourcentage de femmes par indicateur de santé, groupe d'âge et mode d'occupation (ménage comptant ou non une propriétaire), 1994-1995

	Moins de 24 ans		25-34		35-44		45-54		55-64		65 and over		Total	
	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.
Indice de désorde de santé mentale														
0-1	16,6	13,2	28,2	20,8	30,6	23,9	33,2	28,2	42,4	35,6	41,0	35,4	30,7	24,1
2-4	34,0	36,5	41,3	36,0	42,7	34,1	37,1	32,0	29,0	28,5	32,8	27,8	36,8	33,4
5-24	40,4	44,4	28,8	40,0	24,6	35,0	26,5	38,1	23,6	32,5	19,0	32,8	27,9	38,1
Non indiqué	8,9	5,9	1,7	3,3	2,0	7,1	3,2	1,7	5,0	3,4	7,2	4,0	4,7	4,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indice général de santé														
Pauvre à bon	28,1	34,8	26,8	33,4	30,7	42,8	38,4	52,9	50,3	58,2	57,4	65,3	36,9	44,5
Très bon à excellent	71,9	65,2	73,2	66,6	69,3	57,2	61,6	47,1	49,7	42,0	42,6	34,7	63,1	55,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indice général de stress chronique														
0	6,9	3,8	14,4	11,9	15,1	7,6	17,3	12,6	28,8	24,9	42,9	37,6	19,3	14,9
1	9,4	13,2	20,9	14,7	21,0	15,1	23,0	19,0	21,4	21,0	26,4	20,9	19,8	16,4
2-3	10,4	26,0	36,6	34,7	37,1	32,0	35,8	39,0	31,3	33,4	19,0	27,6	28,1	31,5
4-11	11,6	23,5	26,3	35,6	25,3	39,4	20,6	28,3	14,1	19,8	4,8	9,7	17,6	27,3
Sans objet	59,0	31,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12,0	6,8
Non indiqué	2,7	1,8	1,7	3,1	1,5	5,9	3,2	1,0	4,5	0,9	7,0	4,2	3,2	3,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Indice de désordre de santé mentale : Cet indice repose sur un sous-ensemble de données du Composite International Diagnostic Interview (CIDI). Plus l'indice est élevé, plus le désorde est important.
Indice général de stress chronique : Cet indice repose sur les points pertinents pour l'ensemble des répondants. Les facteurs de stress comprennent la surcharge d'activité, les difficultés financières et les problèmes que posent les rapports quotidiens avec autrui. Plus l'indice est élevé, plus le stress est important.
Source : Données non publiées de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995.
Les fourchettes ont été établies par l'expert-conseil d'après la fréquence globale.

Tableau D.22
Pourcentage de femmes par indicateur social, âge et mode d'occupation (Ménage comptant ou non une propriétaire), 1994-1995

	Moins de 24 ans		25-34		35-44		45-54		55-64		65 and over		Total	
	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.	Prop.	Non prop.
Indice de contrôle*														
2-18	27,1	33,9	26,8	35,7	32,5	42,2	34,8	46,4	37,3	47,9	39,1	43,1	32,3	39,7
19-21	33,3	35,1	37,3	32,0	36,1	23,3	31,8	25,9	34,5	28,0	31,8	32,2	34,3	30,4
22-28	22,3	20,3	34,2	28,9	29,1	27,7	29,3	22,6	23,4	19,2	21,2	18,8	26,8	23,7
Sans objet	8,0	4,8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1,6	1,0
Non indiqué	9,3	5,9	1,7	3,5	2,2	6,9	4,2	5,1	4,7	4,8	7,9	5,9	5,0	5,2
Soutien social perçu														
0-3	8,0	8,9	7,1	16,2	15,0	13,0	13,3	11,6	15,5	26,2	16,0	25,8	12,2	16,1
4	82,7	85,2	91,2	80,6	83,3	80,6	83,7	86,8	79,7	72,2	77,4	70,4	83,3	79,7
Non indiqué	9,3	5,9	1,7	3,2	1,7	6,4	3,0	1,6	4,9	1,6	6,6	3,8	4,5	4,1
Dimension de l'implication sociale*														
0	25,4	33,7	32,4	43,0	27,4	36,2	24,4	38,2	19,5	34,8	21,8	21,1	25,6	35,1
1-3	28,6	37,4	38,0	31,9	34,4	33,4	32,9	28,2	23,0	22,6	19,9	24,7	30,1	31,0
4-8	37,1	23,0	27,7	21,4	36,5	24,3	39,6	30,5	52,8	39,2	51,5	50,7	39,7	29,5
Non indiqué	8,9	5,9	1,9	3,6	1,8	6,2	3,1	3,2	4,7	3,4	6,8	3,5	4,5	4,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Indice de contrôle : Cet indice mesure le sentiment de contrôle qu'un personne croit exercer sur sa vie et ses changements. Plus l'indice est élevé, plus le contrôle perçu est grand.

Soutien social perçu : Cet indice comprend les éléments faisant croire aux répondants qu'ils peuvent se confier à quelqu'un, se fier à quelqu'un, obtenir des conseils de quelqu'un et se sentir aimés de quelqu'un. Plus l'indice est élevé, plus le soutien social perçu est grand.

Dimension de l'implication sociale : Cette dimension est mesurée par les éléments touchant la fréquence de participation à des associations, à des organismes de bénévolat et à des cérémonies religieuses au cours de l'année précédente. Plus l'indice est élevé, plus l'implication sociale est importante.

* Les fourchettes ont été établies par l'expert-conseil d'après la répartition générale des données.

Source : Données non publiées de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995.

Tableau D.23
Pourcentage de personnes par indicateur de santé, sexe et état civil, 1994-1995

	Personnes non liées		Familles biparentales**		Familles monoparentales	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Indice de désordre de santé mentale*						
0-1	36,6	36,3	32,9	37,7	20,2	34,3
2-4	30,3	34,0	38,5	34,0	33,9	35,9
5-24	31,4	28,3	25,3	19,2	43,2	26,6
Non indiqué	1,6	1,4	3,3	9,2	2,8	3,2
Indice général de santé*						
Pauvre à bon	50,2	41,7	38,4	36,8	44,6	39,6
Très bon à excellent	49,8	58,3	61,6	63,2	55,4	60,4
Indice général de stress chronique*						
0	30,1	23,9	20,2	21,5	9,1	17,8
1	23,9	24,0	21,6	22,3	15,0	25,2
2-3	29,1	31,6	34,0	30,0	31,9	36,4
4-11	16,1	19,4	21,4	17,3	40,6	16,7
Sans objet	0,1	0,3	0,0	--	0,3	--
Non indiqué	0,6	0,7	2,8	8,8	3,0	3,8
Total	100	100	100	100	100	100

Indice de désordre de santé mentale : Cet indice repose sur un sous-ensemble de données du Composite International Diagnostic Interview (CIDI). Plus l'indice est élevé, plus le désorde est important.
Indice général de stress chronique : Cet indice repose sur les points pertinents pour l'ensemble des répondants. Les facteurs de stress comprennent la surcharge d'activité, les difficultés financières et les problèmes que posent les rapports quotidiens avec autrui. La valeur minimale est 0 et la valeur maximale, 11.

* Les fourchettes ont été établies par l'expert-conseil d'après la répartition générale des données.

** Comprend les familles créées par union de fait.

Source : Données non publiées de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995.

Tableau D.24
Pourcentage de personnes par indicateur social, sexe et état civil, 1994-1995

	Personnes non liées		Familles biparentales**		Familles monoparentales	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Indice de contrôle*						
2-18	40,2	37,6	33,5	27,1	45,2	32,9
19-21	32,9	34,0	34,5	32,2	26,3	37,4
22-28	24,6	26,8	28,2	31,4	25,7	26,5
Non indiqué	2,3	1,6	3,7	9,3	2,8	3,2
Soutien social perçu*						
0-3	19,7	33,6	12,4	16,0	22,0	29,5
4	79,1	63,9	84,7	75,1	75,3	67,3
Non indiqué	1,2	2,6	2,9	8,9	2,8	3,2
Dimension de l'implication sociale*						
0	27,2	43,7	27,6	29,8	38,7	34,9
1-3	27,9	30,5	30,8	27,2	31,5	41,2
4-8	43,5	24,4	38,4	34,0	26,9	20,8
Non indiqué	1,5	1,4	3,1	9,0	2,9	3,2
Total	100	100	100	100	100	100

Indice de contrôle : Cet indice mesure le sentiment de contrôle qu'un personne croit exercer sur sa vie et ses changements. Plus l'indice est élevé, plus le contrôle perçu est grand.

Soutien social perçu : Cet indice comprend les éléments faisant croire aux répondants qu'ils peuvent se confier à quelqu'un, se fier à quelqu'un, obtenir des conseils de quelqu'un et se sentir aimés de quelqu'un. Plus l'indice est élevé, plus le soutien social perçu est grand.

Dimension de l'implication sociale : Cette dimension est mesurée par les éléments touchant la fréquence de participation à des associations, à des organismes de bénévolat et à des cérémonies religieuses au cours de l'année précédente. Plus l'indice est élevé, plus l'implication sociale est importante.

* Les fourchettes ont été établies par l'expert-conseil d'après la répartition générale des données.

** Comprend les familles créées par union de fait.

Source : Données non publiées de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995.

WHERE DOES THIS GO

Si les femmes ont accru leur présence sur le marché du travail dans les années 1990, les hommes sont encore plus présents qu'elles, et ces dernières ont également un taux de chômage plus élevé que leurs homologues masculins, d'où l'infériorité de leur revenu.

L'accroissement du nombre d'itinérantes canadiennes dans les années 1990 – sous-groupe d'itinérants dont la croissance est la plus marquée – est important. Les répercussions sur les familles et les enfants, et en particulier là où les refuges et les logements d'urgence ne conviennent pas aux familles, sont graves.

Maintes études de Statistique Canada et d'autres organismes ont mis en évidence les problèmes répandus causés par la violence infligée aux femmes. De nombreuses femmes sont donc retournées habiter avec leur conjoint violent, faute d'endroit où se réfugier en raison du peu de choix de logement.

La participation et la maîtrise des décisions entourant le logement semblent contribuer de diverses manières à l'amélioration des décisions et de l'utilisation touchant les logements et sont des éléments essentiels qui contribuent à la santé et au bien-être en général.

Par rapport aux femmes qui travaillent à l'extérieur de leur domicile, les travailleuses à domicile sont plus sujettes aux problèmes de santé et perdent davantage de jours de travail par année en raison de tels problèmes. Les analystes cherchent donc à déterminer ce qui peut être fait pour rendre les maisons plus saines pour ces travailleuses.

Nos problèmes se règlent plus efficacement, la maladie nous frappe moins souvent et notre espérance de vie est meilleure si d'autres personnes nous aident à gérer nos besoins, nos tensions et les aléas de l'existence. Pour les femmes, ce genre d'appui social est un élément essentiel qui rend leur logement sain.

Les chercheurs ont observé que l'inefficacité des programmes s'expliquerait en grande partie par le fait que les femmes ont peu contribué à la conception et à la gestion des programmes canadiens de logement; autrement dit, la plupart de ces programmes conçus pour offrir des logements aux femmes dans le besoin ont été mis au point et administrés surtout par des hommes. Ces chercheurs suggèrent qu'on vérifie les programmes existants pour y examiner les rôles et la représentation des femmes dans le fonctionnement et l'établissement des priorités des programmes, car on pourrait probablement trouver des façons dont les ressources et les programmes existants, peut-être combinés à de nouveaux budgets et programmes de logement plus ciblés, pourraient répondre plus efficacement aux besoins de logement des femmes.

En général, si notre étude révèle que de nombreuses études sur les femmes et leur logement ont été réalisées depuis 1983 et qu'une foule de constatations en ont été tirées, la situation du logement des femmes s'est peu améliorée. Pour ce qui est de répondre aux besoins particuliers des femmes et d'atténuer les répercussions de la discrimination fondée sur le sexe, le gouvernement s'est montré peu actif. C'est pourquoi la réalisation d'études comme la présente est essentielle afin que l'on déclenche un débat entre les femmes et tous les Canadiens sur les nouveaux programmes et les nouvelles politiques à adopter pour améliorer la situation des femmes.

Dans les années 1990, les problèmes d'abordabilité se sont davantage aggravés pour les femmes que pour les hommes. En 1995, presque deux fois plus de femmes (47,2 %) que d'hommes (27,2 %) étaient aux prises avec des problèmes d'abordabilité.

Selon Statistique Canada, les femmes autochtones, par rapport aux autres femmes, accusent des taux de chômage plus élevés, tirent un revenu moyen inférieur, comptent moins d'années de scolarité et ont une espérance de vie plus courte. Les femmes autochtones constituent donc l'un des groupes de Canadiennes les plus défavorisés. Ces désavantages accentuent les répercussions négatives des problèmes de logement.

Selon les données disponibles, les femmes inuites et autochtones sont aux prises avec de piètres conditions de logement à l'heure actuelle au Canada.

L'étude de 1983 sur les femmes, en tant que consommatrices de logements, a révélé que les

statistiques et les recherches existantes sur le logement tendaient à ignorer la situation particulière des femmes dans le domaine de l'habitation. Selon cette étude, il n'y avait généralement aucune statistique de base sur le logement et les femmes, et presque aucune recherche ne portait précisément sur les problèmes touchant les femmes et le logement ou les femmes en tant que consommatrices de logements.

Selon les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population, les femmes propriétaires ont moins de stress et une meilleure santé en général que les femmes locataires.

Le nombre de mères seules de moins de 35 ans a doublé au cours des deux dernières décennies, et le taux de pauvreté des familles dirigées par une mère seule est cinq fois plus élevé que celui des familles biparentales.

De nombreux analystes, dont Doyle, soutiennent que, pour mesurer pleinement la pertinence des logements, il faut de nouveaux paramètres, dont l'intimité, le soutien de la collectivité, et la participation et le contrôle par les locataires.

L'infériorité salariale des femmes prévalant dans les années 1980 a continué dans les années 1990; ainsi, les femmes sont systématiquement limitées dans leur capacité d'obtenir un bon logement.